Chambre & Sénat

Revue fondée en 1903

Pacillon de la France

DOSSIER : EXPOSITION UNIVERSELLE SHANGHAÏ 2010

CONTACTER L'ICAP

- ICAP à Nouméa :
  - 1, rue Barleux
  - Tél. 27 62 18
  - Fax 28 22 80
  - icap@canl.nc
- ICAP à Koné :
  - Lot 176 – Village de Koné
  - Tél. 42 75 50
  - Fax 42 75 52
  - d.kartono@icap.nc

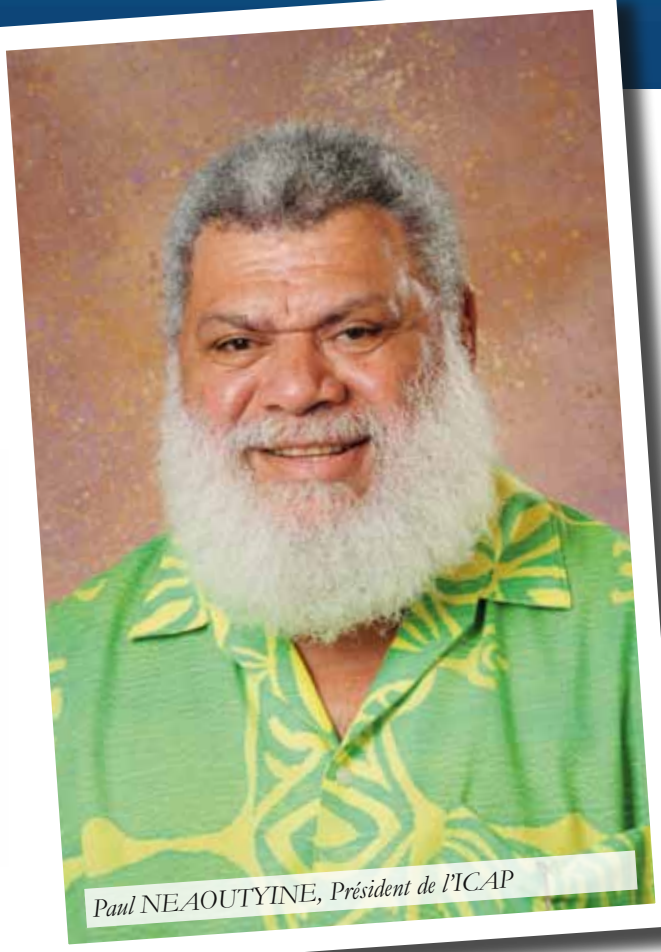

Paul NEAOUTYINE, Président de l'ICAP

CHAMBRE& SÉNAT

REVUED'ETUDES ET D'INFORMATIONS
DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES COLLABORATEURS DE MINISTRES
ET DE PARLEMENTAIRES

Fondée en 1903
A.N.C.M.P., Société mutualiste fondée le 5/04/1905
R.N.M. 784360596
Régie par le code de la Mutualité.
28, rue Tronchet - 75009 PARIS
Tél. 01 42 68 10 05 - Fax 01 40 07 01 75
e-mail : ancmp@wanadoo.fr

Président et Directeur de la publication :
Philippe HERZOG

Président du comité de rédaction :
Marcel RUBY,
Professeur agrégé en lettres et Commandeur de l'ordre nationalde la Légion d'Honneur

Rédacteur en chef : Noumadi KAMARA

Conseiller éditorial : Christian GAMBOTTI,
Conseiller culturel du président du CESE

Chroniques artistique, littéraire :
Jocelyne KAMARA

Ont collaboré à ce numéro :
Jean-François BOUTINEAU,
Christian GAMBOTTI,
Philippe HERZOG,
Jocelyne KAMARA,
Noumadi KAMARA

Edition et Régie publicitaire :
Chambre & Sénat
28, rue Tronchet - 75009 PARIS
Tél : 01 42 68 10 05
Fax : 01 40 07 01 75

Conception, réalisation :
TENDENCIES ESTUDIO
C/Joncols 2, C-1-2
17600 FIGUERES (ESPAGNE)
Tél : 0034 972 55 42 01

Impression : Allegroprint
www.allegroprint.com

Toutes photos et images Droits Réservés.

«CHAMBRE & SENAT » décline toute responsabilité quant aux opinions formulées dans les articles, celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite aux termes de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique et constitue donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Achevé d'imprimer : 2ème trimestre 2010
Dépôt légal : décembre 2009
ISSN 1272-5897

LE MOT DU PRÉSIDENT ...

Chers Amis,

Des événements importants sont intervenus depuis la parution de notre dernier numéro.
Je citerai en particulier, le passage de la tempête Xynthia le 27 février dernier, qui a causé des inondations de communes de l'ouest de la France, et le réveil du volcan islandais Eyjafjöll (ou Eyafjalla) le 21 Mars 2010 dont la dernière éruption remontait à 1821.
Inondations, éruption volcanique : la nature reprend ses droits et nous avertit que les phénomènes naturels sont toujours présents quelle que soit l'intervention de l'homme sur cette nature.
C'est pourquoi, l'Europe doit faire un véritable effort en matière de prévention des risques naturels. Cela remet en cause la définition des zones inondables et plus généralement des zones à risques. C'est aussi un message concernant l'espace aérien européen qui s'est trouvé un long moment désorganisé.
Ces sujets feront l'objet d'articles dans nos prochains numéros.
Les événements se suivent mais, heureusement ne se ressemblent pas. Le 1er mai prochain connaîtra l'inauguration de l'exposition universelle Shanghaï 2010. 2e exposition universelle du 21e siècle, cette exposition grandiose rassemblera les pavillons de plus de 240 pays sur une superficie de plus de 5 km2.
« Meilleure ville, meilleure vie » est le thème central basé sur un festival à la redécouverte de la vie urbaine des êtres humains :
Comme vous le savez, l'ANCMP a tissé des liens très forts avec l'Ambassade de Chine à Paris, et le Centre culturel Chinois à Paris. À cet effet j'ai formé le souhait que les membres de notre association qui le souhaitent, puissent visiter cette exposition au cours d'un voyage que nous leur proposons.
Vous découvrirez les modalités dans ce numéro.
Je suis sûr que l'exposition universelle « Shanghaï 2010 » sera à la hauteur des ambitions de la Chine dans les domaines de la créativité et de l'harmonie entre l'être humain, la ville et l'environnement.
Je me joins à tous les membres de notre association pour souhaiter une magnifique réussite à cette manifestation.

Philippe HERZOG

AIR CALEDONIE
PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE

Historique : Principaux faits marquants du passé. L'histoire du transport aérien commence en Nouvelle Calédonie avec la deuxième guerre mondiale.

Août 1939 - PANNAIR, future PAN-AM dessert pour la première fois la Nouvelle Calédonie avec ses hydravions géants qui fréquentent l'hydrobase de Nouville.

Décembre 1945 - QANTAS créé avec ses hydravions la première desserte Sydney-Brisbane-Nouméa.

Juin 1946 - PAN-AM fut la première compagnie à poser ses DC4 sur la piste de l'ancien aérodrome militaire US de Tontouta. Par la suite AIR FRANCE ouvrira une relation mensuelle depuis SAIGON EN DC4 puis dès 1955 en Super Constellation.

9 Décembre 1954 - Création de la Société Calédonienne de Transports Aériens sous le nom de TRANSPAC puis d'AIR CALEDONIE en 1967 (AGE du 30.10.1967). Cette Société ouvre le service public de

© nouvel ATR 42-500

transport aérien domestique entre Nouméa Aérodrome de Magenta, l'intérieur de la Grande Terre, les îles Loyauté, l'Ile des Pins et Belep.

1er Janvier 1956 - Inauguration du 1er service hebdomadaire PARIS-SAIGON-DARWIN-NOUMEA confié par le Gouvernement Français suite à des accords de coordination à la TAI. Ce premier service était effectué en DC6 et mettait PARIS à 50 heures de NOUMEA. Il convient ici de noter que près d'un an avant la première liaison hebdomadaire avec la Métropole fut créée par une poignée d'hommes passionnés d'aviation la Compagnie AIRCAL qui à fin Juillet 1994 a permis de transporter sur le réseau domestique de Nouvelle Calédonie plus de **3,5 millions de passagers.**

Ces passionnés et fondateurs d'AIRCAL sont notamment Henri MARTINET, Herbert COURSIN (1er Directeur), Louis ESCHEMBRENNER, Jean HAGEN, Tom JOHNSTON et Walter HICKSON.

La Société fut créée avec un capital de 2.000.000 CFP - 400 actions réparties entre 111 actionnaires venus de tous les horizons du Territoire de la Nouvelle Calédonie. On peut noter la Société d'Entraide Maréenne, les Spectacles Calédoniens, UNELCO, Etablissements Ballande, Comptoir Français des Nouvelles Hébrides, S.C.I.E., Arrighi Frères, De Rouvray Cie, Imprimerie Réunies, mais auss

air calédonie

SOMMAIRE

2 L'ICAP

3 Le mot du Président

4 Air Calédonie

6 Interview de Bruno Nestor,
Maire de Sainte Marie

9 Le Centre hospitalier
Louis Constant Fleming à Saint Martin

10 Entretien avec le ministre de
l'ambassade de Chine en France

13 Exposition universelle de Shangaï 2010
Par Noumadi KAMARA

18 Voyage à Shangaï

19 Shangaï 2010
Le pavillon de la France

21 Le centre hospitalier Ehpad des Trois Ilets

23 Les internationales France-Chine entre
l'assemblée nationale populaire de Chine
et le conseil économiqu e, social et
environnemental de France

26 Le siècle de la Chine
par Christian Gambotti

28 Une démarche originale
l'association de la plaine de Versailles

31 Vie de l'association
- Colloque «les défis méditerranéens»
- Galette de rois : 2 membres à l'honneur
- Diners-débat ANCMP
- Assemblée général de l'ANCMP
- Foire de paris du 29 avril au 9 Mai
- Exposition au centre culturel chinois de Paris

34 Interview de Jean Lèques
Maire de Nouméa

36 Interview de Karine Claireaux
Maire de Saint Pierre et Miquelon

40 Centre hospitalier Louis Domergue

43 Interview de Jean Claude Fruteau
Maire de Saint Benoît

45 Commune de Punaauia
Polynésie Française

49 Commune de Manihi
Renseignements Généraux

51 Commune de Ua Huka

52 Commune de Saint Suzanne

53 Commune de Tumaraa

55 Présentation de la communauté
des communes de la Bresse, de la Dombes
et du Sud Revermon

58 Commune de Remire Montjoly

60 Interview de Jean Paull Le Pelletier
Président de la chambre de commerce
et d'industrie de la Guyane

62 Présentation de la SAT Nîmes

64 Interview de Cynthia Ligeard
Présidente du conseil d'administration
de la SEML Savexpress à Dumbéa

67 La société d'économie miste les Ecrins

69 Présentation de la SEM Hérault
aménagement - Territoire 34

72 Le centre hospitalier François Dunan
à St Pierre et Miquelon

74 Nouvel établissement public de santé à
Capesterre Belle Eau en Guadeloupe

76 Interview avec Elie Regent
directeur de l'hôpital local de
Capesterre Belle Eau en Guadeloupe

78 Présentation de l'agence de santé
de Wallis et Futuna

80 Nouvelles Brèves de pouvoir

81 Chronique artistique et littéraire
Par Jocelyne Kamara
- Tous les bateaux du monde
- Cadeaux des Tsars
- Exotiques Expositions
- Edvard Munch ou l'anti-cri
- Ecrits vin - cuvée 2010 - émotions & souvenirs
- Exotiques Expositions
- Sainte Russie
- Les 39 marches
- Cataloque de l'exposition la voie du Tao un autre chemin de l'être
- 1810, la politique de l'amour Marie-Louise & Napoléon 1er à Compègne

86 Le maire de Bora Bora, Gaston Tong Sang

87 Hôpital local du François

MONSIEUR BRUNO NESTOR AZEROT, MAIRE DE SAINTE MARIE, EN MARTINIQUE, RÉPOND AUX QUESTIONS DE CHAMBRE & SÉNAT

Chambre et Sénat : Monsieur le Maire, votre ville est l'une des plus importantes du département de la Martinique. Quelle y est sa place ?

Bruno Nestor AZEROT : J'ai l'habitude de dire que Sainte Marie est la ville «poto mitan» de la culture martiniquaise. C'est-à-dire, la ville référence de l'authenticité culturelle. La culture est de ce fait le vecteur clé et original du développement de la commune.
Notre développement notamment économique se situe donc résolument dans la valorisation de notre patrimoine culturel, des richesses du terroir et de nos trésors vivants.
Ville d'histoire et culture, Sainte-Marie offre aux Martiniquais et aux touristes un large de choix de sites à visiter, à découvrir. Parmi ceux-ci, la Maison du bèlè (danse et chant des mornes), un haut lieu vivant de valorisation de tous les dépositaires de ce patrimoine historique et artistique, la vannerie Caraïbes, l'héritage de la période amérindienne dont la technique artisanale consiste à la confection de vannerie avec des végétaux naturels tressés, le Musée de la banane où trois grands pôles sont à visiter: le pôle agricole où se côtoient des différentes variétés de bananes, un pôle d'exposition et un pôle découverte, le musée du Rhum qui retrace l'histoire et les procédés de fabrication du rhum agricole en Martinique, le Domaine de Fonds Saint-Jacques une des plus ancienne Habitation sucrière inscrite à l'inventaire des Monuments historiques et enfin le Tombolo, unique dans la caraïbe, une flèche de sable qui relie trois à quatre mois par an le bourg à l'ilet Sainte-Marie. C'est l'emblème de la ville.
Bref, nos atouts culturels sont indéniables, nous avons l'ardente obligation de les valoriser en véritable filière intégrée.

C & S : Comment prévenez-vous des risques naturels et technologiques possibles sur la commune?

B.N.A. : Nous entendons évidemment développer une véritable culture du risque, dans une île pays, sujette à tous les risques naturels en dehors des avalanches de neige. Et à ce titre, les observateurs sont d'accord pour dire qu'en cas de risque, la prévention et l'éducation permettent de minimiser certains effets. Les premiers secours des populations touchées restant ceux apportés par le voisinage.
A cet effet nous avons réalisé à l'instar d'autres communes de France le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M). Un ouvrage qui répertorie les risques potentiels (cyclone, inondation, séisme, mouvement de terrain, éruption volcanique, tsunami) auxquels nous pouvons être confrontés sur la commune de Sainte-Marie. Il a été diffusé à des milliers d'exemplaires.
Face à ces dangers nous avons pris des mesures préventives et de sauvegarde. Il s'agit de l'identification et la surveillance permanente des zones exposées; de la prise en compte du risque lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme; de l'information régulière de la population sur le risque en question; l'évacuation des personnes habitant dans les zones dangereuses, l'entretien des canalisations, des collecteurs d'eaux pluviales et de tous les exutoires hydrauliques; la formation du plus grand nombre aux gestes de premiers secours.
Par ailleurs, je profite de l'occasion pour rappeler que nous subissons, sur une partie de notre territoire, un phénomène constant de glissement de terrain, celui du morne

macroix. Plusieurs familles et habitations sont concernées par ce phénomène qui continue inexorablement. Toutes les autorités scientifiques et publiques sont à pied d'œuvre. De nombreuses séances de travail sont menées afin de déterminer les solutions les moins pénalisantes. Evacuer et reloger la population dans des conditions équivalentes… Tenter de consolider le site pour minimiser l'impact... Les pistes sont nombreuses.
De même, dans le cadre de la réalisation de notre projet de front de mer, un projet structurant comportant des aspects d'attractivité en terme économique, commercial et urbanistique important, nous menons une grande réflexion. Il s'agit avant tout, de protéger la population vivant sur le littoral et de la prémunir des effets de la houle et de l'érosion marine.
La population peut également consulter le Plan Communal de Prévention et de Secours Multirisque et son annexe le « Qui est qui, Qui fait quoi ». Ce document est particulièrement destiné à préciser et à coordonner la mission des élus et des services, et d'assurer ainsi la plus grande efficacité des actions en cas de sinistre.
Concernant la question du risque de nature technologique, je tiens à rappeler que, selon moi, le partenariat public-privé et la bonne cohabitation de leurs intérêts jugés parfois opposés recèle, des pistes et des atouts de développement indéniables pour une population donnée. Aujourd'hui, j'estime que la ville de Sainte Marie a la chance d'héberger sur son territoire un outil industriel performant tel que la distillerie Saint James. A l'adresse des riverains, on peut affirmer que les quelques 5600m3 de rhum qui y sont entreposés représentent une quantité maîtrisée, dans la mesure où ils font l'objet d'une surveillance rigoureuse normalisée par le code de l'environnement.

C & S : Avez-vous toujours le musée de la Banane ?

B.N.A. : Oui, il faut savoir que face à de graves difficultés financières qui avaient conduit le Musée de la banane à la fermeture, la Municipalité a décidé de faire son acquisition et de transmettre sa gestion à une structure privée.
Par cet engagement hautement symbolique, nous manifestons par la-même une politique économique et culturelle forte qui entend préserver les acteurs et les outils du patrimoine communal. En préservant ce musée, son activité et ses emplois, la Ville s'attache ainsi à diversifier son offre touristique et culturelle. On se félicite, aujourd'hui, ce Musée est devenu un lieu de visite incontournable en Martinique.

C & S : Ste marie est célèbre pour sa distillerie du rhum St James. Est-ce atout ?

B.N.A. : Absolument. Ce site représente un véritable atout et cela, à plusieurs titres. Sur le plan économique, touristique, culturel et patrimonial. Ce site de renommée internationale et son rhum participent à donner une image positive de la commune et contribuent au rayonnement de celle-ci. Des milliers de touristes s'y rendent chaque année.
Le rhum Saint-James est reconnu partout. Ainsi, lors du dernier salon de l'Agriculture, il a remporté trois médailles pour sa qualité. Sans nul doute, la distillerie Saint-James sur notre territoire renforce notre fierté d'être samaritain. Une situation de réussite basée sur un partenariat actif…

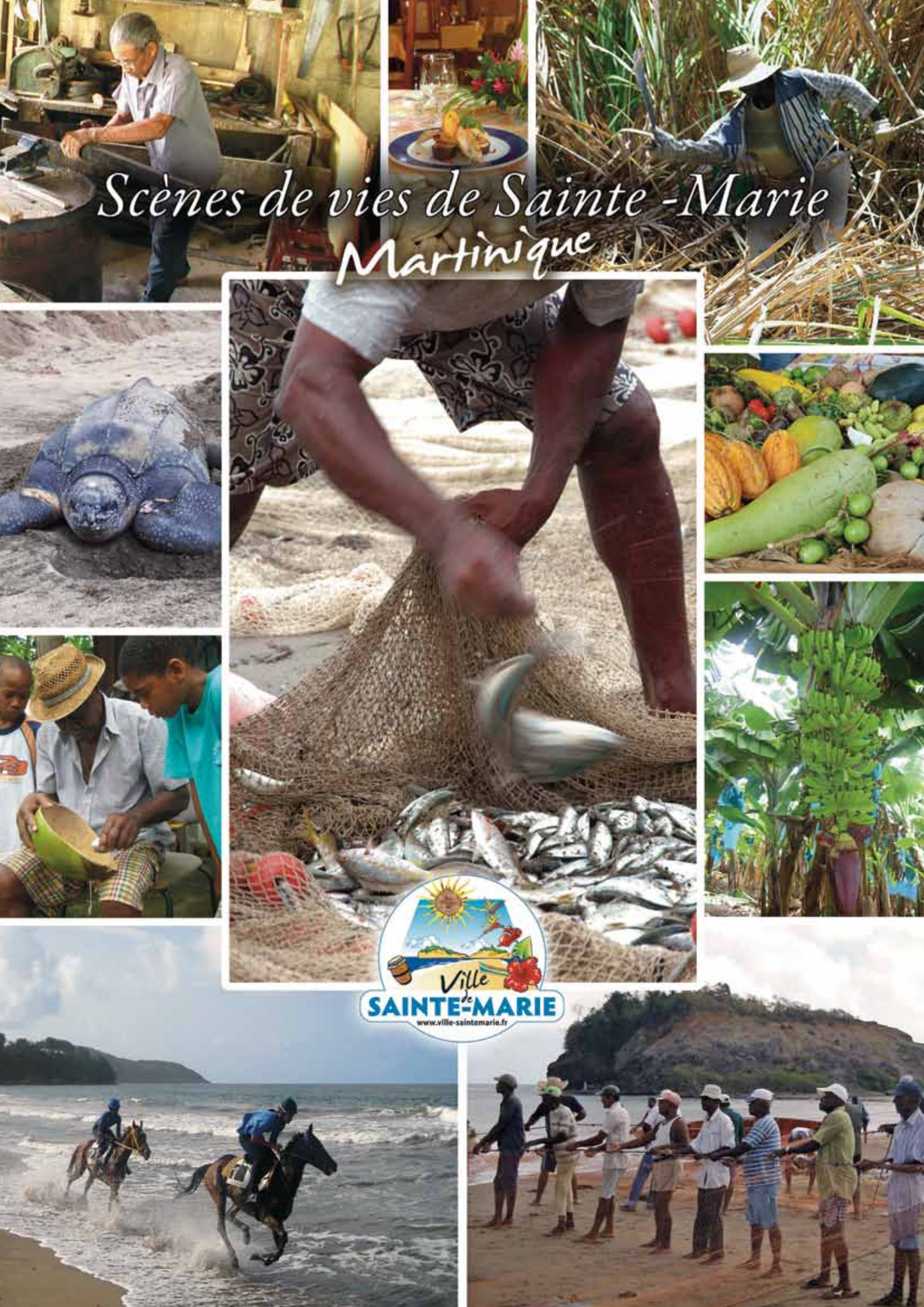
Scènes de vies de Sainte-Marie
Martinique
Ville de SAINTE-MARIE
www.ville-saintemarie.fr

LE CENTRE HOSPITALIER LOUIS CONSTANT FLEMING A SAINT MARTIN

Une offre de soins adaptée en constante évolution

Les pôles d'hospitalisation

Unité d'hospitalisation de courte durée
Surveillance continue
Médecine polyvalente et infectiologie
Pédiatrie
Néonatologie
Gynécologie obstétrique
Chirurgie orthopédique et viscérale
Hôpital de jour

Les pôles de soins

Urgences – SMUR
Centre d'Accueil Petite Urgence
Consultations externes
C.I.D.A.G. / C.I.D.D.I.S.T.

Les plateaux techniques

Blocs chirurgicaux
Blocs obstétricaux
Salle interventionnelle
Radiologie
Laboratoire d'analyse médicale

Le pôle de santé mentale
(Saint Martin / Saint Barthélémy)

Hospitalisation complète - Adulte
Centre Médico Psychologique - Adulte
Centre Médico Psychologique - Enfant
Equipe mobile de secteur

Les services administratifs et logistiques

Direction, Bureau des Ressources Humaines, Département de l'Information Médicale, Système d'Information, Services économiques et financiers, Services Techniques et Biomédical, Cuisine et Blanchisserie.

ENTRETIEN

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AMBASSADE DE CHINE EN FRANCE

L'exposition universelle de Shanghaï qui aura lieu du 1er mai au 31 Octobre 2010 aura pour thème «Meilleure ville, Meilleure vie». Sur ce thème de la vie harmonieuse, Monsieur le Ministre de l'Ambassade de Chine à Paris Liu Haixing, a bien voulu répondre aux questions de notre président Philippe Herzog.

Philippe HERZOG : La république populaire de Chine a choisi comme thème pour cette exposition universelle de 2010 à Shanghaï l'expression «Meilleure Ville, Meilleure Vie». Que traduit pour vous cette expression ?

Liu HAIXING : «Meilleure ville, Meilleure vie», ce thème de la ville harmonieuse prend comme point de départ « l'être humain », dans la ville et dans l'environnement.
L'homme crée la ville, l'habite et la façonne.
cinq thèmes conduiront cette exposition :
1-Quelles sont les demandes de l'homme face à cette urbanisation ?
2-Comment planifier et construire la ville pour permettre une vie meilleure ?
3-Dans le contexte d'une urbanisation toujours plus intense, comment vivre en harmonie avec la nature pour parvenir à un développement durable ?
4- Comment l'humanité a-t-elle vécu l'urbanisation ?
5 Quelles sont les perspectives qui se présentent à nous?
Ces 5 thèmes de réflexion correspondent aux 5 concepts du thème principal de l'Exposition : rêves, citadins, ville, planète urbaine, empreinte.

P.H. : Cette exposition universelle sera gigantesque et axée sur l'écologie. Pouvez-vous nous en dire plus ?

L.H. : Nous avons fait un effort tout particulier pour que cette exposition universelle soit un modèle dans le domaine de l'écologie. À cet effet, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a publié une évaluation pour les efforts de Shanghaï afin d' organiser une Expo 2010 écologique. Achim Steiner, Sous-secrétaire général et Directeur exécutif du PNUE, a déclaré: «Depuis la première Expo à Londres en 1851, les foires mondiales ont donné aux visiteurs un avant-goût de l'avenir et du progrès des sociétés humaines. L'exposition universelle de Shanghaï suit cet héritage historique et nous offre un aperçu d'un avenir plus vert.»
En effet, le site de l'Exposition sera doté de différentes installations liées à l'écologie : système de purification d'eau, système de collection et de réutilisation de l'eau pluviale, production d'énergie solaire, générateur d'électricité éolienne, système de chauffage géothermique, système de traitement des eaux usées, véhicule à énergie propre, etc.

P.H. : L'emblème que vous avez choisi pour représenter cette exposition universelle, signifie « le monde ». Quelle est la représentation de ce symbole ?

L.H. : Inspiré par la forme calligraphique du caractère chinois «世» qui signifie le monde, C'est le symbole de trois personnes se tenant la main, comme une famille soudée, comblée de bonheur. Il représente également l'ensemble de l'humanité, une famille universelle aspirant à une vie harmonieuse. Enfin il représente les valeurs poursuivies par cette Exposition qui placent l'homme au cœur de ses préoccupations : compréhension, communication, union et coopération, en sont ses objectifs.

P.H. : Vous avez aussi une mascotte bleue « Haibao ». Quelle est sa signification?

L.H. : La mascotte officielle de l'Exposition Universelle de Shanghaï 2010 s'appelle HAI-BAO, qui signifie littéralement «Trésor des quatre coins du monde», et forme le caractère. «Ren» (l'être humain en chinois),

P.H. : Cette exposition universelle est aussi un exploit en matière d'urbanisme et d'architecture. Pouvez-vous nous donner quelques exemples dans ces domaines ?

L.H. : Une des visites à laquelle nous vous convions est celle du Musée de l'Urbanisme, qui raconte l'histoire de l'évolution de la ville de Shanghaï grâce à une importante collection de photos anciennes et de très nombreuses maquettes de la ville et de ses grands projets architecturaux. En particulier, une maquette au 1/200 de la ville telle qu'elle sera en 2020. Avec ses 700 mètres carrés, cette maquette couvre la majeure partie du troisième étage, les bâtiments de couleur blanche y indiquent les projets en prévision ou en cours de construction, des installations high-tech permettent de visualiser l'ensemble de la planification urbaine de Shanghaï et ses réalisations à cet égard.
Une salle multimédia permet également grâce à son écran géant de 360 degrés de découvrir Shanghaï sous tous ses angles Tout en restant sur place, la caméra se déplace au milieu des immenses gratte-ciel de Pudong et le long de la rivière Huang Pu.
Je vous invite également à la visite du pavillon français parrainé par Alain Delon dont le bâtiment, réalisé par l'architecte Jacques Ferrier, est une traduction du développement durable. Suspendu sur un miroir d'eau, il dissimule un grand jardin fontaine coulant sur un nouveau plan d'eau.

P.H. : Vous attendez près de 100 millions de visiteurs. Les infrastructures sont-elles prêtes pour les accueillir ?

L.H. : Avec près de 100 millions de visiteurs, Shanghaï a pour objectif de devenir la plus grande exposition universelle de tous les temps. Elle dure 184 jours et couvre 5,28 km2, sur les rives du fleuve Huang Pu.
Des travaux sans précédent ont été réalisés. En matière d'accueil de nombreux hôtels

4 et 5 étoiles et des chaînes hôtelières comme Ritz Carlton, Hyatt, Shangrila sont présentes.Entre les nouveaux hôtels de Shanghaï et l'hébergement à Suzhou, Hangzhou ou Jiaxing proches de Shanghaï grâce aux travaux du TGV, la capacité hôtelière de la région devrait permettre l'hébergement des quelques 70 millions de visiteurs de Shanghaï Expo.

P.H. : Shanghaï est, aujourd'hui le 2e port mondial, après Singapour. Cette exposition universelle la transformera-t-elle en premier port mondial ?

L.H. : Vous savez, en tonnage, le port de Shanghaï est le premier port de fret du monde.
Le port de Shanghaï a également amélioré sa qualité de service de logistique. Mais Shanghaï est le premier centre d'activités économiques de la Chine. Son objectif est de devenir d'ici 2020, l'un des plus grands centres financiers internationaux du monde.

P.H. : Après la grande réussite des Jeux olympiques de Beijing en 2008, l'exposition universelle de Shanghaï, ne traduit-elle pas le grand dynamisme chinois et sa réussite en matière de tourisme mondial ?

L.H. : Il est vrai qu'après la réussite de l'organisation des Jeux olympiques à Beijing en 2008, l'Exposition universelle 2010 à Shanghaï permettra de faire découvrir à tous nos visiteurs, notre potentiel en matière de tourisme. Je remercie la France d'avoir été un des premiers pays à répondre favorablement à l'invitation de la Chine, ce qui lui permet de bénéficier d'un emplacement exceptionnel de 6000 m2 au bord du fleuve.

Nous espérons que l'exposition de Shanghaï sera un pont qui unira les peuples du monde entier, pour qu'ils puissent se connaitre, se comprendre et se communiquer mieux, et un plateforme de la coopération dans les domaines economique, scientifique, culturel et touristique.

Je forme mes voeux de plein succès à l'exposition, et je vous souhaite la chaleureuse bienvenue à Shanghaï.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAÏ

1ER MAI 2010-31 OCTOBRE 2010

Par Noumadi KAMARA

Le 1er mai prochain s'ouvrira l'exposition universelle de SHANGHAÏ.

Plus de 100 millions de visiteurs sont attendus sur un parcours de 5,28km² de superficie soit 528 hectares.

Cette manifestation, qui a demandé près de 3 milliards d'investissement, recevra 192 pays participants.

«Meilleure ville, Meilleure vie», tel est le thème de l'exposition universelle que le ministre chinois de la Science et de la Technologie, Wan Gang, a indiqué afin de montrer toutes les récentes hautes technologies, notamment en matière d'environnement.

C'est ainsi que les énergies propres seront utilisées dans l'alimentation en électricité pendant les six mois de durée de l'exposition.

À cet effet, des générateurs de 4,6 mégawatts fonctionnant à l'énergie solaire, et un groupe de 34 éoliennes de 3 mégawatts, seront dédiés au site.

Comme pour les jeux olympiques de Beijing en 2008, des véhicules électriques circuleront sur le site afin de réduire jusqu'à zéro les émissions de carbone des véhicules.

Le ministre souhaite que ces nouvelles technologies entrent dans la vie quotidienne de chacun.

Le maire de Shanghaï, Han Zheng, estime que l'Exposition universelle de Shanghaï sera une très grande opportunité pour tous les pays afin de lutter contre la crise financière et encourager le développement économique mondial. Il a également tenu la promesse suivante: «Nous ne manquerons pas d'honorer tous nos engagements. Cette manifestation sera la plus inoubliable et la plus remarquable dans l'histoire».

SURVOL DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1851 à 1900

L'histoire des expositions universelles commence en Angleterre, à Londres en 1851. C'est la grande exposition avec le symbolique bâtiment du «Crystal Palace» conçue par l'architecte Joseph Paxton, innovant avec le verre et le fer, et dont la forme originale marque son empreinte sur les gares et les halles construites à partir de cette époque. Bien qu'elle représente l'alliance des arts et de l'industrie, le domaine artistique sera néanmoins absent de cette première exposition universelle. Le «Crystal Palace», réédifié dans la banlieue de Londres, est détruit par un incendie en 1936. Mais l'élan est donné, et Paris inaugure la deuxième exposition universelle en 1855, au Carré Marigny.

Auparavant, Paris a connu 11 expositions françaises, de 1798 à 1849. Mais le relais est pris

D.R.

Panorama de l'exposition universelle 1900, et des pavillons sur les bords Seine

D.R.

La Tour Eiffel 2010

par les Cinq expositions universelles du 19e siècle, après celle de 1855, car Paris organise celles de1867, 1878, 1889 et 1900. Le nombre de visiteurs passe de 5 millions, lors de la première exposition, à 50 millions pour celle de 1900.

Bien que Paris reste ancrée dans l'histoire des expositions universelles, celles-ci connaissent le succès en se déplaçant de nouveau à Londres en 1862, à Vienne en 1873, à Philadelphie en 1876, à Sydney en 1879, à Melbourne en 1880, à Barcelone en 1888, à Chicago en 1893, et à Bruxelles en 1897.

Ces manifestations montrent les nouvelles technologies de l'époque auxquelles s'ajoutent les créations artistiques, culturelles et festives.

Ainsi, après la prouesse de la construction de l'éphémère «Crystal Palace» lors de l'exposition de 1851, un Palais de l'Industrie inaugure l'Exposition universelle de Paris en 1855, basée sur le machinisme agricole, et, nouveauté sur les Beaux-Arts, inexistants à Londres, avec ce Palais ou le peintre Delacroix obtient un grand succès. Les Beaux Arts auront toutes leurs places dans les expositions à venir et dans tous les pays. C'est également dans l'impossibilité de tenir cette manifestation dans un seul bâtiment, que d'autres pavillons sommaires sont construits près du Palais de l'Industrie. Cet exemple conduit chaque exposition universelle à se dérouler sur une superficie de plus en plus grande jusqu'à 5,3km^2 pour Shanghaï 2010.

L'exposition universelle reste une vitrine pour l'art et la technologie. On peut retenir la présentation des machines à filer le coton (1851), de la machine à coudre d'Isaac Merrit Singer (1865), de l'ascenseur hydraulique de l'ingénieur Léon Edoux,(1867) du téléphone d' Alexandre Graham Bell (1876), de la photographie couleur du physicien Louis Ducos du Hauron (1878), ou du tube à néon, de Georges Claude (1910).

Mais l'exposition universelle marque l'apothéose des sciences et techniques comme la Tour Eiffel inaugurée en 1889, un siècle après la Révolution française.

Le premier chemin de fer électrique inauguré à Chicago en1893, et l'inauguration de la première rame du métro parisien pour l'exposition universelle de 1900, en sont des exemples.

Traces conservées dans les villes exposantes, mais aussi dans l'histoire de notre société, les expositions universelles se veulent le garant du progrès de l'humanité, et surtout comme le déclarait lors de l'inauguration de l'exposition de 1900, Émile Loubet, Président de la République *«cette œuvre d'harmonie, de paix et de progrès, si éphémère qu'en soit le décor, n'aura pas été vaine. La rencontre pacifique des gouvernements du monde ne demeurera pas stérile. Je suis convaincu que, grâce à l'affirmation persévérante de certaines pensées généreuses dont le siècle fi-*

Exposition Universelle 1900 : La Porte Monumentale -Entrée Principale Place De La Concorde

D.R.

Pont Alexandre III-2010

nissant a retenti, le vingtième siècle verra luire un peu plus de fraternité sur moins de misères de tout ordre et que, bientôt peut-être, nous aurons franchi un stade important dans la lente évolution du travail vers le bonheur, et de l'homme vers l'humanité.»

L'EXPOSITION DU SIÈCLE -PARIS 1900

Les précédentes expositions avaient laissé à Paris, le Palais de l'Industrie devenu Palais des Beaux Arts (1855), le Palais du Trocadéro (1878) la Tour Eiffel (1889).

L'exposition Universelle de 1900 enrichit Paris du pont Alexandre III (baptisé par le Tsar Nicolas II à la pose de la première pierre), du Petit et du Grand Palais, situés sur l'Avenue Nicolas II (actuelle avenue Winston Churchill), de la gare d'Orsay, de la passerelle de Billy ou du funiculaire de Montmartre.

L'exposition s'étend sur 4 sites : le Trocadéro, le Champs de Mars, de l'esplanade des Invalides jusqu'au Champs-Elysées, et «l'annexe» de Vincennes de 114 hectares (sur lesquels sont présentés l'Agriculture, les Moyens de Transports, et qui servent également de champs de manœuvre pour les concours et courses de chevaux).

La fée électricité est au rendez-vous, ainsi que la télégraphie et la téléphonie. Le cinéma est également présent ; la galerie des machines propose les films des Frères Lumière, avec projection sur grand écran.

La Seine a également son rôle car elle est l'axe principal des différents lieux de la manifestation. À cette occasion, compte-tenu du développement de la navigation fluviale pour le transport des visiteurs, le préfet de police de l'époque, Louis Lépine crée la Brigade Fluviale. Ce n'est que dix ans plus tard, lors de la grande crue de 1910, que la brigade fluviale se développe. Sa mission consiste à renforcer la sécurité des utilisateurs de la Seine et de ses environs.

Ainsi du 15 avril au 12 Novembre 1900, grâce à la qualité de l'organisation confiée, comme pour l'exposition de 1889, à des ingénieurs et administrateurs placés sous la conduite d' Alfred Picard, Paris a démontré un savoir-faire et se situe à cette époque comme 1ère ville de congrès internationaux. Elle participe à la 2è révolution industrielle (électricité, cinéma, urbanisme adapté à la nouvelle taille de Paris). La culture, toujours présente, s'exprime à travers les mots de Chagall *«Le soleil de l'Art ne brillait alors qu'à Paris. Les paysages, les figures de Cézanne, Manet, Monet, Seurat, Renoir, Van Gogh, le fauvisme de Matisse et de tant d'autres me stupéfièrent.»*.

C'est au cours de cette exposition universelle de 1900 que le surnom de Paris prend tout son sens «Ville lumière».

D.R.

Grand Palais -2010

LES EXPOSITIONS UNIVERSELLES DU 20e SIÈCLE

16 expositions universelles se sont déroulées au cours du siècle précédent :

La première exposition du 20e siècle se déroule à Saint Louis, dans le Missouri, en 1904 : Cette exposition a pour but de commémorer le centenaire de l'achat de la Louisiane par l'Amérique, à Napoléon 1er le 30 Avril1803. Le thème de l'Exposition est «l'éducation des peuples».
Puis se succèdent les expositions universelles de Liège en 1905, de Milan en 1906, de Bruxelles en 1910, de Gand en 1913, de San Francisco en 1915, de Barcelone en1929, de Chicago en 1933, de Bruxelles en 1935, de Paris en 1937, de New York en 1939, de Seattle en 1962, de Bruxelles en 1958, de Montréal en 1967, d'Osaka en 1970, de Séville en 1992. Au total 16 expositions universelles au cours du 20e siècle qui ont montré non seulement l'évolution de la technologie, mais aussi les nouvelles préoccupations de l'homme en matière de«respect de la nature et de l'environnement.

21e SIÈCLE -À L'HEURE DE SHANGHAÏ

La première exposition universelle du 21e siècle qui se déroule à Hanovre en 2000, confirme cette préoccupation de nature et d'environnement respectant la résolution adoptée par le BIE[1] en 1994 qui demande à cette manifestation «Un reflet d'une importance primordiale pour l'humanité du respect de la nature et de l'environnement».
Le thème de cette exposition est «Homme, nature, technologie» ou «comment utiliser les nouvelles technologies pour résoudre les grands problèmes de la terre». Près de 200 pays ont exposé leur pavillon sur 160 hectares .à l'emplacement de la foire de Hanovre. Un appel à «l'économie d'énergie et l'espace », complète le thème choisi.
Après le thème de l'exposition universelle de Hanovre; «Homme, nature, technologie», voici celui de Shanghaï 2010; «Meilleure Ville, Meilleure Vie». SHANGHAÏ, est actuellement une des plus grandes capitales économiques du 21e siècle. Elle est très présente dans les records architecturaux : tour de la perle d'Orient (492m), tour Jim Mao, Shanghaï Word Financial Center et la tour la plus haute du monde est en construction.
Cette croissance urbaine guide la Chine vers un nouveau modèle de développement, qui répond au thème de l'exposition universelle qui est inaugurée le 1er Mai prochain «harmonie entre l'homme et la nature, harmonie

SHANGHAÏ :Rue de Nanjing.
© Office de Tourisme de Chine à Paris

entre le passé et le futur et harmonie entre les hommes». Voilà donc le thème de Shanghaï 2010 «Meilleure ville, Meilleure vie» avec 5 rubriques :

- le métissage des différentes cultures dans la ville
- la prospérité de l'économie urbaine
- l'innovation technoscientifique dans la ville.
- le remodelage des communautés urbaines

1 BIE : Bureau International des Expositions. Le 22 novembre 1928, les délégués de trente et un pays ont signé le premier traité international régissant l'organisation des expositions internationales, la «Convention de Paris de 1928». elle prévoit le cadre réglementaire pour toutes les Expositions Universelles et Internationales. À ce jour, 157 pays l'ont ratifié.
Le BIE a été créé afin de garantir la légitime application de la présente Convention.
En termes réglementaires, les Expositions Universelles et les Expositions Internationales sont dénommées respectivement «Expositions Internationales Enregistrées» et «Expositions Internationales Reconnues».
Depuis 1931, année où la Convention de Paris est entrée en vigueur, il y a eu des modifications dans les différentes catégories d'Expositions. Le classement actuel, a été appliqué dès 1996, année d'entrée en vigueur de l'Amendement de 1988.
L'exposition universelle à lieu tous les 5 ans, pour une durée de 6 mois. Les Etats, les organisations internationales, la société civile, et les entreprises participent à cette manifestation. Le thème doit être de caractère universel. Les participants conçoivent et construisent leurs pavillons eux-mêmes. La superficie est illimitée. La ville d'accueil est une Ville cherchant l'impulsion de projets de développement urbain et économique.

CHENGHUANGMIAO.
© Office de Tourisme de la Chine à Paris

– l'interaction entre la ville et la campagne

Avec un site de 5km² dont 3km² abritant les pavillons des 222 pays participants ; avec 80 à 100 millions de visiteurs attendus sur 6 mois, Shanghaï est la plus grande Exposition Universelle de tous les temps !

Les expositions universelles sont un énorme moyen de communication et de dialogue offrant à la population un accès non seulement à la nouvelle technologie mais aussi aux grands débats internationaux d'aujourd'hui. La Chine se livre au Monde et le Monde se livre à la Chine.

«Meilleure ville, Meilleure vie», reflète le désir de la promotion du patrimoine urbain, de la maîtrise du développement durable urbain, et de favoriser la communication et la compréhension entre les êtres humains. Harmonie entre les hommes, harmonie entre l'homme et la nature, harmonie entre le passé et le futur, voilà le pari gagnant de la Chine et de «Shanghaï 2010» ■

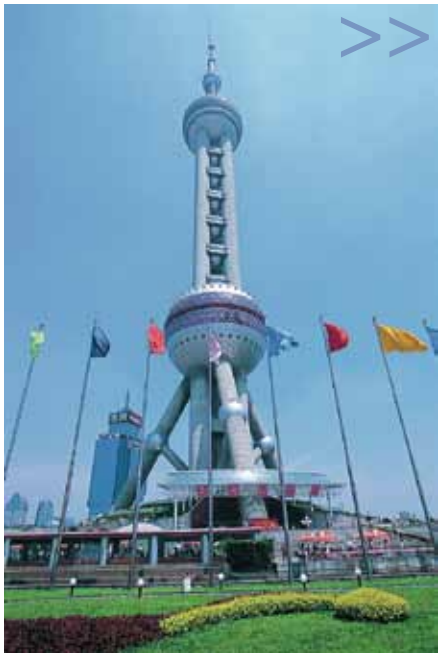

La Perle de l'Orient est une tour de télévision située à Shanghai en République populaire de Chine. Elle est située dans le quartier d'affaires de Lujiazui dans le district de Pudong près de la rivière Huangpu, face au Bund sur l'autre rive. Dessinée par l'architecte Jia Huan Cheng, sa construction débuta en 1991. Elle fut inaugurée en mai 1995, constituant alors l'une des premières réalisations prestigieuse du district. Mesurant 468m de hauteur, elle figure parmi les plus hautes tours du monde.

Souvent comparée à un bilboquet géant, elle comprend trois sphères principales de tailles différentes. Deux d'entre elles ont un diamètre de plus de 45 et 50 mètres tandis que la plus élevée n'a un diamètre que de 14 mètres. La tour dispose de terrasses d'observation à 263 et 350 m d'altitude ainsi que d'un restaurant panoramique rotatif situé à 267 m. L'édifice se termine par une antenne de télévision. La tour reçoit 3 millions de visiteurs chaque année.

Voici HAIBAO, mascotte officielle de l'exposition universelle 2010 qui aura lieu à Shanghaï.
Cette mascotte forme le caractère chinois "Ren" , qui veut dire «l'être humain», comme conception centrale, elle reflète la particularité culturelle de la Chine, mais aussi l'idée même de l'Exposition universelle de Shanghaï. C'est la première fois qu'un caractère est utilisé dans la conception d'une mascotte pour une grande activité internationales.
Les cheveux : ressemble à une vague enroulée, reflétant son animation et sa personnalité.
Le visage : est une expression animée amicale et confiante.
Les yeux : des yeux grands et ronds qui sont plein d'espoir pour le futur de la ville et du pays.
Le bleu: couleur de tolérance et d'imagination, symbolisant une Chine remplie d'espérance son développement et sa potentialité.
Le corps : le corps rond, aimable et amusant, qui représente un modèle de la vie harmonieuse.
Le poing : le pouce vers le haut symbolise l'approbation et l'accueil pour les amis du monde.
Les grands pieds : les pieds qui se posent solidement sur terre deviennent un soutien fort pour les bras chaleureusement ouverts. Cette image symbolise que la Chine a la capacité et la détermination pour bien organiser l'Exposition universelle.
Le caractère chinois "Ren", qui présente le soutien mutuel, révèle l'idée qu'une bonne vie ne peut être créée que par nous tous. La ville ne pourra pas faire une vie meilleure aux hommes sans que "tout le monde" se soutienne et que l'homme et la nature, l'homme et la société, l'homme et l'homme s'entendent bien.
L'Origine du nom de la mascotte : La mascotte, de l'Exposition universelle de Shanghaï 2010, s'appelle HAIBAO, qui signifie littéralement "Trésor des quatre coins du monde".
Ce nom qui se lit clairement, fait écho au principe de l'appellation heureuse dans le folklore chinois. Le nom "HAIBAO", ayant une bonne signification, la mascotte est en relation étroite avec l'image de l'exposition universelle.
HAIBAO est l'ambassadeur de l'image de l'Expo Shanghaï 2010. Il est en train d'accueillir les amis du monde entier avec ses bras chaleureux et son large sourire.

VOYAGE PRÉVU POUR L'EXPOSITION DE SHANGHAÏ

Paris/Shanghaï/Suzhou/ Pékin/Paris ; 10 jours / 8 nuits du 3 au 12 septembre 2010

J01- Paris / Shanghai
Départ sur vols Air France en destination de Shanghai.

J02- Shanghai (D)
Arrivée à Shanghai en fin d'après-midi, transfert à l'hôtel, dîner en ville.
Nuit à Shanghai Baron Hôtel 4*

J03- Shanghai (ABF, L, D)
Visite du Musée de Shanghai avec écouteurs, Place du Peuple, Jardin du Mandarin Yu et la vieille ville, Promenade sur le Bund, Rue de Nankin.
Nuit à Shanghai Baron Hôtel 4*

J04- Shanghai (ABF, D)
Journée consacrée à l'Expo, déjeuner libre dans le Parc de l'Expo, dîner en ville, Soirée: Acrobatie.
Nuit à Shanghai Baron Hôtel 4*

J05 - Shanghai + Suzhou (ABF, D)
Journée consacrée à l'Expo, déjeuner libre dans le Parc de l'Expo, dans l'après-midi vers 16h00, route pour Suzhou, arrivée à Suzhou, dîner en ville.
Nuit à Suzhou Conférence Centre Hôtel 4*

J06- Suzhou/Tongli/Shanghai-Pékin (ABF, L, D)
Excursion à Tongli, visite du Village d'Eau, promenade en barque sur les canaux, retour à Suzhou, visite du Jardin de la Politique des Simple, Manufacture de Soie.
Dîner, transfert à l'aéroport de Shanghai, vol en référence MU 5727 (21h-23h10)
Arrivée à Pékin. Accueil par le guide et transfert à l'hôtel.
Nuit à Pékin Hepingli Hôtel 3*

J07- Pékin (ABF, L, D)
Arrivée à Pékin, transfert à l'hôtel pour le petit-déjeuner, visite du Palais d'Eté et le Parc des Jeux Olympiques, vue sur Nid d'Oiseau et Cube d'Eau.
Nuit à Pékin Hepingli Hôtel 3*

J08- Pékin (ABF, L, D)
Place Tiananmen, Cite Interdite, déjeuner chez l'habitant, visite de la vieille ville en cyclopousse, Temple du Ciel, Soirée: Légende de Kungfu.
Nuit à Pékin Hepingli Hôtel 3*

J09- Pékin (ABF, L, D)
Excursion à la Grande Muraille, un des Tombeaux des Ming: Changling, Voie Sacre, dîner: Canard Laqué de Pékin.
Nuit à Pékin Hepingli Hôtel 3*

J10- Pékin / Paris (ABF)
Petit-déjeuner à l'hôtel, transfert à l'aéroport, vol pour Paris.
Arrivée à Paris le même jour.

Tarif : 1476 € par personne
Plus le Visa pour la Chine 50 €

COUPON-REPONSE -
VOYAGE CHINE 3 SEPTEMBRE-12 SEPTEMBRE 2010
A renvoyer à : A.N.C.M.P.- 28 Rue Tronchet -75009 PARIS

M.*_____

Mme*_____
participera au voyage
VOYAGE CHINE 3 SEPTEMBRE-12 SEPTEMBRE 2010.

Nombre de participants : ____

Ci-joint chèque d'acompte de :
(150 € par participant) x____= _____ euros,
à l'ordre de l'A.N.C.M.P.

Votre Email, important pour bénéficier de toutes les informations rapidement:

Date : _____
Nom et Prénom : _____
•CONTACT ANCMP :01 42 68 10 05- Fax : 01 40 07 01 75
e-mail : ancmp@wanadoo.fr

SHANGHAÏ 2010
LE PAVILLON DE LA FRANCE

La France est le premier pays à avoir répondu favorablement pour sa participation à l'exposition universelle de Shanghaï 2010.

Le Pavillon de la France, qui fait l'objet d'une demande la pérennisation auprès des autorités chinoises, est un élément essentiel de la relation entre les deux pays.
La participation française à cette manifestation a pour ambition de :
-Souligner l'amitié des peuples français et chinois qui sont l'un et l'autre héritier d'une histoire et d'un art de vivre millénaires
-Présenter la modernité et le dynamisme français fondés sur l'innovation technologique ;
-S'attacher à montrer la qualité de vie des métropoles urbaines françaises qui privilégient de nouvelles formes de développement durable.
La COFRES, Compagnie Française pour l'Exposition Universelle, au capital détenu à 100% par l'État, a été chargé de faire réaliser et d'animer le Pavillon de la France.
Son Président, José Frèches, a déclaré « que La COFRES SAS a pour ambition de coordonner les initiatives publiques et privées en faisant appel aux synergies des acteurs économiques, culturels et scientifiques. Tant par son aspect architectural, très innovant, que par son contenu, le Pavillon de la France représentera aux visiteurs de Shanghaï 2010 les multiples facettes de la créativité de notre pays ».

UN ARCHITECTE DE TALENT : JACQUES FERRIER

Jacques Ferrier travaille en France et à l'international. Architecte DPLG, diplômé de l'UPA 8 en architecture en 1985 et de l'École Centrale de Paris en 1981, il crée son agence d'architecture à Paris en 1990.
Ses réalisations comprennent des bâtiments de prestige (Siège social des Champagnes Piper & Charles Heidsieck à Reims ; AIRBUS Delivery Centre à Toulouse), des ouvrages culturels (Pavillon France, Shanghaï Expo 2010 ; Cité de la Voile à Lorient), des équipements publics (Maison des Sciences de l'Homme à Nantes ; Qingpu's Yuxiu School en Chine), des centres de recherche (Collège de France à Paris) et des projets de développement urbain qui s'inscrivent dans une même philosophie d'agence : créer une architecture pour une société

durable.
Jacques Ferrier développe, de pair, une activité de recherche innovante, en partenariat avec des grands groupes industriels : ses projets, Concept Office, immeuble de bureaux mixtes, et Hypergreen, premier gratte-ciel écologique, ont initié une réflexion sur une architecture future consciente des enjeux des mégalopoles et des problématiques environnementales. Sa vision optimiste et humaniste de la ville à venir trouve son aboutissement dans le Pavillon France pour l'Exposition Universelle de Shanghaï 2010 à travers le thème de la Ville Sensuelle, préfiguration d'un monde construit où la nature et les sens occupent une place essentielle.
Jacques Ferrier est Professeur des écoles d'architecture ; il a reçu plusieurs prix, notamment le prix de la Première Oeuvre du Moniteur en 1993 et a été nominé pour le Grand Prix national de l'Architecture. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur l'architecture. Son travail a été publié dans de nombreux quotidiens et revues en France et à l'étranger.

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES PENDANT LA DUREE DE L'EXPOSITION

Sous le parrainage d'Alain Delon, le Pavillon de la France proposera à ses visiteurs des animations, concerts et spectacles le 1er mai (ouverture de Shanghaï Expo), du 14 au 21 juin (semaine de la France, journée et fête de la musique), le 14 juillet (fête nationale) et le 31 octobre (fermeture de Shanghaï Expo).
Par ailleurs de très nombreuses conférences auront lieu dans l'auditorium (conférenciers, programme en annexe).
Grâce à la générosité du musée d'Orsay, 7 grands chefs d'oeuvre de l'art français seront exposés au Pavillon France : l'Angélus de Millet, le Balcon de Manet, la Salle de danse à Arles de Van Gogh, la Femme à la cafetière de Cézanne, la Loge de Bonnard, le Repas dit aussi Les bananes de Gauguin et l'Age d'Airain de Rodin.
C'est une grande première qui est ainsi offerte par la France à la Chine, ces chefs d'oeuvres n'ayant encore jamais été exposés ensemble à l'étranger.
Le 21 juin 2010, le spectacle « Douce France » sera le point d'orgue des manifestations organisées par la Cofres, journée de la France à Shanghaï Expo.

Un concert de David Hallyday clôture l'Exposition Universelle Shanghaï 2010

COFRES SAS
Compagnie Francaise pour
l'Exposition de Shanghaï 2010
Tour Gamma A 193/197,
Rue de Bercy
75012 Paris.
Tel. : +33 (0)1 44 87 13 83
Fax : +33 (0)1 44 87 13 88
www.pavillon-france.fr
www.pavillon-france.com.cn

Le Chat LÉON, mascotte du Pavillon de la France
Le Pavillon France a choisi sa mascotte pour l'Exposition Universelle de Shanghaï en 2010 : Le Chat Léon. Ce personnage, est en fait un emblème de la Maison Vilac, qui a remis au goût du jour la mode des jouets en bois. Il interagira avec les visiteurs et portera le message du Pavillon France.
Léon est un chaton d'environ 7 ans qui vit chez ses parents. Chaque enfant se retrouve à un moment ou à un autre au travers de Léon. Il est joyeux et impulsif, ce qui l'amène à faire des bêtises. Il est bon vivant et très gourmand. Il est toujours prêt pour l'aventure et la découverte du monde. Il évolue dans un milieu ordinaire : la maison et l'école. Il habite en ville et va à la mer, à la campagne… Il suit les rituels des enfants : le bain, le goûter, les anniversaires mais toujours en faisant des bêtises : il oublie de fermer le robinet, il saute dans les flaques d'eau, fait des grimaces, etc. Il est toujours présenté dans un univers très coloré

LE CENTRE HOSPITALIER/ EHPAD DES TROIS ILETS - MARTINIQUE

Le Centre Hospitalier des Trois-Ilets est situé au centre ville d'une commune à vocation touristique au sud de l'île, dans la rue principale, face à l'église et au marché.

Historiquement, l'hôpital hospice des Trois Ilets a été construit sur un terrain cédé gratuitement à la commune des Trois-Ilets. Ouvert le 1er avril 1925, sa construction a été le fruit d'un « coup de main » (participation de bénévoles à la construction). L'architecture coloniale assure une bonne circulation avec des vérandas spacieuses. En 1954, l'hôpital a été érigé en établissement public communal avec 150 lits.
Après la crise économique des années 1970-1980, la capacité a été réduite de 99 lits, provoquant la fermeture de la maternité en 1977 et de la pédiatrie en 1980. L'hospice d'alors a été transformé en Maison de retraite de 24 lits en 1991.

En 1998, une politique d'humanisation a donné naissance à un hôpital rénové conformément aux orientations du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Social de l'époque, instituant pour les hôpitaux de proximité une organisation en soins de suite et de réadaptation.

Des lits médico-psychologiques ont été ouverts en 1998, gérés par l'Hôpital Psychiatrique, pour permettre à l'établissement de jouer pleinement son rôle d'hôpital de proximité. La révision du volet «personnes âgées» du SROS intègre la réflexion sur la nature et l'implantation des unités de prise en charge de cette population dont la croissance démographique est annoncée. De ce fait, le CH/EHPAD des Trois Ilets a intégré cette dynamique. En effet, la mission des établissements autorisés à exercer une activité de soins de suite et de réadaptation a été précisée par les décrets n° 2008-376 et n° 2008-377 du 17 avril 2008. Pour répondre à sa mission l'établissement devra répondre aux exigences de compétences médicales et non médicales obligatoires. Pour l'heure, le CH/EHPAD des Trois Ilets comprend deux services de Soins de suite et de réadaptation de 25 lits chacun et un EHPAD de 24 lits.

A l'instar de tout établissement de santé le CH/EHPAD des TROIS ILETS est soumis à la certification. Les actions de santé et l'organisation de l'établissement sont ainsi évaluées afin de

répondre au mieux aux besoins de la population.

Parmi ces actions de santé la prise en charge des plaies et cicatrisation a fait du CH/EHPAD des TOIS ILETS un établissement référent en la matière. Un cadre d'intervention a été défini avec :

•La constitution d'un groupe d'experts

• L'évaluation des pratiques

• La formation des soignants

• La mise en place d'un protocole de prévention et de traitement

Par ailleurs, la prise en charge de la douleur a pour objectif :

• de supprimer la douleur aiguë ou chronique des patients atteints de maladies chroniques et graves

• d'accompagner les patients en fin de vie

• d'accueillir et d'entourer les familles

• de poursuivre et renforcer les formations adaptées

• de réorganiser physiquement les locaux pour recevoir les patients et leur famille.

Le CH/EHPAD des TROIS ILETS a l'ambition de mieux répondre aux besoins de santé sur son territoire. C'est pour cela que deux projets majeurs sont en cours :

1° / La construction d'un nouvel EHPAD de 40 places prenant en compte de meilleures conditions d'hébergement pour les résidents, de meilleures conditions de travail pour le personnel. Il s'agit également de répondre aux exigences futures notamment avec la création d'une unité d'hébergement renforcé.

2° / La construction d'un nouvel Hôpital afin d'optimiser l'offre de soins et s'adapter aux évolutions à venir

CH/EHPAD
des TROIS ILETS
Rue de l'impératrice
Joséphine
97229 TROIS ILETS

LES RELATIONS INTERNATIONALES FRANCE-CHINE ENTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE DE CHINE (ANPC) ET LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE FRANCE

Un peu d'histoire

Si la reconnaissance de la Chine populaire le 27 janvier 1964 a constitué le point de départ des relations officielles entre la République populaire de Chine et la République Française, c'est en avril 1994 que le Conseil économique et social a noué les premières relations institutionnelles avec la Conférence Consultative Politique du Peuple Chinois (CCPPC), présidée à l'époque par M. LI Ruihan, et avec l'Assemblée nationale populaire de Chine (ANPC).

Ces relations étaient souhaitées par la Chine, qui envisageait de sortir d'une économie administrée pour aller vers une économie capable de répondre aux exigences des lois du marché. Elles ont été grandement facilitées par les relations personnelles qu'avait nouées le Président Jean Mattéoli avec les dirigeants chinois, à la fois en sa qualité d'ancien ministre et de responsable d'entreprise publique. Son premier interlocuteur a été le vice-président de la Commission des Affaires économiques et financières de l'Assemblée nationale populaire de Chine (ANPC).

Le Conseil économique et social a saisi cette opportunité pour mettre en valeur les principales entreprises publiques françaises et la façon dont elles évoluaient pour répondre à la fois aux impératifs d'une saine gestion et à leurs missions de service public.

Visite de l'Opéra de Beijing *Visite de l'Opéra de Beijing*

Un premier séminaire a eu lieu en septembre 2005 à Chengdu, un deuxième en octobre 2006 à Paris et Lyon, le troisième en septembre 2007 à Shanghai et le quatrième en octobre 2008 à Paris et Bordeaux. En 1998, une nouvelle Commission de l'Agriculture et des Affaires Rurales a été créée au sein de l'ANPC avec pour mission de développer le secteur agricole et alimentaire.

Lors du cinquième séminaire, en octobre 1999, à Beijing et Kunming, sous l'impulsion du Président Jacques Dermagne, le dialogue s'est élargi à deux groupes de travail, l'un concernant les entreprises publiques et la création de PME-PMI, l'autre concernant la définition des politiques agricoles.

Depuis cette date, les séminaires ont adopté le même format d'une année sur l'autre.

Principes des séminaires

Les séminaires ANPC-CESE réunissent, d'une part, des députés chinois membres de la Commission des Affaires économiques et financières et de la Commission de l'Agriculture et des Affaires Rurales, et, d'autre part, des conseillers membres du Conseil économique et social.

Les députés chinois sont demandeurs d'idées et d'expériences étrangères afin de préparer les évolutions législatives liées aux évolutions sociétales. Les conseillers

français cherchent à mieux connaître la Chine pour en tenir compte dans les réflexions du Conseil ou dans leurs activités socio-professionnelles.
Les séminaires ont lieu alternativement en France et en Chine. Ils durent, entre les réunions et les visites, généralement de 3 à 5 jours. La délégation invitée se compose de 15 à 20 personnes, qui viennent du monde de l'agriculture et de l'économie. Elle est prise en charge financièrement par le pays accueillant. La délégation officielle peut être complétée par des personnalités supplémentaires qui suivent le séminaire en observateurs.
Le choix de la ville pour le séminaire, le choix des thèmes et le programme des visites se font lors d'une mission préparatoire quelques mois avant le séminaire. La partie invitée envoie une délégation réduite (2 à 4 personnes) pour préparer tous les aspects du séminaire (programme, logistique, etc.). Les choix des participants et des thèmes sont naturellement très liés. Chaque participant s'engage à faire une présentation et les textes, après traduction, sont échangés préalablement afin de faciliter les discussions. La traduction alternative retardant notablement les échanges, on a recours, le plus souvent possible, à la traduction simultanée. La cérémonie de clôture se termine par la signature officielle d'un protocole d'accord tirant les conclusions du séminaire et annonçant le séminaire suivant.
Les séminaires ont également

pour objet de mettre en valeur les atouts économiques des régions françaises. Le Conseil économique et social régional est l'interlocuteur privilégié pour l'organisation et la mise en contact avec les acteurs socio-professionnels.

La période récente

Le sixième séminaire a eu lieu en octobre 2000 à Paris et Marseille, le septième en octobre 2001 à Xian et le huitième en octobre 2002 à Strasbourg. Il était prévu que le neuvième séminaire ait lieu en 2003 à Chongqing. Le renouvellement de l'Assemblée nationale populaire de Chine (ANPC) et des considérations d'ordre médical (SRAS) n'ont pas permis la tenue de ce séminaire. Il a eu lieu finalement en juin 2004 à Paris et Caen.
Les séminaires s'inscrivent bien dans cette perspective du renforcement des relations diplomatiques, économiques, commerciales et culturelles entre les deux pays, telle qu'elles ont été affirmées lors des visites successives des Chefs d'Etat français et chinois.
Le X° séminaire a eu lieu en octobre 2005 à Chongqing et au Barrage des Trois Gorges.
Les thèmes débattus ont été :
- le développement économique des régions sous-développées
- l'aménagement du territoire
- l'innovation technico-scientifique
- la protection de la propriété intellectuelle
- l'agriculture et le développement de l'économie rurale
- la protection sociale dans les régions rurales
- le soutien financier à l'agriculture
- le rôle des syndicats dans le développement économique et social

Le XI° séminaire, qui a eu lieu en septembre 2006, à Tou-

louse, et en Région Midi-Pyrénées, a permis d'aborder les thèmes suivants :
- la protection sociale en France
- la législation anti-trust et la concurrence déloyale
- le macro-contrôle sur les risques financiers
- domaines et canaux de coopération des PME chinoises et françaises
- les revenus de l'agriculture et le rôle du gouvernement dans ces revenus
- la popularisation de la technologie dans l'agriculture

Il n'y a pas eu de séminaire en 2007 en raison des élections en France et du renouvellement de l'Assemblée nationale populaire de Chine (ANPC).

Le XII° séminaire a eu lieu en septembre 2008, après les Jeux Olympiques, à Beijing et Qingdao, avec pour thèmes :
- la réforme du système de gestion des biens publics
- le développement urbain et développement rural
- la réforme du système financier et fiscal
- la sécurité alimentaire
- la politique de l'énergie et protection de l'environnement
- la protection sociale des agriculteurs

Il n'y a pas eu de séminaire en 2009 ni en 2010 en raison notamment du renouvellement du CESE. Le XIII° séminaire devrait avoir lieu en France en 2011. Le thème de l'environnement est inscrit depuis longtemps dans le programme de ces séminaires. Il le sera encore plus avec l'évolution du CES, devenu Conseil économique, social et environnemental.

Les autres relations institutionnelles

Les relations du CES avec la Conférence consultative politique du Peuple Chinois (CCPPC) ont conduit à la création, en juillet 2001, d'un Conseil économique et social en Chine.
Les années 90 ont vu la création de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) qui regroupe aujourd'hui plus de 60 Conseils dans le monde. Ces Conseils se veulent la représentation souvent constitutionnelle de la société civile organisée. Leur rôle est simplement consultatif mais ils apportent une aide aux Pouvoirs Publics dans la prise de décision politique.
Le président du CES de France, Monsieur Jacques Dermagne, en a été élu président en 2003. Il lui a donné une impulsion décisive, en favorisant la création de Conseils un peu partout dans le monde et en obtenant pour l'AICESIS le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC (Conseil économique et social de l'ONU).
La création d'un Conseil économique et social en Chine a donc été particulièrement opportune puisque son président, Monsieur WANG Zhongyu, a été élu président de l'AICESIS en juin 2005. C'est ensuite le président du CES du Brésil qui lui a succédé, et aujourd'hui c'est le président du CES italien.

Ces relations multilatérales n'empêchent pas des relations bilatérales étroites entre les deux Conseils, qui ont permis notamment d'organiser un séminaire à Paris en janvier 2003 sur la réforme financière, et sur la dette publique.

Conclusion

La Chine est un grand pays, déjà premier exportateur mondial, en passe de devenir la seconde puissance économique mondiale. Elle ambitionne, selon ses dirigeants, de devenir un pays ''moderne'' même si cela doit prendre plusieurs dizaines d'années.
Ses besoins économiques sont énormes : investissements en infrastructures, développement équilibré des régions, transfert de technologies, formation des hommes, ….
La maitrise des équilibres sociaux, notamment dans les zones rurales, conditionne désormais ce développement.
C'est à ce double besoin d'échange de savoir et d'expérience que répondent ces séminaires.

Réception par la municipalité de Qindao

CHRISTIAN GAMBOTTI
LE SIÈCLE DE LA CHINE

Pour tous les observateurs, politiques ou économiques, le XXIè siècle sera le siècle de la Chine, qui s'affirme, de plus en plus, comme la première puissance industrielle, économique et politique des prochaines années, avec, déjà en 2010, un taux de croissance de 12 %. La politique inflationniste concurrentielle, pratiquée jusqu'à présent par la Chine, lui a permis à la fois de devenir l'atelier du monde, en accueillant les délocalisations des entreprises des vieux pays industriels, et de financer, par l'exportation, son développement. Aujourd'hui, ce sont 350 millions de Chinois qui sont sortis de la pauvreté. Il en reste près d'un milliard, dont il faut s'occuper.

La Chine réalise le paradoxe d'être à la fois le pays qui bat tous les records de croissance, avec la transformation d'une économie désormais décollectivisée, et qui est confronté à des bouleversements sociaux d'une ampleur inégalée, car ils concernent près du quart de la population mondiale. Conscients des difficultés qui attendent leur pays, les dirigeants chinois sont aujourd'hui ouverts sur le monde, à la recherche des meilleures solutions pour répondre aux aspirations des Chinois. Déjà, la consommation alimentaire a dépassé le seuil de subsistance, l'offre s'est diversifiée et la sécurité alimentaire est devenue une priorité. L'équipement des ménages, en biens durables, connaît une progression constante. Les 350 millions de Chinois qui sont sortis de la pauvreté ont aujourd'hui un niveau de vie comparable à celui d'un cadre moyen occidental, c'est-à-dire qu'ils peuvent acheter une voiture, un réfrigérateur, une télévision, et subvenir à leurs besoins. La Chine n'est plus simplement une puissance montante, elle est devenue une véritable puissance en passe de dépasser les Etats-Unis. D'ailleurs, l'OCDE reconnaît le rôle moteur que la Chine est en train de jouer, pour l'ensemble de la planète, dans la sortie de crise actuelle. Il lui reste à résoudre une difficulté majeure : concilier développement économique et élévation du niveau de vie pour l'ensemble de la population, ce que sont parvenus à faire, jusqu'à présent, les pays occidentaux.

La grande erreur serait de croire que la Chine a vocation à demeurer l'atelier du monde. C'est ignorer que la Chine, c'est aussi une société de l'intelligence, de l'innovation, comme en témoigne, chaque année, le nombre d'ingénieurs diplômés qui sortent des universités chinoises, même si, comme l'affirme Valérie Niquet, directrice de l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales), «ce qu'on appelle ingénieur en Chine, et ce qui pourrait être les niveaux ingénieurs, chercheurs, créateurs, est quand même très loin de la réalité». Les observateurs s'accordent à reconnaître que la Chine est encore, dans ce domaine, en arrière des grands pays occidentaux, mais aussi de l'Inde. S'il est difficile de dire où se situe la Chine, aujourd'hui, en matière d'innovation technologique, les progrès sont indéniables. L'OCDE considère cependant que «la Chine a encore un long chemin à parcourir avant de s'être dotée d'un système national d'innovation moderne et hautement performant». Les investissements

se font, aujourd'hui, prioritairement dans «la mise à niveau des équipements et des installations, et la recherche expérimentale pour de nouveaux produits». La Chine n'investit pas encore suffisamment dans «la recherche fondamentale, base de l'innovation à long terme ». Le pays, qui a construit sa croissance et sa richesse sur l'offre à bas coûts d'une gigantesque masse de travailleurs, reste encore « spécialisé sur les opérations intensives en main-d'œuvre ». Mais la Chine, qui soutient la création d'entreprises purement chinoises dans domaine des hautes technologies, progresse rapidement, sachant qu'elle a moins besoin de capitaux que de partenariats, afin de réaliser des transferts de technologie. Or, aujourd'hui, les entreprises chinoises cherchent à absorber plus rapidement ces transferts de technologies, ce qui doit les conduire à vouloir développer un haut niveau de formation.

L'exposition universelle de Shanghaï est, pour la Chine, une vitrine qui doit lui permettre de montrer qu'elle est présente, désormais, dans tous les domaines. Pour les dirigeants chinois, leur pays n'a pas de visées hégémoniques, la priorité étant, aujourd'hui, la question sociale. Le Premier ministre, Wen Jiabao, un homme réputé proche du terrain, affirme : «Nous devons accorder davantage d'attention aux pauvres et aux défavorisés, parce qu'ils constituent la majorité de la population». Il ajoute : «les inégalités sociales peuvent affecter la stabilité de la société.» C'est pour cela que la nouvelle stratégie chinoise vise à renforcer le marché intérieur, à le consolider. La crise qui frappe aujourd'hui l'ensemble des pays dans le monde, et qui a fait chuter la demande sur le marché américain et celui de l'Union européenne, conduit les Chinois à sortir d'un modèle de développement fondé uniquement sur les exportations. Les exportations chinoises avaient augmenté de 26 % en juillet 2008, elles avaient chuté de 27 % en février 2009, ce qui s'est traduit, dans la province de Guangdong, par une perte d'emploi pour 20 millions de travailleurs. En voulant agir sur la consommation nationale, les Chinois seront peut-être tentés de se diriger vers plus de protectionnisme. Or, la Chine ne peut pas se permettre de déstabiliser le commerce mondial par une stratégie agressive, voire destructrice, à l'exportation et un protectionnisme fort qui empêcherait les entreprises étrangères d'accéder à son marché intérieur. La Chine souhaite aussi prendre des mesures en faveur de la protection sociale, de l'amélioration des revenus ruraux et du développement des services. C'est donc un vaste plan de rééquilibrage tous azimuts des facteurs de croissance qu'elle met en œuvre.

La coopération internationale est plus que jamais nécessaire avec, comme objectif, la mise en œuvre d'une gouvernance mondiale plus solidaire. La Chine, qui est un grand pays, une grande civilisation, a un rôle à jouer dans la mise en ordre de cette nouvelle gouvernance. C'est par le dialogue, l'échange, la multiplication des contacts, dans un monde multipolaire et multiculturel, où aucun pays ne peut prétendre être le centre du monde, que se jouera la paix mondiale. Il serait tout aussi dangereux de réduire le G20, qui se met en route actuellement, à l'initiative de Nicolas Sarkozy, à un G2 sino-américain pour cogérer les affaires du monde. Ce n'est pas ce que souhaitent les Chinois qui, par l'intermédiaire de leur Premier ministre, ont déclaré : «Certains disent que les affaires du monde seront gérées uniquement par la Chine et les Etats-Unis. Je crois que ce point de vue est sans fondement et faux. […] Multipolarité et multilatéralisme constituent la tendance prédominante et reflètent la volonté populaire.» (1) Comment en effet imaginer une paix durable dans un monde qui ne serait pas multipolaire, multiculturel et multilinguistique ? La mondialisation, pour être un espace propre au dialogue des peuples et des civilisations, ne peut être que multipolaire, aucun pays ne pouvant prétendre devenir le centre du monde.

(1) Cité par Claude Meyer, dans son article «La Chine, centre du monde », revue Etudes, n° 4124, avril 2010.

UNE DÉMARCHE ORIGINALE
L'ASSOCIATION DE LA PLAINE DE VERSAILLES

Par Claude Jamati
Maire de Bailly, Trésorier de l'Association de la Plaine de Versailles (APPVPA)

Un lieu exceptionnel, chargé d'histoire, aux portes de Paris

De nombreuses résidences existaient avant le développement considérable du domaine royal de Versailles : tel est le cas du Château de Bailly, construit au XVIème siècle, une des propriétés des Gondi, dont est issu le futur cardinal de Retz et qui abrite aujourd'hui un des principaux centre d'éducation motrice en France. Mais beaucoup de ces résidences disparurent lorsque Louis XIV décida de développer la propriété déjà grande (environ 80 ha) dont il avait hérité de son père. Le Grand Parc de Louis XIV, constitué à partir de 1683, il y a plus de 300 ans, était dix fois plus grand que celui que nous pouvons visiter aujourd'hui : 8 600 hectares et un mur de 43 kilomètres, avec 24 pavillons d'entrée.

Qu'en est il aujourd'hui de ce territoire, qui fut avant tout, du temps de Louis XIV, un parc de chasse, dont la production alimentait le château , et d'où provenaient le bois et l'énergie de traction de l'époque (paille, avoine, fourrage) ?

La population du domaine historique, d'environ 4000 habitants au XVIIIème siècle, dépasse de nos jours les 300 000 habitants. Au XXème siècle, l'urbanisation galopante a fait disparaître certains vestiges royaux. Mais la « Plaine de Versailles », territoire de 18.000 ha, comprend toujours 8.000 ha de terres agricoles.

Les atouts du territoire sont considérables

- Coulée verte et lieu historique à 20 km de Paris
- Économie agricole innovante (fermes de Gally, de Grand Maison, de Pontaly, etc…)
- Situation remarquable entre les deux OIN (opérations d'intérêt national) de Seine Aval et de Saclay
- Pôles de recherche et de formation importants
- Fort potentiel touristique (randonnées pédestres, filière équestre, proximité du Château 3ème lieu culturel le plus visité en France)

Mais le territoire est fragile

C'est pourquoi, par décret du 7 juillet 2000, la partie Est de la Plaine, située dans le prolongement du parc de Versailles, est classée au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- Des actions sont à mener pour préserver la Plaine de Versailles de l'urbanisation (mitages ou franges urbaines)
- L'agriculture est diversifiée, innovante, notamment dans la commercialisation (vente à la ferme, cueillettes, marchés forains, livraisons de paniers, ventes par internet), mais depuis 1990, 40% des exploitations et 50% des surfaces en cultures spécialisées ont disparu par cessation de l'activité. Peu de jeunes reprennent la suite des parents.

Création de l'Association de la Plaine de Versailles (APPVPA) *

Conscients que les outils classiques de développement ne suffiraient plus à assurer sa pérennité, les acteurs de la Plaine de Versailles ont fait le choix d'une voie ambitieuse et originale pour la stratégie du territoire. Ils ont décidé en 2004 de créer l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA, www.plainedeversailles.fr), véritable «espace de communication» afin de «réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citadins, dans la Plaine de Versailles».

Cette association est composée de trois collèges représentatifs des acteurs du territoire de la Plaine de Versailles :

- Le collège des élus, comprenant des représentants des Communes, du Département, de la Région et les parlementaires associés. Les Communes au nombre de 25 sont : Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury, Bailly, Noisy-le-Roi, Villepreux, Chavenay, Rennemoulin, Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Orgeval, Davron, Thiverval-Grignon,

Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Saint-Germain-de-la-Grange, Beynes, Crespières, Montainville, Mareil-sur-Mauldre, Herbeville, Les Alluets-le-Roi, Bazemont, Maule, Andelu, Jumeauville.

- Le collège des agriculteurs, regroupant les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture. Ils jouent un rôle incontournable pour la préservation et la vie de l'économie agricole

- Le collège des associations et des particuliers, comprenant outre les représentants des différentes associations, des citadins dont l'expertise est mise au service de l'APPVPA. Ce collège, très actif, est à l'origine de nombreuses actions concrètes : guide des randonnées, signalétique, circuits équestres, etc.

Les 6 axes prioritaires, définis dans une charte établie en 2007 sont les suivants :

- Valoriser et améliorer le bâti agricole et historique
- Améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale
- Développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site
- Développer une information et une pédagogie de qualité
- Améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques
- Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

Principales réalisations

Parmi les nombreuses réalisations de l'Association depuis son origine, citons :

1. La réalisation de plaquettes avec plan et indication des points de vente de produits agricoles et des centres équestres
2. L'organisation annuelle, d'une journée « Plaine d'Avenir » pour communiquer sur les actions menées. La Plaine de Versailles doit devenir une véritable zone pilote en terme d'agriculture durable. L'image exceptionnelle de Versailles doit les inciter à produire et commercialiser des produits de haute qualité, à mettre en valeur les paysages et à collaborer avec la recherche. D'une manière générale, l'agriculture locale doit se diversifier, des fermes pédagogiques se développer - à l'image de la ferme de Gally, pour une éducation à la nature
3. La constitution d'un site internet www.plainedeversailles.fr
4. La réalisation d'un guide des randonnées de la Plaine, « Les Chemins de Gally », qui a fait l'objet d'une large diffusion et connaît un vif succès
5. La préparation d'une boucle équestre en cours de mise en place
6. La création progressive d'un label « Plaine de Versailles » pour les produits fabriqués et vendus sur place, pour baliser les itinéraires et en développant une signalétique identique à l'entrée des vingt-cinq communes. Concernant la signalétique, les communes de Bailly, Maule,

Rennemoulin ,Villepreux et Fontenay-le-Fleury sont communes pilotes

7. L'animation du Groupement d'Action Locale (GAL) pour gérer les différents projets conduits dans le cadre du programme européen Leader 2007-2013. Celui-ci encourage financièrement les projets. Il vise à conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité, à promouvoir l'identité touristique en améliorant le paysage et la biodiversité, en encourageant l'éducation à l'environnement, en favorisant les projets structurants à l'échelle de la Plaine, en promouvant le patrimoine. L'objectif est que la Plaine soit une zone pilote sur l'écologie territoriale. Pour illustrer cette stratégie, on peut citer l'exemple du développement de la filière équestre : la production de blé est importante dans la plaine, les chevaux ont besoin de paille, en retour leur fumier peut servir d'engrais écologique. De même, la transformation sur place d'un blé de qualité à partir de variétés rustiques pourrait permettre la fabrication d'une farine labellisée qui serait vendue aux habitants voulant fabriquer eux-mêmes leur pain.

Le futur

La démarche « Plaine de Versailles », rassemble des acteurs de différentes natures : élus, agriculteurs, associations et personnes. Leur point commun : ils se sentent dépositaires d'un territoire exceptionnel, et se sont donnés la mission de concourir par tous les moyens à le préserver et à le faire vivre pour le bien commun en évitant la pression foncière et le mitage. Le sujet dominant est une économie agricole cohérente. Mais nombreux sont les autres domaines : écologie territoriale, développement touristique adapté à ce lieu chargé d'histoire, projets culturels en liaison avec les racines du territoire, etc.

L'association, dont la création est récente, mais qui fait suite aux actions de la Société d'Agriculture et des Arts d'Ile de France, vit grâce à la conviction et à l'énergie de quelques responsables, comme Michel Colin son Président, par ailleurs Maire de Noisy le Roi et Conseiller Général, Colette Le Moal, Députée et Maire Honoraire de Bailly, Xavier Laureau, Agriculteur, mais aussi des personnalités compétentes et engagées comme Pierre Barrau, Jacques de Givry, Jean-Pierre de Valroger, Guy Le Moal, Marc Emonet.

Le défi est d'organiser progressivement la gouvernance de l'Association de façon à pérenniser son action. L'Association de la Plaine de Versailles dispose de très peu de moyens, malgré un énorme enthousiasme.

Comment faire en sorte qu'elle bénéficie de quelques concours financiers complémentaires pour rendre son fonctionnement durable tout en gardant une structure légère ? Comment concilier l'actuelle mobilisation associative et bénévole de toutes les catégories d'acteurs locaux avec les missions de la compétence des services de l'État ?

La réforme territoriale est en cours, devant aboutir à quelques grandes intercommunalités. Ces dernières devront s'impliquer dans la vie de la Plaine de Versailles. A territoire exceptionnel, gouvernance exceptionnelle : il serait bénéfique de garder dans le futur l'implication des agriculteurs, peu nombreux mais essentiels pour la vie du territoire, et les associations et personnes qualifiées, dont les actions concourent à la richesse et au pragmatisme des projets conduits depuis l'origine.

En conclusion, l'Association de la Plaine de Versailles a montré au cours de sa brève existence son utilité au service d'un territoire d'exception. Elle a ouvert un chemin dont la poursuite du tracé reste à inventer ■

VIE DE L'ASSOCIATION

COLLOQUE « LES DÉFIS MÉDITERRANÉENS.

Notre Président Philippe Herzog s'est rendu à l'invitation du Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, Alain Joyandet

Le 2 Février dernier, à l'occasion du colloque sur « les défis méditerranéens », notre Président a assisté à la réception donnée par Alain Joyandet, Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie.
Cette réception qui avait lieu au Secrétariat d'État clôturait la journée qui s'était déroulée à l'Assemblée Nationale, sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer. Cette manifestation était organisée par le Docteur Ijab Khoury, adjointe au Maire du 16e arrondissement de Paris, Présidente-fondatrice du Cercle Amical pour la Méditerranée (CAMED).

Alain Joyandet, Philippe Herzog et Roger Le Loire.

Dans son discours d'introduction Monsieur Joyandet a défini les éléments suivants : «Règlement du conflit israélo-palestinien, identité et laïcité, coopération éducative, développement durable et énergies renouvelables, constituent des enjeux majeurs pour l'Union pour la Méditerranée auxquels mon ministère accorde une attention toute particulière.
La Méditerranée est une chance pour la France et une priorité de notre coopération internationale où cette région est marquée par une forte présence de notre réseau culturel.»

Farida Schera Bakhouche, Alain Joyandet, Philippe Herzog et Roger Le Loire

De nombreuses personnalités assistaient à ce colloque parmi lesquelles le professeur Bernard Debré, ancien Ministre, Député de Paris, Président d'honneur du CAMED et Renaud Muselier, ancien Ministre, Député des Bouches-du-Rhône, Président du Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée.

GALETTE DES ROIS : 2 MEMBRES À L'HONNEUR

La traditionnelle Galette des Rois de notre association s'est tenue le Jeudi 14 janvier dernier dans le cadre prestigieux d'un salon de l' École Militaire de Paris, en présence de nombreux invités, parmi lesquels les membres de la Délégation Régionale Provence, Alpes Côte d'Azur.
Au cours de cette manifestation festive, deux membres étaient à l'honneur : Athanase GEORGOPOULOS, Délégué Régional qui a reçu la médaille d'Or de l'ANCMP, et Christian BERARD , Secrétaire régional qui a reçu la médaille de bronze de l'ANCMP
Le Président Philippe HERZOG, en les félicitant en son nom et en celui de l'association, a tenu à souligner leur dévouement pour la renommée de l'association auprès des parlementaires et élus territoriaux.
Cette cérémonie a permis des échanges conviviaux et la nombreuse assistance a pu apprécier dans la solennité des lieux, l'accueil chaleureux réservé à l'A.N.C.M.P.
Chambre & Sénat adresse ses plus sincères félicitations aux récipiendaires.

DINERS- DÉBAT ANCMP . PRINTEMPS 2010 : DÎNER-DÉBAT AVEC ROGER KAROUTCHI, LE 12 MAI 2010 AU SÉNAT

Roger KAROUTCHI, ancien ministre, Ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), nous fera l'honneur d'animer le dîner débat organisé le 12 Mai prochain, dans les salons privés du restaurant du Sénat, sur le thème de la place de la France dans l'OCDE.

L'OCDE a pour mission de renforcer l'économie de ses États membres, de contribuer au développement des autres pays, et de favoriser les échanges internationaux.

Depuis sa création, l'OCDE s'est élargie à dix nouveaux pays, et regroupe donc aujourd'hui trente Etats membres, réunis par leur attachement à l'économie de marché et à la démocratie. L'Union Européenne est associée à ses travaux par l'intermédiaire de la Commission.

L'OCDE, qui souhaite depuis son origine refléter les réalités économiques mondiales, fait aussi de l'ouverture une de ses priorités. Cinq nouveaux États candidats à l'adhésion ont engagé depuis la fin 2007 la procédure qui doit les conduire à devenir membres de l'Organisation (Chili, Estonie, Israël, Russie et Slovénie). Par ailleurs, cinq des grandes puissances émergentes ont été appelées à établir des liens de coopération plus étroits avec elle, à travers le processus dit de l'engagement renforcé (l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie). Depuis cette date, l'OCDE a développé ses compétences dans un nombre toujours croissant de domaines : éducation à la gouvernance publique, énergie à l'environnement, emploi aux nouvelles technologies.

La France, par la voix de son ambassadeur, adopte formellement les actes de l'Organisation et fixe l'orientation des travaux. La représentation permanente est, en quelque sorte, responsable pour un trentième des décisions prises par les pays membres.

Le fait que le siège principal de l'OCDE soit à Paris confère des responsabilités supplémentaires à la représentation permanente, notamment en matière de communication pour améliorer la visibilité d'une organisation internationale encore trop méconnue, ou pour faciliter la logistique de l'organisation des grandes manifestations qui s'y tiennent.

Il entre également dans les missions et les objectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE de contribuer à la promotion de la langue française qui est avec l'anglais l'une des deux langues officielles de l'OCDE.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OCDE

Contact : ANCMP
28 Rue Tronchet-75009 PARIS
Tél :01 42 68 10 05
Fax : 01 40 07 01 75
E-mail : ancmp@wanadoo.fr
www.chambre-senat.fr

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE L'ANCMP LE SAMEDI 29 MAI 2010 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le Président de l'A.N.C.M.P., informe les adhérents que la prochaine assemblée générale de notre association aura lieu le 29 Mai 2010 et, pour la première fois de son existence, à l'Assemblée Nationale.

Lieu de prestige et reconnaissance de notre association, qui a été créée en 1905, nous invitons tous nos membres à célébrer, cette année, les 105 ans de l'existence de l'A. NC.M.P.

FOIRE DE PARIS DU 29 AVRIL AU 9 MAI 2010 : LE PRIX CHAMBRE & SÉNAT AU CONCOURS LÉPINE

La Foire de Paris, porte de Versailles, est l'événement festif par excellence, l'occasion de passer un moment convivial et d'échapper au quotidien.
Avec plus de 2 700 exposants, c'est aussi le rendez-vous idéal pour découvrir en matière d'habitat, de loisir, d'artisanat et de gastronomie les toutes dernières innovations, dénicher les nouveaux produits et réaliser des achats. Priorité aux produits malins, aux solutions durables, non pas pour consommer plus, mais pour consommer mieux.
En 2010, la 106e Foire de Paris réserve des surprises, à la fois rythmées et colorées…
A l'occasion de l'édition spéciale Tropiques, le grand rendez-vous du printemps parisien convie ses visiteurs à prendre part à un festival unique de saveurs et de musiques, à un savoureux cocktail de rythmes et d'exotisme en provenance des pays d'outre-mer, pour 11 jours de fête et de découvertes.
C'est aussi la 109ème édition du Concours Lépine qui aura lieu pendant la Foire de Paris..
Pour la deuxième année, CHAMBRE & SÉNAT remettra un prix aux inventeurs du Concours Lépine. En effet, le Président de l'A.N.C.M.P,, Philippe HERZOG, sollicité par le Président du Concours Lépine, Gérard DOREY, a souhaité que chaque année, l 'A.N.C .M.P. remette u prix aux participants du Concours, pour leurs inventions innovantes.
Le prix pour l'année 2010 sera une sculpture en pâte de verre de 47cm.
CHAMBRE & SÉNAT sera présente à cette importante manifestation et à la remise des prix.

EXPOSITION AU CENTRE CULTUREL CHINOIS DE PARIS ART DE LA MÉDECINE CHINOISE ET DU PRINCIPE VITAL

Notre Président, Philippe Herzog a été invité le 26 Avril dernier à l'inauguration de l'exposition « Art de la Médecine chinoise et du principe vital », organisée par l'Académie des Sciences de Médecine Traditionnelle Chinoise et du Centre Culturel de Chine à Paris.
D'après la pratique, la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) est une médecine dotée d'un double caractère : science humaine et naturelle. Elle condense le génie et la force créative de la nation chinoise, ayant 5000 années d'histoire.
L'exposition qui est offerte au visiteur l' invite à baigner dans un fond culturel et à goûter au mystère des techniques d'entretien de la santé en MTC à partir de l'histoire, du diagnostic, des thérapies, et de l'entretien de la santé ainsi que de la continuation de cette médecine traditionnelle

Centre Culturel de Chine à Paris
1, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 Paris
Tel : 01 53 59 59 20
Fax : 01 53 59 59 29
cccparisinfo@gmail.com

INTERVIEW DE JEAN LÈQUES MAIRE DE NOUMÉA

Chambre et Sénat : Quelle est l'évolution de Nouméa, après qu'elle se soit appelée Port de France ?

Jean LÈQUES : Choisie en 1854 pour les qualités de sa rade, la presqu'île où doit se construire le chef-lieu de la colonie, Port de France (qui deviendra Nouméa en 1866 pour éviter la confusion avec Fort-de-France) est limitée par son site, ses marais et ses reliefs. Il faudra fournir beaucoup d'efforts pour modeler sur un site peu favorable au développement urbain.

Il convient de noter qu'en 1856, Nouméa compte 921 habitants dont 113 militaires.

En 1859, Port-de-France est constituée en commune. Un corps municipal est créé par le commandant Durand assurant les fonctions de gouverneur ; il est composé de dix membres nommés parmi les personnalités de l'époque ; le maire et ses 2 adjoints sont désignés par le gouverneur. Ce conseil sera dissous en 1860.

Un nouveau corps municipal de 12 membres est institué en octobre 1874 par le gouverneur ; le maire, les adjoints et les membres du Conseil Municipal sont nommés par le gouverneur pour une durée de 3 ans. Ce corps municipal établit le budget de la ville, règle les affaires de la commune tels que la voirie, l'éclairage, les travaux d'adduction d'eau, etc.

En 1879, la Commune a pour chef-lieu Nouméa et ce n'est qu'à partir de cette date que les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux pour 3 ans. Les Nouméens participent ainsi pour la première fois d'une manière directe à la vie de la cité. C'est néanmoins toujours le gouverneur qui désigne le maire et ses deux adjoints parmi les trois conseillers choisis par leurs pairs au sein du Conseil Municipal.

En 1882, après promulgation en Nouvelle-Calédonie de la loi attribuant aux conseils municipaux la nomination des maires et adjoints, une élection renouvelle les membres du conseil municipal qui élisent le maire, et ses deux adjoints. Eugène Porcheron est ainsi le premier maire de Nouméa élu par les conseillers municipaux eux-mêmes.

En 1890, le domaine communal est constitué par décret.

Depuis lors, 25 maires se sont succédé ; le Conseil Municipal se compose depuis la mandature 2008-2014 de 53 conseillers, dont 15 adjoints. Nouméa compte environ 100.000 habitants.

C & S : Pouvez-vous présenter le «Grand Nouméa» dans le cadre du Contrat d'agglomération 2006-2010?

J.L. : Le Grand Nouméa, composé des communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta, est le bassin de vie de 160 000 habitants, et de 200 000 habitants à l'horizon 2020. En l'espace de 20 ans, le Grand Nouméa a presque doublé sa population, avec un taux de croissance de 2,6% par an. Ce territoire est la «turbine» économique et sociale de toute la Nouvelle-Calédonie.

La Ville de Nouméa concentre à elle seule 62% de la population totale de l'agglomération, avec une densité au moins 25 fois plus importante que celle des autres communes. 78% du logement social de l'agglomération est présent sur le territoire de Nouméa, soit 19% du logement total de la ville.

La diversité des situations entre les quatre communes se reflète à la fois dans la géographie, la démographie, l'économie, le social et le niveau d'équipements. Cette diversité est incontestablement une richesse, à condition de ne pas engendrer d'inégalités compromettant la paix sociale. C'est tout l'enjeu du développement urbain, dont la maîtrise passe par une démarche de planification. C'est ce que nous nous sommes attachés à faire au travers du Contrat d'agglomération 2006-2010, accompagnés par l'Etat et la province Sud.

C & S : Quel est le bilan de ce Contrat d'agglomération?

J.L. : Signé le 4 mars 2006 pour un montant total de 7,6 milliards de FCFP (soit 63 millions d'euros) pour la Ville de Nouméa, le Contrat d'agglomération a permis la réalisation d'un nombre important de projets tels que la construction d'équipements structurants et d'accompagnement de l'habitat social (pôle de services publics, écoles, Maison commune, Cœur de quartier…), la résorption de l'habitat insalubre (relogement de familles…), la création de terrains de sport, la réalisation de travaux d'eau et d'assainissement (station d'épuration, réseaux...) et la réforme des transports urbains (harmonisation à l'échelle de l'agglomération).

Un tiers de l'enveloppe contractualisée a également été consacré à des dépenses de fonctionnement, dont l'objectif est la prévention de la délinquance et l'action sociale. Cela a permis un accompagnement des équipes d'animateurs et d'éducateurs des 8 Maisons municipales de quartier, du fonctionnement des 8 cyber-bases, du programme «Sport action», des dispositifs de prévention de la délinquance par les pratiques culturelles, etc.

L'ensemble des actions de fonctionnement et des opérations d'investissement du Contrat d'agglomération a permis de poursuivre la mise en œuvre de la politique de la ville, commencée en 1990 avec le 1er programme de «Développement Social des Quartiers», et contribuer ainsi à maintenir la cohésion sociale, en luttant contre les discriminations urbaines et sociales.

C & S : Est-il prévu un renouvellement de ce Contrat qui arrive à échéance?

J.L. : Les efforts importants fournis dans le cadre du Contrat d'agglomération 2006-2010 ont permis de rattraper un certain retard en matière d'accompagnement des quartiers d'habitat social. Toutefois, face à la croissance démographique très forte de la commune, et aux problématiques de précarité, d'insertion sociale et professionnelle très prégnante pour une partie de la population, un grand nombre de projets doivent encore être réalisés. Qu'il s'agisse de rattrapage ou de besoins nouveaux (pour des quartiers qui se sont urbanisés récemment et de manière rapide, avec la présence de logement social), les défis restent nombreux et capitaux pour un avenir harmonieux de la «cité».

Aussi, j'ai demandé dès juillet 2009 au Haut-Commissaire de la République de la Nouvelle Calédonie qu'un nouveau Contrat puisse être signé en 2011, afin de poursuivre en partenariat avec l'Etat, la province Sud et les trois autres communes de l'agglomération les efforts entrepris en la matière.

C & S : Monsieur le Maire, vous êtes aussi Président du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa. Quelles sont les missions de ce syndicat?

J.L. : La création en juillet 2006 du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, le S.I.G.N., a été un pas déterminant dans la structuration de l'intercommunalité.

Nos quatre communes sont confrontées à des problèmes de développement, qui affectent l'organisation de l'espace, tant urbain que rural, de nos territoires avec toutes les conséquences qui en résultent pour la protection de l'environnement, et sur le plan économique, social et culturel.

Par conséquent, nous avons décidé de confier au SIGN les missions suivantes:

- l'étude du renforcement de l'intercommunalité du Grand Nouméa, et notamment l'étude d'une structure intercommunale intégrée et financièrement autonome du type «communauté d'agglomération»,
- l'aménagement de l'espace communautaire, grâce entre autres à l'élaboration d'un schéma général d'aménagement et de cohérence de l'agglomération, ainsi qu'un plan de déplacement,
- l'équilibre social de l'habitat, notamment en matière de résorption de l'habitat insalubre,
- la politique de la ville, à travers le pilotage du volet intercommunal du Contrat d'agglomération.

L'intégration, actuellement à l'étude, au sein du SIGN du Syndicat intercommunal du traitement des déchets ménagers et du Syndicat intercommunal chargé de l'adduction en eau potable du Grand Nouméa, va permettre de renforcer la cohérence des projets et la bonne gestion de ces services publics.

INTERVIEW DE KARINE CLAIREAUX MAIRE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Présentation de l'Archipel :
L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon qui se situe à la même latitude que Nantes (soit 47° nord), mais de l'autre côté de l'Atlantique, est une Collectivité territoriale qui couvre une superficie de 242 km2, à 20 km de la côte sud de Terre-Neuve. Il se compose de trois îles principales : Miquelon et Langlade, reliées entre elles par un isthme de sable de 12 km de long pour une superficie totale de 216{km2, et Saint-Pierre (26 km2), le Chef-lieu.
Français depuis 1604, il est l'unique territoire appartenant à la France situé sur le continent nord américain.
Héritier d'une longue tradition de peuplement, Saint-Pierre-et-Miquelon est essentiellement connu en métropole pour ses eaux poissonneuses qui ont, durant plusieurs siècles, contribué à nourrir les peuples européens.
Deux auteurs ont dit : « Venir à Saint-Pierre et Miquelon, c'est chercher une terre pleine de vigueur. C'est chercher la force d'un peuple né de l'Europe et de l'Amérique qui a su garder toute la valeur de ses traditions et s'ouvrir au monde. C'est rechercher un bout de soi-même enfoui au fond de l'âme. Saint-Pierre et Miquelon est un pays à la taille de l'homme et aux dimensions de la planète. Porté par le vent et bercé par la tempête. » (Itinéraires de découvertes de Nelson Cazeils et Albéric de Palmaert…)

filets de pêche séchant sur les graves à l'Ile aux Marins

Chambre et Sénat : Depuis plus de 150 ans la richesse de Saint-Pierre et Miquelon était basée sur la pêche à la morue. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Karine Claireaux : Il est vrai que les richesses de l'océan Atlantique ont été une véritable manne pour Saint-Pierre et Miquelon. L'économie et la prospérité de l'archipel étaient directement liées aux richesses halieutiques au large de ses côtes qui ont alors permis l'essor de la pêche à la morue, le développement d'activités de transformation et l'avitaillement des navires. L'effondrement des stocks de morues et les différends avec le Canada qui ont abouti à la délimitation de la Zone Economique Exclusive (ZEE) autour de l'archipel, par le Tribunal arbitral de New-York en 1992, ont profondément déstabilisé l'économie de Saint-Pierre et Miquelon.
Vingt ans ont passé, mais force est de constater que malgré bien des tentatives de diversification économique visant à redynamiser le secteur privé, l'archipel reste, pour l'instant, très dépendant des transferts financiers de l'Etat et de la commande publique.
Pourtant, Saint-Pierre et Miquelon a de nombreux atouts pour relancer son économie. Sa position géographique d'abord qui en fait une porte d'entrée de l'Europe pour l'Amérique du Nord mais aussi, car située aux confluents de différents courants, une sentinelle en matière d'observation des phénomènes météorologiques liés ou non aux changements climatiques. Son port d'intérêt national est aussi un atout. De même que l'est le savoir-faire en matière de traitement du poisson, ce dont ne disposent plus les provinces canadiennes voisines. La transformation de produits de pêche canadiens pourrait représenter un volume d'activités complémentaires intéressant pour nos industries.
Beaucoup de pistes sont actuellement à l'étude et le Conseil Territorial vient de se doter d'un schéma de déve-

loppement stratégique basé sur l'ouverture de l'archipel, le renouvellement d'activités existantes ou encore la croissance durable. Les ressources pétrolières et gazières de la région laissent aussi espérer des retombées intéressantes pour l'archipel sur du moyen voire du long terme.

C & S : : Quelles sont vos relations actuelles avec le Canada, notamment dans le domaine de la pêche ?

K.C. : Les relations entre l'archipel et le Canada n'ont jamais été un « long fleuve tranquille » et ne le sont toujours pas… Plusieurs dates-clés ont marqué l'histoire, plusieurs accords franco-canadiens et un moratoire sur la morue qui a pris fin en 97. Depuis et même si la pêche est fortement réglementée par des quotas, une activité minimale de la pêche artisanale comme des usines de traitement a pu être maintenue. Un point reste particulièrement sensible, et les responsables politiques de l'archipel espèrent que le Gouvernement français y reviendra lors des prochaines négociations : l'obligation de pêche d'une partie des quotas français par des navires canadiens. En effet, la possibilité donnée à un navire français armé à Saint-Pierre et Miquelon de pêcher ces quotas serait particulièrement intéressante pour un armateur local, en complément de leur transformation sur l'archipel.
Membre de l'OPANO (Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest) et de la CICTA (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés) la France, au titre de Saint-Pierre et Miquelon participe à la régulation de la production halieutique.
Plus récemment le dépôt, par la France auprès des Nations Unies, d'une lettre d'intention pour l'extension du plateau continental a de nouveau exacerbé les relations franco-canadiennes. Cette lettre d'intention vise à faire appliquer une convention internationale sur le droit des pays côtiers en matière de ressources naturelles sous-marines. L'extension demandée du Plateau continental pourrait mener à un élargissement considérable du domaine maritime de notre Collectivité Territoriale ou, à tout le moins, à la reconnaissance de nos droits à cogérer une vaste zone avec le Canada voisin.
Les ressources liées à la pêche, à la cogestion de la zone, au cabotage, ou encore à l'exploitation des richesses du sous-sol, seraient une manne pour l'archipel sans pour autant risquer de bouleverser l'économie canadienne. Elles permettraient en l'occurrence aux Saint-Pierrais et Miquelonnais de vivre de leur travail, aux jeunes diplômés de revenir chez eux et à l'archipel, d'être moins dépendants des subsides de l'Etat.
La question de la cogestion ne s'est sans doute jamais posée ailleurs comme elle se pose aujourd'hui à Saint-Pierre-et-Miquelon. En effet, les exemples connus de cogestion sont raccrochés à des ZEE et non pas à un Plateau continental. Notre archipel pourrait être un exemple d'expérimentation en la matière.
Malgré ces différends, l'archipel travaille avec le Canada, et notamment les provinces atlantiques, à faire fructifier la coopération régionale dans plusieurs domaines. Les choses avancent lentement mais des progrès sont visibles et ne demandent qu'à être améliorés.

C & S : Est-ce que la filière aquacole peut se développer malgré l'absence d'aides communautaires ?

K.C. : En matière de pêche et d'aquaculture, nous échappons en effet à toutes les aides communautaires. Cela est dû à notre statut de « Pays et Territoires Associés à l'Europe » (PTOM) et représente un véritable handicap pour la profession.
L'aquaculture se veut être un secteur participant à la diversification économique de Saint-Pierre et Miquelon. Deux projets ont vu le jour, celui de grossissement de morues en 2002 et celui d'élevage de coquilles Saint-Jacques en 1998, repris par une nouvelle société en 2001.
Pour la morue, le projet consistait en la capture de petits poissons que l'on plaçait dans des cages en mer et que l'on nourrissait jusqu'à ce qu'ils atteignent la taille

couple de macareux nichant sur les côtes de l'archipel

adulte. Malheureusement, l'insuffisance de poissons sauvages (bébés) n'a pas permis de renouveler l'expérience de grossissement, pourtant intéressante, menée en 2003. Malgré tout, les investissements nécessaires à la poursuite de cette activité ont été menés à terme. Elle pourrait donc reprendre à tout moment.

En ce qui concerne l'élevage de la Saint-Jacques il consiste, à partir de naissains de coquilles, à contrôler la croissance afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation. Le produit est intéressant et particulièrement fin. Mais il faudra encore un peu de temps avant de passer à la phase commercialisation.

Le soutien financier de la Collectivité Territoriale comme de l'Etat a, certes, été intéressant mais sans commune mesure avec les aides communautaires dont l'archipel pourrait disposer en étant une Région Ultrapériphérique (RUP). Les mesures en faveur des investissements productifs (construction- extension-équipements-modernisations d'installations), les mesures aqua-environnementales, les aides au transport, au montage de projets publics et/ou privés, etc. etc. sont autant de mesures précieuses qui ne nous sont absolument pas accessibles en l'état actuel des choses.

C & S : Comment envisagez-vous le développement touristique de Saint-Pierre et Miquelon ?

K.C. : C'est une piste sérieuse de diversification. Non pas un

Rue de Saint-Pierre enneigée après une tempête hivernale

tourisme de masse mais un tourisme ciblé, qu'il soit d'affaires ou encore lié à la nature ou à la croisière. Longtemps considéré comme une activité marginale et sans devenir sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, le tourisme est aujourd'hui vu par la population et les élus comme un axe intéressant de développement économique.

L'archipel a un véritable potentiel en la matière qui ne demande qu'à être, d'une part, organisé de manière plus structurée et, d'autre part, accompagné afin de mieux répondre à la demande actuelle et future.

Pour citer quelques chiffres intéressants, en 2007 le nombre de croisiéristes ayant posé le pied à Saint-Pierre était d'environ 2 400. En 2008, il a plus que doublé. Pour 2009, ce sont quelque 10 000 croisiéristes que nous avons accueillis…

De plus, depuis 2008, le Directeur Général du port de Québec, s'est montré très intéressé par notre archipel car il a un important projet en cours d'élaboration qui nécessite que ses bateaux touchent un port étranger. Son but est de faire du port de Québec, un port de « destination » de croisières internationales, c'est-à-dire un port où les passagers pourront embarquer et débarquer pour une croisière internationale. La loi sur le cabotage lui impose de faire une escale à l'étranger d'où son intérêt avéré pour notre archipel qui est français tout se trouvant dans l'embouchure du Saint-Laurent.

Si ce projet est mené à bien, il amènerait à Saint-Pierre d'ici environ deux à trois ans, et pour commencer, un bateau de 2 000 passagers par semaine, entre mi-mai et fin octobre. Les retombées financières seraient des plus intéressantes pour tout l'archipel qui y gagnerait une notoriété certaine dans les provinces du Canada Atlantique et au Québec.

En ce qui concerne le « tourisme vert », Saint-Pierre et Miquelon, bien que méconnu à ce titre, n'est pas en reste.

En effet, l'archipel abrite la seule forêt boréale française et le mariage de la terre et de la mer y donne des zones humides remarquables dont la richesse et l'importance ne sont plus à démontrer. La lagune du « Grand Barachois » est par exemple un milieu unique dans la grande région. Cette dernière a été recensée sur la liste des zones humides susceptibles d'être désignées au titre de la Convention de Ramsar*, dans la mesure où elle abrite des espèces d'oiseaux menacés.

Malgré sa petite taille, l'archipel comporte une variété de milieux très influencés par l'océan qui conditionne toute l'écologie de ce territoire.

La flore, relativement riche, est composée d'environ 500 sortes de fleurs et plantes dont certaines sont rares si ce n'est inexistantes ailleurs sur

le territoire français.
La faune est principalement constituée par les oiseaux migrateurs. Près de 270 espèces ont été inventoriées. Les oiseaux marins et terrestres totalisent 87 espèces nicheuses, dont 57 se reproduisent régulièrement. Pour un total de plus de 425 espèces d'oiseaux répertoriées en tout. A titre d'exemple, sur une zone protégée appelée Grand Colombier, nichent plus de 10 000 couples de macareux.
Les eaux territoriales sont quant à elles fréquentées par les espèces communes au nord-ouest atlantique. Un nombre important de mammifères marins peut être observé : Baleine à bosse, grand Rorqual, petit Rorqual, Dauphin à bec blanc, Globicéphale, etc. Après les eaux de Mayotte ce sont celles de l'archipel qui, par leur richesse en plancton, sont les plus propices au passage de ces grands mammifères. Les côtes des îles, et surtout la lagune du Grand Barachois sont les lieux de regroupement des Phoques veau-marin et de Phoques gris. Ces populations sont les plus importantes de France, ce qui n'est pas d'ailleurs sans causer de problèmes.

Le tourisme d' « affaires » quant à lui peut aussi être intéressant. L'idée, au-delà des gens venant en mission est d'attirer les chefs d'entreprises afin d'organiser des séminaires ou autres formules avec les cadres des sociétés, en permettant d'associer travail et activités sportives et culturelles dans un lieu atypique mais plein de ressources.
Nos atouts en la matière sont donc bien réels. Le principal frein reste le prix du billet d'avion pour ceux qui traversent l'Atlantique. Un énorme travail reste à faire entre l'archipel et l'Etat à ce sujet. Ce dernier ne pouvant rester sourd au besoin vital qui est le nôtre de désenclaver l'archipel, par voie aérienne, à un coût raisonnable.

C & S : Quelles sont les structures d'accueil de votre ville ?

K.C. : (Si la question ne concerne pas le tourisme)
Elles sont assez importantes car notre insularité et notre isolement nous oblige à avoir « tout » sur place… La ville de Saint-Pierre est organisée comme un chef-lieu de grand département. On y trouve une Préfecture et tous les services administratifs. Nous avons aussi un centre hospitalier, un centre de santé, des infrastructures sportives et culturelles, des Musées, des écoles maternelles, primaires, 2 collèges et un Lycée d'Etat. La Mairie est ses nombreux services permettent de faire face aux inconvénients d'une absence d'intercommunalité due à l'éloignement entre les deux îles.
(Si la question concerne le tourisme)
Pour l'instant, elles sont limitées. Cela s'explique par la courte saison touristique et par le nombre limité de visiteurs venant pour plusieurs nuitées. Il y a un hôtel d'une cinquantaine de chambres et des maisons d'hôtes et des B&B (bed and breakfast) qui bénéficient d'un confort agréable au voyageur. Des projets sont là aussi en cours qui dépendront d'une meilleure organisation du « produit Saint-Pierre et Miquelon ». Une mission d'ATOUT France qui vient tout juste de rendre ses conclusions lance quelques pistes intéressantes sur le sujet et confirme l'intérêt des touristes pour ce « bout de France » en Amérique du Nord, qu'est l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

*La convention de Ramsar protège les zones humides d'une grande richesse naturelle.

CENTRE HOSPITALIER LOUIS DOMERGUE

Quel attrait de cet hôpital pour la population Nord Atlantique ?

Le Centre Hospitalier Louis DOMERGUE est situé au sud de la commune, sous préfecture de la Trinité, et dessert un bassin de population de 100 000 habitants et 10 communes sur une zone de 338 km2.
Cet établissement MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), avec ses 263 lits autorisés, dispose d'un plateau technique dont un scanner, une IRM et d'une activité de soins de médecine d'urgence.

Cet établissement de proximité développe à peu près toutes les activités d'un établissement de cette taille :
- Des services de médecine à orientations spécialisées : la neuro-cardiologie, l'endocrino-diabétologie, la gastro-entérologie, la

rhumatologie, la gynéco-obstétrique, et une unité de soins de longue durée.
- Deux services de chirurgie viscérale et orthopédique
- Un service d'urgences
- Un service de pédiatrie avec un accueil des urgences 24heures/24.

Vous avez combattu en son temps pour avoir un bloc des urgences : Quels sont les résultats actuels ?

Anciennement dans 400m², les nouvelles urgences occupent depuis janvier 2010 une première partie du nouvel espace qui leur est dédié d'une superficie de 1000m².
Les anciens locaux font actuellement l'objet de travaux, et ce durant 4 mois, afin d'y installer l'Unité de Soins Intensifs et la Zone de Soins de Très Courte Durée.

Vous vous battez de nouveau pour moderniser les infrastructures de votre établissement et augmenter son offre de soins, avant sa reconstruction dans deux ans :

Suite au séisme de novembre 2007, où le Centre Hospitalier a perdu la moitié de sa capacité en lits d'hospitalisation, nous avons entamé plusieurs actions afin de reconstituer sur site des chambres d'hospitalisation :
- Déconstruction de 4 étages de sa tour d'hospitalisation afin de sécuriser l'ensemble de la structure restante, un dossier de renforcement parasismique a été déposé aux autorités dans le cadre du F.E.I (Fonds Exceptionne d'Investissement)
- Libération d'un service de psychiatrie et récupération des locaux pour y installer un service de

diabétologie/endocrinologie (20 lits d'hospitalisation et 5 places d'hôpital de jour) dispensant entre autre les activités de sauvegarde du pied diabétique, traitement de la thyroïde et l'éducation thérapeutique (la prévalence du diabète en Martinique est deux fois supérieure à la moyenne nationale)

- Construction en 12 mois de bâtiments neufs comprenant 2 services de 28 lits de médecine (Neurocardiologie, Médecine Polyvalente Post Urgence, Alcoologie, Rhumatologie…)
- Ouverture de l'IRM avec sa spécialité cardiologie, dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sanitaire avec le CH du Lamentin
- Rénovation de chambres de la Maternité : Actuellement 6 chambres à 1 lit sont équipées de salle de bain. 18 autres sont en cours de travaux.

Pouvez-vous nous informer sur le projet de reconstruction de l'hôpital ?

Le projet de reconstruction a été examiné lors du comité national de validation du plan « hôpital 2012 » du 17 décembre dernier. L'ensemble des orientations du projet médical, fourni dans le dossier de demande de financement pour émarger à l'enveloppe nationale pour les mises aux normes exceptionnelles, a été pensé dans le cadre du nouveau projet médical de territoire impulsé par l'ARH, la fédération hospitalière de la Martinique, avec la participation effective des établissements de santé. Ce projet médical a tenu compte de l'augmentation du vieillissement de la population des communes du Nord Atlantique (21% des habitants ont plus de 60 ans), de la demande en forte progression d'accompagnement de fin de vie. Cette population du Nord Atlantique est en grande précarité économique (forts taux de RMI, de CMU), avec une densité médicale particulièrement faible.
Le nouvel hôpital verra sa distribution modifiée pour répondre au besoin global de la population dans le cadre du projet médical de territoire. Ainsi, la chirurgie sera transférée au CHU de Fort de France, les maternités du CHU de Fort de France et du Lamentin fusionneront, laissant ainsi au CHLD la possibilité d'avoir une maternité.
Un hôpital de 155 lits, dont les travaux commenceront dans 2 ans, sera construit avec la répartition suivante :

- 43 lits et places pour le pôle Mère enfant avec le maintien d'une maternité de niveau 2a et de 4 lits de néonatalogie, un accueil en hospitalisation complète et hôpital de jour pédiatrique, une orientation en chirurgie gynécologique
- 105 lits et places pour le pôle médecine et spécialités médicales avec l'identification de 10 lits de soins critiques, le développement de spécialités médicales, le maintien d'une offre de médecine de proximité (gériatrie aigue, médecine polyvalente)
- 7 places pour le pôle d'anesthésie et chirurgie ambulatoire et d'orthogénie

Le dimensionnement ainsi retenu est de 15000 m2 SDO, pour un coût de l'opération plafonné à 65 M€ avec un financement hôpital 2012 de 52 M€, une participation des collectivités territoriales et du FEDER de 7M€.

La reconstruction du Centre Hospitalier se fera sur un terrain (offert par la ville de la Trinité) situé au sud de la commune dans le quartier Desmartinières. Il a une position stratégique, facile d'accès, à proximité du centre ville de Trinité.

JEAN-CLAUDE FRUTEAU
MAIRE DE SAINT-BENOÎT, ILE DE LA RÉUNION

Chambre et Sénat : **Monsieur le Maire, depuis les catastrophes naturelles récentes en métropole, quels sont vos conseils dans ce domaine auprès de la population de votre commune ?**

Jean-Claude Fruteau : J'ai l'habitude de dire que le premier des conseils que je peux formuler à la population de ma commune, c'est d'éviter de se placer dans des situations complexes lorsque l'on construit sa maison. En effet, il est impératif de maîtriser les constructions sauvages dans les zones où la dangerosité peut être importante comme par exemple les zones inondables. En revanche, à La Réunion, face à des catastrophes naturelles telles que les cyclones, le premier des conseils que je peux formuler à la population, c'est de se protéger avant tout en se mettant à l'abri. Cependant, face aux catastrophes naturelles, la plus grande partie du travail revient aux pouvoirs publics qui, au nom des responsabilités qu'ils ont l'obligation d'assumer, doivent mettre tous les moyens en oeuvre pour prévenir les conséquences éventuelles engendrées par un tel évènement.
Ainsi, à Saint-Benoît, nous sommes face à un grand chantier pour sécuriser le cadre de vie des populations qui habitent le centre ville. L'endiguement de la Rivière des Marsouins, qui sépare la commune en deux, est aujourd'hui plus que nécessaire pour assurer la sécurité des riverains. Ce lourd investissement financier (près de 12 millions d'euros) est indispensable puisque la Rivière des Marsouins présente une menace sérieuse pour les populations lors des épisodes de crues. En ma qualité de responsable public, j'entends assumer toutes mes responsabilités pour garantir la meilleure des sécurités à la population bénédictine.

C & S : **Est-ce que le développement de votre commune est lié à la culture de la canne à sucre ?**

J.C.F. : Oui, bien évidemment : le développement de Saint-Benoît, de l'Est de la Réunion mais aussi le développement de l'ensemble de notre département est intimement lié à l'économie agricole en général et à la filière canne - sucre - rhum - bagasse en particulier. J'ai toujours accordé une importance très particulière à l'agriculture en général et la canne à sucre en particulier car je connais l'importance de ce secteur dans l'économie réunionnaise. Durant mes huit années passées au Parlement européen, je n'ai jamais cessé d'être un fervent défenseur du monde agricole réunionnais dans son ensemble. Depuis mon élection à l'Assemblée nationale, je poursuis ce combat en intervenant aussi souvent que possible pour soutenir le développement de ce secteur d'activité.
Le développement de Saint-Benoît est également soutenu par une agriculture vivrière qui, d'une part, permet à de nombreuses familles de vivre sur des exploitations de taille humaine, et, d'autre part, produit de nombreux fruits (letchi, ananas, mangues, fruits de la passion, ...) qui font la renommée de Saint-Benoît.
Mais le potentiel de développement de Saint-Benoît s'est diversifié ces dernières années. Le tourisme progresse grâce notamment à la richesse naturelle de la commune : l'eau. En effet, Saint-Benoît est la cité des «eaux vives» par excellence à La Réunion. Cette richesse nous a permis de soutenir le développement d'une activité touristique particulière autour de cette ressource : canyoning, rafting, baignade, parcours découverte, (...). La commune, avec l'aide de la communauté d'agglomération (la CIREST), soutient activement cette activité porteuse d'emplois. Ainsi par exemple, nous allons très prochainement investir pour l'amélioration de l'accueil touristique dans la vallée de Takamaka pour que les atouts de ce site soient mieux mis en valeur.

C & S : **Avec votre expérience de Député européen et maintenant Député à l'Assemblée nationale et Maire de votre commune de Saint-Benoît, quels sont vos pro-**

jets au niveau local ?

J.C.F. : Mon projet pour Saint-Benoît, c'est avant toute chose de répondre aux préoccupations essentielles de la population. A mon sens, tout homme politique se doit, dans son action à la tête d'un exécutif local, de répondre aux attentes et aux difficultés qui constituent le quotidien des gens. Lors des élections municipales de mars 2008, je me suis engagé à reconstruire Saint-Benoît et je tiendrai mes engagements. Ainsi, en premier lieu, mon équipe et moi-même travaillons durement pour construire au moins 1500 logements durant la mandature. Le défi est de taille puisqu'il s'agit de construire deux fois plus de logements que sous la mandature précédente afin de résorber les retards pris et de faire face à l'augmentation de la demande sur la commune. Si nous faisons preuve d'un tel volontarisme dans ce dossier c'est parce que nous savons pertinemment que le problème du logement à Saint-Benoît, tout comme à La Réunion, constitue l'une des préoccupations majeures de la population.
En deuxième lieu, j'entends multiplier les efforts fournis par la commune pour soutenir le développement économique. En effet, l'autre problème quotidien de la population c'est l'emploi. A tire indicatif, entre janvier 2009 et janvier 2010, le nombre de personnes sans emploi a progressé de plus de 24 %. Aussi, face à cette situation dramatique, nous nous devons d'agir pour créer les meilleures conditions possibles pour soutenir la croissance économique et la création d'emploi. Concrètement, à Saint-Benoît, notre action se traduit par la création d'une nouvelle zone d'activités de plus de 40 hectares ainsi que par l'investissement public de la commune dans des équipements aujourd'hui plus que nécessaire. Je pense ici, par exemple, à la mise en chantier de la nouvelle station d'épuration de la commune qui représente un investissement de plus de 20 millions d'euros et qui profite aux entreprises locales. Je pense également à la rénovation de notre réseau d'adduction d'eau afin d'en améliorer la performance.
En troisième lieu, je souhaite soutenir activement le secteur de l'éducation et de la formation car il est indispensable, pour l'avenir des enfants, de tendre vers l'excellence. Dans le concret, cette volonté se traduit par la rénovation des écoles pour offrir à chaque élève de meilleures conditions matérielles. Cela se traduit également par la rénovation des lieux de savoirs tels que la médiathèque du centre ville et la construction prochaine d'une seconde médiathèque dans le quartier de Bras Fusil.

C & S : Vous avez déclaré «Ce qui est difficile à vivre en métropole l'est encore plus dans les Départements d'Outre-Mer». Comment pensez-vous contribuer à aider ceux qui se réunissent dans «le resto des mangeurs de miettes» pour recevoir leur colis de première nécessité ?

J.C.F. : Effectivement, ce qui est difficile en métropole l'est encore plus ici, à La Réunion, puisque les conditions sociales sont plus dégradées qu'ailleurs. Lorsque plus de 52% de votre population vit en dessous du seuil de pauvreté, lorsque plus d'un jeune sur deux n'a pas de travail, lorsque plus de 71 000 personnes sont bénéficiaires de minima sociaux, le moindre choc, la moindre décision ministérielle attaquant les amortisseurs sociaux de notre pays ont une incidence autrement plus forte qu'en France hexagonale. L'insularité de notre territoire fait que les réactions économiques et leurs conséquences sociales sont beaucoup plus brutales, dans les périodes de croissance tout comme, malheureusement, dans les périodes de crise.
En ma qualité de Maire, j'agis pour apporter mon soutien à ces familles grâce aux actions sociales de la commune et l'aide aux associations qui souvent jouent un rôle fondamental.
En ma qualité de Député, je me bats contre le creusement des inégalités et pour leur résorption. Ainsi par exemple, dans le cadre de l'examen de la Loi pour le Développement Economique des Outre-Mer (LODEOM) qui s'est déroulé en 2009, j'ai tenté d'apporter une solution concrète et immédiate pour remédier à la problématique de la cherté des prix des produits de première nécessité en amendant le texte pour introduire une règlementation du prix de ces produits. Malheureusement, le gouvernement, pour des raisons essentiellement idéologiques, n'a pas souhaité soutenir cette initiative alors même que de nombreuses familles auraient pu bénéficier d'une amélioration de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie. Malgré tout je continue à me battre pour contribuer à l'amélioration du quotidien de ceux qui sont les plus défavorisés car je considère que notre pays ne peut pas ignorer leur situation. ■

COMMUNE DE PUNAAUIA
POLYNESIE FRANÇAISE

Le conseil municipal

LA RÉORGANISATION DES SERVICES

1. Le contexte de la réorganisation des services

En 2005. un audit du climat social a été réalisé au sein des services municipaux de la Commune relevant des dysfonctionnements notamment au niveau du secrétariat général, du département des ressources humaines et du département des services techniques. Le rapport de cet audit restitué en 2006 a proposé des axes de progrès en vue d'améliorer la structure administrative de la Commune. L'arrivée de la nouvelle équipe municipale et sa volonté d'amorcer des changements en profondeur a donné un nouvel élan à cette réorganisation des services.

Durant le dernier trimestre 2008, un séminaire d'élus puis un séminaire des cadres a permis au Conseil municipal de valider dès janvier 2009, le principe de la réorganisation de l'administration communale. Ce chantier a provoqué quelques inquiétudes auprès des agents communaux et suscité, durant quelques mois, de vraies tensions sociales au sein de la mairie.

En avril 2009, suite à la requête des partenaires sociaux, un groupe de travail nommé "Organigramme 2009" a été mis en place. Sa mission était d'organiser la phase opérationnelle de la mise en place du nouvel organigramme des services communaux. Malgré des résistances et le manque d'adhésion à cette réforme lors des travaux du groupe de travail, une réactualisation des fiches métiers annexées au statut du personnel communal a été envisagée ainsi que la définition des fiches de poste des directeurs (niveau n-1).

Les recommandations du groupe ont été examinées par les membres de la commission des affaires administratives en date du 07 septembre 2009. Les fiches de postes des directeurs furent validées.

Suite à l'engagement du Maire de ne pas procéder à des recrutements externes pour pourvoir aux postes de directeur, un appel à candidature interne a été lancé en octobre 2009. Huit agents communaux ont postulé. Un bilan de leurs compétences a été accompli par un expert indépendant. Son rapport final suggérait au maire de différer la nomination de ces directeurs.

En novembre et décembre 2009, quatre séminaires furent organisés pour envisager les missions et les axes d'amélioration pour les services à mettre en place au sein des quatre directions envisagées
Direction des Ressources
Direction de la Qualité de vie et de la citoyenneté
Direction du Développement urbain
Direction des Services de proximité

Le consultant qui a animé les séminaires a présenté la restitution des travaux des seminaries (17. 19 et 30 novembre et 1er décembre 2009) le lundi 14 décembre aux membres du conseil municipal. Ce rapport a été le document de référence pendant la phase de mise en place des services.

2. Les principes observés lors de la mise en place du nouvel organigramme.

La démarche retenue tors de la

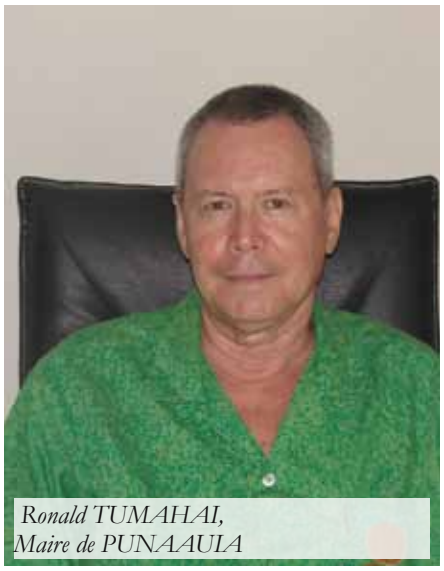
Ronald TUMAHAI,
Maire de PUNAAULA

mise en place du nouvel organigramme a consisté à resserrer et équilibrer les directions au nombre de quatre afin de concentrer les moyens et à préciser le rôle et les missions des services en vue de faciliter le suivi de leurs activités et de garantir un meilleur fonctionnement d'ensemble des services. Enfin, la recherche de l'économie des moyens, notamment humains, pour limiter le plus possible la multiplication des postes budgétaires d'encadrement et une hausse du coût de fonctionnement de la nouvelle organisation a été de mise.

Pour ce qui concerne l'impact budgétaire lié à la réorganisation des services, la nomination des chefs de service n'a entraîné aucun reclassement ni promotion professionnelle particulière. Ainsi, on peut considérer l'impact budgétaire de la mise en place du nouvel organigramme comme marginal voire inexistant.

Cependant, il faut noter que les dépenses engagées par la commune depuis que la réorganisation des services est envisagée portent sur un montant équivalent à 16.896.000 FRANCS. Ces dépenses concernent les frais liés aux séminaires et à l'évaluation des compétences des huit candidats aux postes de directeurs.

Tout au long du processus de réorganisation, la démarche participative a été encouragée surtout après les premières réticences exprimées fin 2008 par les cadres supérieurs communaux (20 agents).

• En termes d'implication, ce sont ainsi 12 journées consacrées par le personnel communal (120 agents) et les élus (12 élus municipaux) aux séminaires sur la réorganisation.

• Sept réunions du groupe de travail «Organigramme 2009» se sont tenues entre avril et juillet 2009 (tous les 15 jours) auxquelles participaient des représentants syndicaux, des élus et des cadres de la mairie.

• Quatre commissions des adjoints, six réunions des membres de la commission des affaires administratives et trois commissions techniques paritaires ont porté sur la reorganization des services en 2009.

Le conseil municipal a examiné cette question en séance et lors de la restitution des séminaires organisés entre novembre et décembre 2009.

Ainsi, hormis le temps investi par la direction générale des services et le département des ressources dans la préparation des séminaires et des différentes réunions de travail, ce sont environ 160 heures qui ont été consacrées à la réorganisation des services en 2009 par les agents communaux et les conseillers municipaux.

Depuis le début de l'année 2010, la mise en place des services a entraîné une série de réunion de travail avec les chefs de services et les agents principaux de ses services. Ainsi, ce sont 50 heures qui ont été de nouveau investies dans le processus de réorganisation.

Un autre principe observé lors de la mise en place du nouvel organigramme fut l'attention particulière portée sur l'optimisation des services identifiant les axes de progrès autour des problématiques liées à l'organisation interne, la communication et le management intra services et interservices. Pour consolider la capacité des services, des formations à la gestion de projets seront organisées en 2010 ainsi que la rédaction de procédures internes.

Le service des ressources humaines aura la tâche de finaliser les fiches de postes de tous les agents communaux. Par ailleurs, les objectifs annuels des chefs de services et de leurs agents seront définis pour 2010 et permettront l'évaluation de ces agents en 2011.

3. Le nouveau projet d'organigramme de l'administration communale

Quatorze services sont proposés dans le nouvel organigramme et constituent le niveau n2. Au sein de ces services, et au fin de mener à bien les missions confiées à ces services, des pôles ont été définis et lorsque nécessaire des équipes ou des référents pour animer les projets confiés aux pôles.

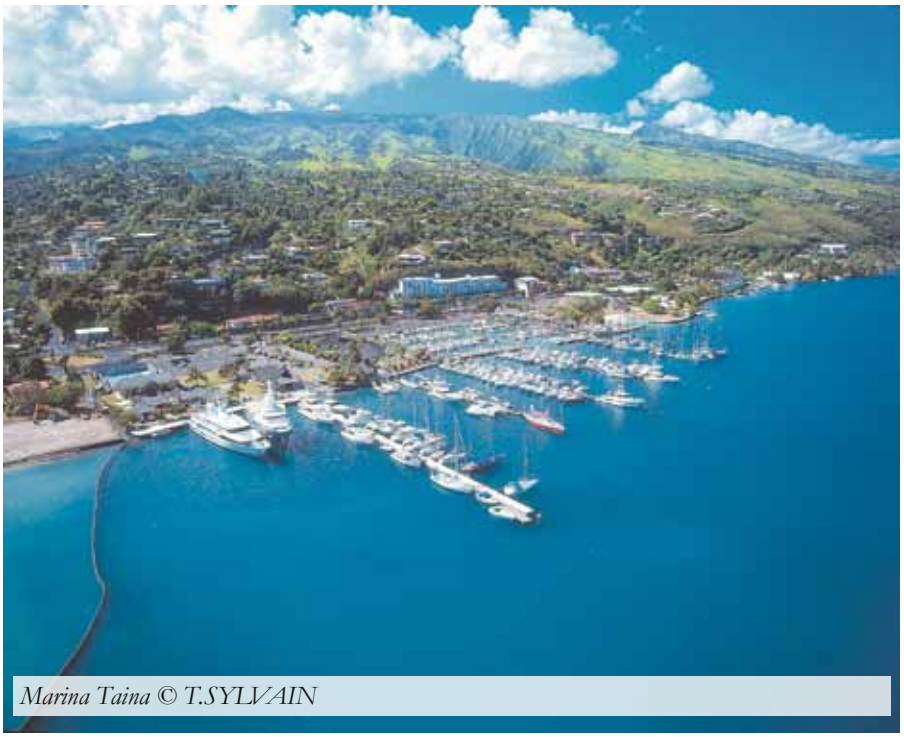
Marina Taina © T.SYLVAIN

Suite à la restitution des séminaires, le Maire a procédé à l'identification et à la nomination des 14 chefs de services. La direction générale des services et le département des ressources humaines ont organisé la mise en place des services en suivant les préconisations exprimées par les participants aux séminaires ainsi que celles du consultant.

Les rôles et missions des services décrites dans cette note de présentation sont envisagés selon les thématiques spécifiques confiées aux services. Cependant, il va sans dire que des missions et taches liées à la gestion des affaires courantes en tant que chef de service doivent être rajoutées.

Il s'agit de:
• la mise en oeuvre de la politique du Conseil municipal;
• la participation à la définition des politiques communales rattachées au service;
• la définition et l'exécution du budget; a la gestion des moyens humain, financier, administratif et logistique du service;
• la coordination générale et suivi des opérations confiées aux pôles du service;
• la promotion de la transversalité de l'action communale (inter-services.. partenaires externes, etc.) ;
• le relais des décisions du maire et des élus;
• l'information de l'état d'avancement des projets à la direction générale des services; l'évaluation de l'action du service;
• la garantie de la continuité du service.

LE PLAN DIRECTEUR "PUNAAUIA 2014"

Du plan directeur, projet politique de la commune, sera défini la stratégie de communication de la commune, outil indispensable à la sensibilisation et à l'information des administrés mais également moyen privilégié pou les administrés de faire entendre leurs voix et opinions. L'enquête publique qui vient de s'achever sur les attentes de nos administrés a révélé également le besoin de structurer la communication et de consolider la gestion des ressources humaines de la commune.

LES OBJECTIFS DE LA MANDATURE

AXE 1: UN DÉVELOPPEMENT DURABLE RESPECTUEUX DES BESOINS ESSENTIELS DES PLUS DÉMUNIS

Objectif 1.1: Promouvoir l'emploi et l'insertion économique
Objectif 1.2 Répondre aux besoins essentiels de nos enfants, jeunes et familles
Objectif 1.3 Promouvoir une participation citoyenne de tous nos administrés
Objectif 1.4: Protéger notre environnement écologique et culturel

AXE 2 : UN MEILLEUR CADRE DE VU AU TRAVERS D'UN DÉVELOPPEMENT URBAIN APPROPRIÉ

Objectif 2.1: Rendre les conditions de vie de nos administrés plus agréable et viable
Objectif 2.2: Aménager et équiper la commune d'installations publiques appropriées
Objectif 2.3: Maintenir la politique d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la commune

AXE 3: DES RÉFORMES COMMUNALES (CGCT, FPC) HARMONISÉES ET CONCERTÉES

Objectif 3.1 Développer l'intercomrnunalité et mutualiser les moyens
Objectif 3.2: Mettre en place le statut général des fonctionnaires des communes
Objectif 3.3: Intégrer toutes les

obligations juridiques applicables aux communes (échéancier imposé par le CGCT et contraintes budgétaire, etc.)

AXE 4: UNE ADMINISTRATION COMMUNALE PLUS PERFORMANTE

Objectif 4.1 Assurer un service continu de qualité à la population
Objectif 4.2: Améliorer l'organisation administrative de la mairie
Objectif 4.3: Définir la formation continue au sein de la mairie
Objectif 4.4: Améliorer la communication interne

Le débat d'orientaion 2009 s'est inspiré des objectifs de travail ci dessus. Une programmation des actions et des projets prioritaires de 2009 a été définie avec une attention particulière pour ceux qui étaient prêts à être mis en oeuvre.

LA TAAPUNA MASTER

La Taapuna master est une compétition de surf organisée chaque année dans la passe de Taapuna, sur l'île de Tahiti. Des surfeurs et bodyboarders locaux et internationaux s'affrontent sur la désormais célèbre vague exposée aux fracas de la houle de Sud. Les spectateurs désireux d'assister à l'évènement pourront être conduits sur zone à proximité des compétiteurs au moyen de navettes payantes. En marge de l'évènement, des rencontres de basket-ball, ainsi que des démonstrations de jet ski et de vélocross freestyle divertiront les curieux.

Les categories en competition: Junior, open, bodyboard, ondines, espoir surf, knee-board.
Les distinctions remises à l'issue de la compétition : meilleur tube rider en surf, meilleur air show. en body-board.

Le spot de Taapuna

La passe de Taapuna se situe sur le récif frangeant en face de la mairie de Punaauia, sur la côte Ouest de Tahiti. La houle du Sud y est prédominante du mois d'avril au mois de novembre et peut générer des vagues de récif de plus de 2 mètres 50.

C'est un lieu baigné de légende. En tahitien « Taapuna » signifie « la mâchoire de Puna ». On raconte qu'un guerrier du nom de Puna était amoureux de la princesse Matatia. Il fut assassiné par ses rivaux originaires de Punaauia. Ces derniers étaient jaloux de l'idylle de leur princesse avec ce guerrier venu de l'île voisine de Maiao. Éplorée, Matatia déposa la mâchoire de son défunt amant dans la passe, au large de Punaauia.

MANIHI
RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Historique
Probablement peuplée à partir de 600 ans après JC, l'île fut découverte en 1616 par les navigateurs hollandais. Dès le début du XIXème, cet atoll devint un des principaux lieux d'exploitation nacrière des TUMAOTU. Manihi appartenait à l'aire culturelle de « VAHITU » qui englobait AHE (commune associée) TAKAROA et TAKAPOTO.

Géographie
Atoll : Orienté Nord-Est, Sud-Ouest, il a une forme ovale de 27 km de long sur 8 km de large environ. Son lagon transparent possède une passe profonde, navigable et abrite plusieurs fermes perlières.

Population – Démographie
La population compte 841 habitants, la plus grande partie habite le village de PAEUA près de la passe.
La population est dite juvénile, de par sa répartition d'âge. La tranche d'âge de 60 à 80 ans est rare, de 40 à 0 en grande partie.
Les habitants sont très travailleurs et accessibles à toute forme de progrès. Leur nombre est de 841 en 2007.

Langues communément parlée (ex : tahitien, marquisien, français, paumotu)
Tahitien, Français, Reo-Maohi.

Religions dominantes
Cinq lieux de culte :
Catholique (un diacre)
Protestant (un pasteur)
SANITO
Mormon
Adventiste.

Education
L'atoll de Manihi, possède 2 écoles :
Ecole primaire (englobant la section de maternelle et primaire). L'ensemble compte 116 élèves.
Le G.O.D (groupement d'orientation dispersé, annexe du Collège de RANGIROA). Le GOD compte 84 élèves CLASSES DE 6° et 5°.
Directeur de l'école primaire:
Mr RATTINASSAMY Gilbert
tel : 96 43 59
Coordonnateur du G O D :
Mlle BUTCHER BRIGITTE
tel : 96 43 79

Situation économique
Les principales ressources sont le tourisme et la perliculture.
Jusqu'en 2002 l'on recensait 130 entreprises dans différents secteurs d'activités à Manihi, et une trentaine subsiste à l'heure actuelle, l'aquaculture, les activités hôtelières et restaurations sont touché par a crise.
Perles : depuis 1968, élevage industriel de nacre pour la production de demi-perles artificielles par la maison ROSENTHAEL de PARIS. Un éleveur s'est installé à son compte en 1980.
Production en 2007 : 10 000 perles soit 3 333000 CFP.
Des bâtiments récents abritent les commerces.
Desserte maritime par le St

Xavier Marie Stella (au moins 12 fois par an) et le Manava II (à la demande)et le DORY(4 rotation par mois).
Pêche et coprah en faible quantité.
Le village compte 3 cabines téléphoniques, 2 commerces d'alimentation et 2 SNACK

Situation administrative

Archipel :
Iles Tuamotu-Gambier
Administrateur :
Monsieur Frédérique SALVAGE
Tél : 46.86.20
Dépendance juridique : Dépend de la gendarmerie de Rangiroa. Trois mutois sur l'atoll.
Maire :
Madame TEHIHIRA Maiarii
Tél : 96 42 55
Fax : 96 43 37 (Mairie) vini : 30 60 88
Bureau annexe à Papeete :
Tél : 50 97 45(bureau)
Fax : 50 97 49
Adjoint au maire : Monsieur GARIKI Carlos
Secrétaire de la mairie : Madame Fabienne BENNETT
Santé : une infirmerie, tenue par un infirmier et un aide soignant.
Mr DEDIEU Jean-pierre
Tel : 96 43 67

Télécommunications

il existe un bureau de poste à Manihi, ouvert à toutes les opérations postales, financières, CCP, télégraphiques, téléphoniques ainsi qu'à la communication des régimes intérieurs, préférentiel et international.

Défense civile

Toute action judiciaire est soumise à la de gendarmerie RANGIROA (Tél : 93 11 55), dont il dépende pour le suivi des dossiers auprès de la haute magistrature.
L'île compte trois agents de police municipale, exerçant leurs fonctions sous l'autorité du Maire.
Mr GARIKI Iakima
Tel : 70 89 43
wMme TETUA Negrita
Tel : 32 43 62
Mr CADOUSTEAU Michel
Tel : 78 69 83

COMMUNE DE UA HUKA

Autrefois inscrite sur les cartes « Ile du Solide » (Expédition Marchand) ou île Washington, nom donné par Ingraham, cette île se situe à l'est de Nukuhiva et à 35 miles nautiques dans le nort-est de Ua Pou, 1500 km de TAHITI et 20 000 km de Métropole.

L'île affecte la forme d'un croissant de 14 km sur 8 km avec une chaîne montagneuse centrale qui culmine à 740 mètres. Ua Huka fut toujours l'île la moins peuplée de tout l'archipel. Elle compte aujoud'hui 600 habitants (recensement de 2008).

Le village principal, Hane, se trouve dans un site pittoresque à l'entrée d'une baie bordée par une dune de sables. Les seules vallées habitées sont situées sur la côte sud, Vaipaee, Hane et Hokatu.

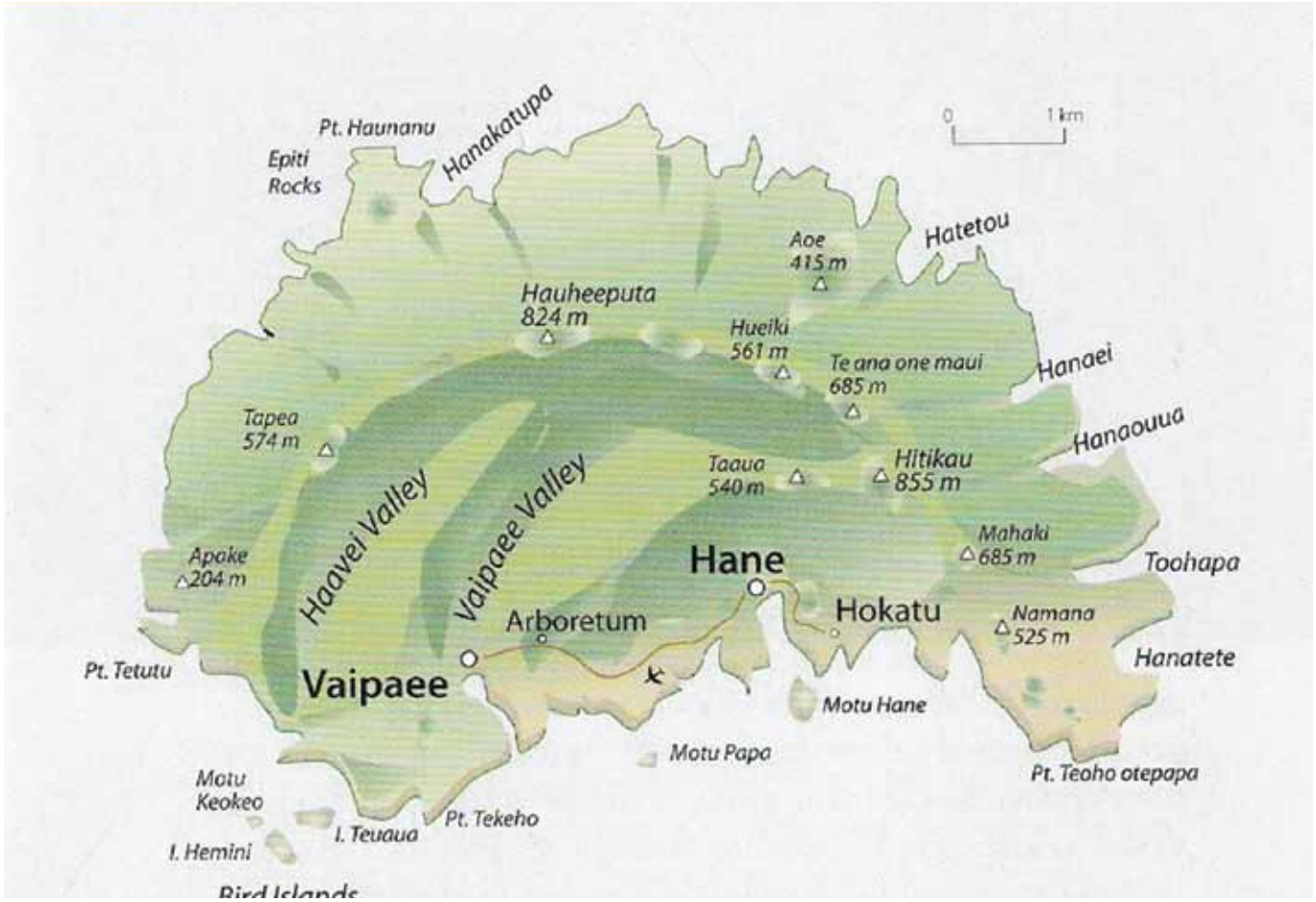

COMMUNE DE SAINTE SUZANNE

La ville de Sainte Suzanne située sur l'île de La Réunion compte aujourd'hui plus de 22.000 habitants. C'est dans cette ville qu'Edmond Albius, jeune enfant de douze ans, esclave dans une propriété, a découvert la fécondation artificielle de la vanille à Bourbon en 1841. D'une plante importée du Mexique, il a su faire une culture réunionnaise.

La commune a profondément changé au cours des 20 dernières années. Jadis centre agricole et industriel, Sainte Suzanne a restructuré son tissu économique pour devenir un pôle régional de service. La ville est notamment pionnière en matière de développement durable.

Dans un premier temps, la commune s'est engagée à travers de vastes opérations de nettoyage et d'assainissement du territoire. Ses priorités se sont ensuite portées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, dans le cadre du Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation de l'Energie (PRERURE). Sainte Suzanne a ainsi reçu le ruban du développement durable en 2009 pour deux ans.

En 2007, la ville se fixe un objectif ambitieux : l'autonomie énergétique. C'est aujourd'hui chose faite ! Elle produit de l'électricité pour 30.000 habitants.

Non seulement Sainte Suzanne a réussi le défi technique de l'autonomie énergétique, mais elle a su s'ouvrir à la problématique sociale de la précarité énergétique.

Ville à énergie positive, Sainte Suzanne contribue au pari de faire de La Réunion une île autonome en production électrique, mot d'ordre lancé par le Président de la Région Paul Vergès en 1999.

La ville est en pointe en matière de production d'énergie solaire mais aussi éolienne ou biomasse. La technique permet de plus en plus d'aller loin dans la production d'énergie renouvelable.

Les énergies renouvelables sont prises en compte dans tous les projets d'aménagement. Tous les nouveaux bâtiments répondent aux normes HQE (Haute qualité environnementale), bâtiments dits à énergie positive. Ces structures produiront de l'électricité avec les énergies renouvelables.

Le soleil, l'eau, le vent ou la biomasse c'est moins de fiouls brûlés dans les centrales, c'est moins de pollution et donc c'est une baisse des prix.

Des panneaux photovoltaïques sont installés sur des équipements à caractère public et privé de la commune comme sur le site du CSDU (Centre de stockage de déchets ultimes) ou sur le toit des écoles. Autant de réalisations et de projets conformes à la délibération du conseil municipal de 2007 visant à faire de Sainte Suzanne une ville solaire.

Au niveau des énergies éolienne, le parc de la Perrière a permis de produire près de 10GWh avec une puissance raccordée de près de 15MW. Elle permet ainsi d'éviter le rejet de plus de 12 tonnes de CO2.

Les perspectives pour les années à venir sont de continuer la modernisation de la ville. Le but est d'améliorer le cadre de vie tout en créant des emplois. Première préoccupation de la population, l'emploi est une question au centre des priorités de la ville. On constate aujourd'hui que toutes les catégories de la population sont frappées par le chômage : homme, femme, jeune, sénior… Cette situation inacceptable, risque encore de s'aggraver si les moyens nécessaires ne sont pas mis en place pour lutter contre ce fléau.

Un des objectifs de tous les chantiers qui seront lancés au cours des prochaines années est la création d'emploi. Le projet d'aménagement de la zone touristique et de loisirs du Bocage Niagara a pour ambition de faire de Sainte Suzanne un grand pôle touristique de La Réunion. Avec l'arrivée prévue de l'Airbus A380, la ville doit anticiper cet évènement afin que le tourisme soit un levier de l'emploi pérenne.

Les grands projets structurant de La Réunion comme le Tram Train doivent également devenir des piliers du développement de Saint Suzanne. Il s'agit de mobiliser les investissements publics, de dynamiser le tissu économique afin de créer des emplois durables.

Malgré la modestie du territoire de La Réunion et en particulier de Sainte Suzanne, la ville a l'ambition d'honorer les premiers pas vers un changement du monde et ce changement sera un nouvel ordre mondial de l'écologie avec des enjeux économiques et sociaux mais aussi de solidarité, de fraternité et d'égalité dans le respect de l'environnement

LA COMMUNE DE TUMARAA

UN PEU DE GEOGRAPHIE

Située à 220 km au nord ouest de Tahiti dans l'archipel de la Société, l'île de Raiatea accueille 3 communes. Uturoa confinée au nord avec son aéroport, est le centre administratif des Iles Sous Le Vent.
S'étendant vers le sud par l'est, la commune de Taputapuatea avec son chef-lieu Avera.
Sur la côte ouest, s'étendant également vers le sud, la commune de Tumaraa, avec comme chef-lieu Tevaitoa.

COTÉ «A VOIR»

Avec son unique hôtel, TuAvec son unique hôtel, Tumaraa ne peut pas prétendre à une vocation touristique. Cependant, il existe tout de même quelques sites notables.

Tainuu à Tevaitoa, où sont réunis les symboles de 2 cultures distinctes : celle plus récente du christianisme avec son temple protestant, et celle pré-européenne avec son «marae», haut lieu de cérémonies et de cultes polythéistes.

Autre site remarquable, nécessitant toutefois un petit effort physique, c'est le mont Temehani. Sur place, un panorama s'offre au visiteur. Au premier plan, le lagon avec ses dégradés de bleu, puis un peu plus loin en direction du nord, l'île de Tahaa aussi appelée l'île vanille, encore plus loin vers le nord-ouest Bora-Bora, la perle du Pacifique, et enfin en fond de tableau, la petite île de Maupiti.

Le mont Temehani a également ceci de particulier qu'il abrite une plante endémique, la «tiare» Apetahi. A l'aube, cette fleur émet un «pop» petit bruit sec lorsqu'elle éclot, et ses cinq pétales blancs se déploient comme les doigts d'une main en éventail.

Et 2 petites touches de couleurs locales :
Les «trucks», ces moyens de transports en commun avec leur caisse en bois pour accueillir les passagers désirant se rendre à Uturoa pour quelque affaire, sont encore très utilisés, malgré l'apparition des bus.
De même, le commerce de proximité prend tout son sens avec les commerçants, à bord de leur fourgon chargé de produits de première nécessité et

Cyril TETUANUI, maire de Tumaraa

de denrées alimentaires, qui vont à la rencontre des habitants.

COTÉ VIE LOCALE

Contrairement à Bora-Bora, l'industrie touristique à Raiatea comme dans les autres îles de «Raromata'i» n'est pas aussi développée. Un seul petit complexe hôtelier sans grande prétention existe sur la commune. La tendance générale est plutôt au développement de la petite hôtellerie avec chambres d'hôtes et pensions de famille, petites structures d'accueil plus chaleureuses et conviviales.
A Tumaraa, la pension de famille «Temehani» a vu le jour en 2005. Une autre commence à prendre forme à la limite de Tehurui et Vaiaau.
Une partie des habitants de Tumaraa tire ses revenus ou sa subsistence de la récolte des produits maraîchers et de la pêche lagonaire.

LA COMMUNE DE TUMARAA

Quelques chiffres :
71 km² de superficie communale,
44 km de voies de communication,
3632 habitants (recensement de 2007),
4 sections de communes.

M. Cyril TETUANUI, maire en exercice, préside le conseil municipal avec ses 26 autres membres dont 8 adjoints au maire, 3 maires délégués et 15 conseillers municipaux.

Les 4 sections de communes du nord au sud :
Tevaitoa, chef-lieu de la commune de Tumaraa,
Tehurui, avec comme maire-délégué M. Benjamin TEHEIURA,
Vaiaau, avec comme maire-délégué M. Solomona RAAPOTO,
Fetuna, avec comme maire-délégué M. Rodrigue RAAPOTO,

Les adjoints au maire et leurs attributions :
M. Teddy TEFAATAU, 1° adjoint, en charge des finances,
M. Teriipaia TEIHOTAATA, 2° adjoint, en charge du personnel,
M. Ronald HUNTER, 3° adjoint, en charge des écoles,
Mme Pitate MAMA, 4° adjoint, en charge de l'état civil,
M.Come TAURAA, 5° adjoint, en charge de l'hydraulique,
Mme Christiane TERAIHAROA, 6° adjoint, en charge du foncier,
Mme Micheline TAEAE, 7° adjoint, en charge de l'environnement,
Mme Raita TAUMI, 8° adjoint, en charge de la sécurité,

Chaque année, des prix sont décernés aux communes s'investissant dans la protection de l'environnement par le tri de déchets recyclables.
Pour l'année 2009, la commune de Tumaraa s'est vu décerner le prix de l'initiative éco-citoyenne.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA BRESSE, DE LA DOMBES ET DU SUD REVERMONT

Le 7 décembre 1999 a été créée la Communauté de communes regroupant 6 communes (Certines, Druillat, Journans, Saint Martin du Mont, Tossiat et La Tranclière). Située au carrefour géographique de la Bresse, de la Dombes et du Sud Revermont, elle s'étend sur 9208 hectares avec une population de 6118 habitants répartis diversement entre villages et hameaux sur un territoire complexe. Chaque commune est différente de par la géographie; la topographie; la superficie; la population; l'activité artisanale, agricole, viticole ou forestière, sportive ou associative; l'histoire locale; le nombre d'élus (chaque maire restant l'interlocuteur privilégié dans sa commune). Pourtant la représentativité au sein du conseil communautaire est égalitaire. Après les élections municipales de mars 2008, un nouveau conseil a été installé avec un Président et 5 Vice-présidents. Nous avons 3 titulaires et un suppléant par commune au sein du conseil communautaire.

Au niveau du personnel, la CCBDSR compte un Adjoint Administratif Principal et chef de service chargé de la trésorerie, un adjoint technique en charge des diverses missions, une secrétaire, une assistante Spécialisée d'Enseignement Artistique et une adjoint technique chargée de l'entretien.

Les Compétences obligatoires de la CCBDSR sont :

- Aménagement de l'espace
- Action de développement économique
- Tourisme
- Protection et mise en valeur de l'environnement

Les Compétences facultatives sont :

- Construction et aménagement des maisons médicales
- Hébergement collectifs non médicalisés pour personnes âgées
- Organisation ou soutien aux manifestations culturelles, sportives et de loisirs
- Equipements collectifs (acquisition et gestion de nouveaux équipements d'intérêt communautaire)

Les ressources de la Communauté de communes :

- Le revenu des biens meubles et immeubles de la communauté.
- Les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques.

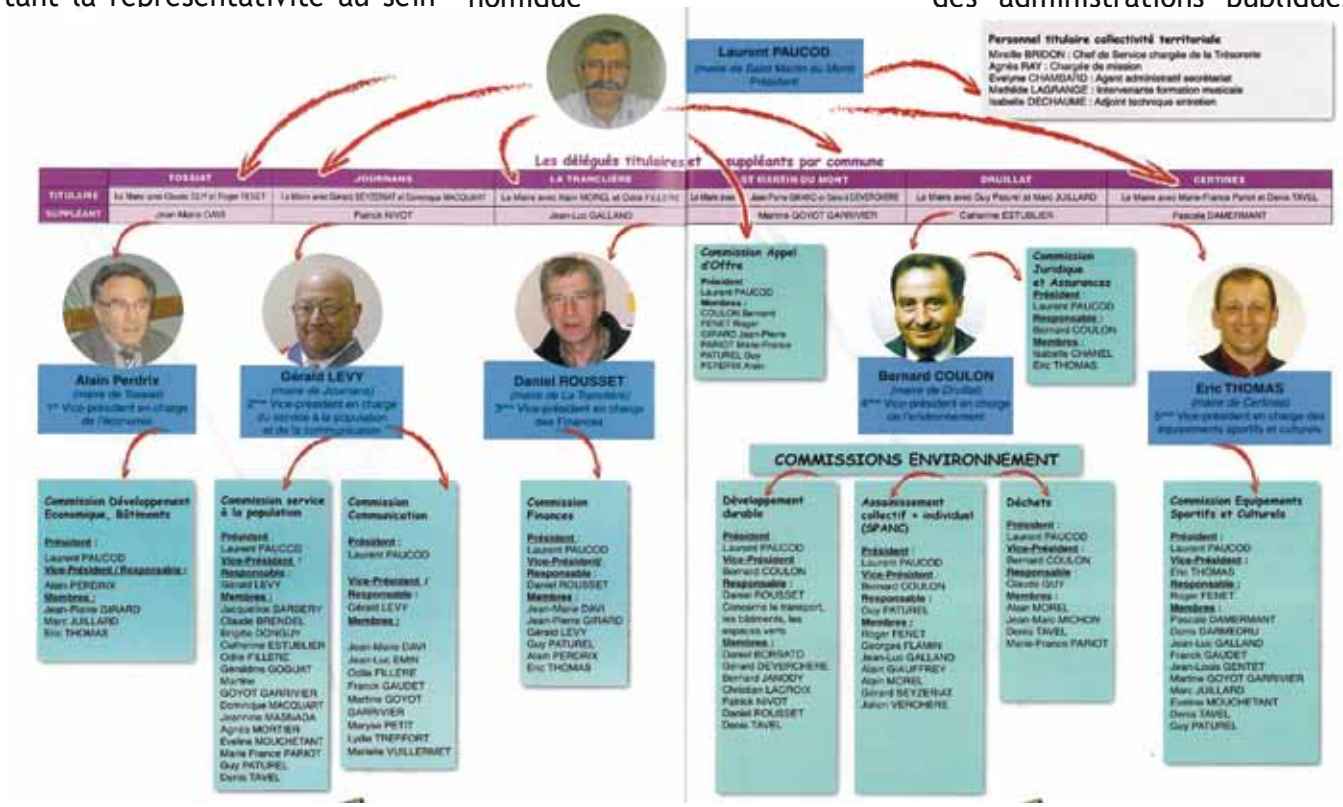

Le Centre de Loisirs Communautaire aujourd'hui / 2007 : 570 enfants de la CC BDSR scolarisés en primaire et au collège

Une entité INTERCOMMUNALE avec 2 sites POUR UN EQUILIBRE TERRITORIAL DE L'OFFRE DE LOISIRS EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES
• Le centre de loisirs « Arc en Ciel » à Certines,
• Le centre de loisirs « Bulles De SouRires » au Farget, St Martin du Mont,
Un contrat enfance jeunesse co-financé par la CAF et la CC BDSR

Centre de loisirs « Arc en Ciel »

Après un an de travaux le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) intercommunal « Arc en Ciel » à Certines a ouvert ses portes le 8 octobre 2008.

Les entreprises ont respecté le calendrier de leur intervention mais le chantier n'a pas pris de retard.

Ce bâtiment est le résultat d'une étroite collaboration entre le conseil communautaire, l'architecte, la commission Service à la Population, l'Association Jeunesse Certinoise et l'appui des services de la Communauté de Communes.

Il répond aux critères de Haute Qualité Environnementale (HQE) part un mur bioprre au Nord, un puits canadien, un toit protégeant du Sud les ardeurs du soleil et un entourage du centre en caillebotis.

Ce centre comprend pour 383.90 m² un accueil, une salle centrale d'activité, trois ateliers accueillant les grands, les moyens et petits séparés par une cloison mobile. Une pièce de repos pour la sieste, une cuisine pédagogique, une bibliothèque, un bureau de direction, une salle de soins, une pièce réservée au ménage et des sanitaires.

Les aides financières pour la construction du centre ont été accordées par les organismes cités ci-dessous sur l'estimation du coût de la construction du centre et s'élèvent aux sommes suivantes :

Région Rhône Alpes : 163 500€ dont 25 500€ au titre du bonus Développement durable

Caisse d'Allocation Familiale : aide à l'investissement de 118 800€ dont 95 040€ de subvention et 23 760€ sous forme de prêt.

Préfecture de l'Ain dans le cadre de la dotation de développement rural : 98 656€

Conseil Général de l'Ain dans le cadre de l'Aide à l'équipement : 83 664€

La CCBDSR a contracté un emprunt de 340 000€ pour le restant à charge sur 20 ans.

La CCBDSR a aussi financé du nouveau mobilier pour la somme d'environ 19 267€ avec une aide financière de 20% par la CAF et de 4.5 % pour la MSA.

Le nombre d'enfants accueillis par commune :

BILAN FAMILLES ADHERENTES AU 25.11.2008

Commune	Nombre de familles	Nombre d'enfants
CERTINES	81	138
GRIEULLAZ	4	7
POLLIGNANS	4	7
LA TRANCLIERE	13	22
ST MARTIN DU MONT	7	12
TOSSIAT	41	72
EXTERIEUR BDSR	15	24
TOTAL au 25.11.2008	165	284

Le point de vue des utilisateurs :

Pour le fonctionnement des deux centres BDSR « Bulle de Sourire » et « Arc en Ciel » la Communauté de Communes signe un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le premier contrat temps libre d'une durée de 3 ans s'est terminé le 31 décembre 2007. Le deuxième Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) était en négociation (signature CAF/ Service à la population/ Association gestionnaire depuis le 1er janvier 2008 a été signé en février.

D'une durée de 4 ans le CEJ accompagnera les animations, le développement et les actions nouvelles des deux associations en direction des enfants de 4 à 17 ans. La CAF intervient entre 51 et 56 % des actions menées dans les centres et BDSR compétitif dans le cadre de ce CEJ.

CONTACTS
AJC EN CIEL
Association Jeunesse Certinoise (AJC)
04 74 42 63 15
VIA INTERNET : centre.ajc@neuf.fr

Centre de loisirs Bulles De SouRires

BDSR comme Bresse Dombes Sud Reconnait et comme... Bulle De SouRires

1. Son équipe d'encadrement
• une directrice CHRISTINE DANANCHER formation BAFD (Brevet Aptitude Fonction Directeur) + formation HACCP (hygiène alimentaire)
• une animatrice – Valérie BOUVARD de formation BAFA (Brevet Aptitude Formation Animateur) + pompier volontaire et formation secours aux personnes + formation surveillant baignade.

Le Centre de loisirs « Bulles De SouRires »
Ouverture en 2006
Objectif atteint en 2007!!!
Avec une capacité d'accueil totale de 25 enfants...
15 enfants accueillis en moyenne par jour

Son projet pédagogique

Fabrication de balles de jonglage dans la cour

des établissements publics, des Collectivités locales, des associations et des particuliers en charge d'un service rendu ou sur la base d'une convention.

• Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.

• Le produit des emprunts.

• Le produit des ventes de bâtiments et de terrains.

• Les subventions et les dotations de l'état (la dotation globale de fonctionnement, la dotation globale d'équipement, le fond de compensation de la TVA, la dotation de développement rural et autres dotations).

• Les subventions des autres collectivités locales et organismes privés.

• Les fonds de concours.

• Le produit de la fiscalité locale.

Toutes les autres ressources autorisées par la législation

Les démarches pour le traitement des déchets dans le cadre d'une gestion durable :

La CCBDSR, dans le cadre de sa compétence Protection et mise en valeur de l'environnement, organise : la collecte des ordures ménagères résiduelles, la valorisation des déchets recyclables (bacs de pré-tri, colonnes de tri, composteurs individuels) et la gestion d'une déchetterie.

La CCBDSR est en contrat avec ECO-EMBALLAGES en ce qui concerne le tri des déchets recyclables.

Une communication précise est pratiquée auprès des habitants de la CCBDSR, des écoles, des associations pour améliorer la qualité du tri des déchets et ainsi faire diminuer la quantité des ordures ménagères.

La déchetterie de la CCBDSR propose une multitude de bennes afin d éviter l'évacuation de tous les déchets dans les encombrants (ex de benne : bâche plastique, PVC, Plâtre, bois peints, D.E.E.E.…)

En décembre 2009 une convention a été signée avec le syndicat mixte Organom en charge du traitement des ordures ménagères de la CCBDSR et avec l'ADEME pour la prévention de la réduction des déchets. Des actions sont ainsi prévues avec pour objectif de faire réduire les quantités de tous déchets confondus : « Recyclades avec les enfants des écoles ».

Les actions prioritaires de la CCBDSR :

• Le développement économique est important pour la CCBDSR qui possède 4 zones d'activité représentant environ 30 hectares avec la création de 25 ateliers relais en 8 ans et d'autres en projet, en collaboration avec la Mission Economique de l'Ain.

• La CCBDSR s'occupe également de l'assainissement collectif et non collectif avec la gestion des 9 stations d'épuration et du SPANC. Des diagnostics des assainissements autonomes ont été réalisés en 2009 pour faire un point sur les non conformités.

La CCBDSR à pris en février 2010 la compétence de la réhabilita-

tion des assainissements individuels pour permettre aux habitants qui vont devoir réhabiliter leur installation de bénéficier des aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

• Une école de musique intercommunale accueille un effectif en augmentation permanente avec aujourd'hui plus de 100 élèves. Les instruments pratiqués sont la trompette, la guitare, la flûte traversière, le piano, le saxophone, le trombone, la clarinette et la batterie. L'orchestre junior permet d'intégrer les jeunes avant qu'ils s'orientent vers l'harmonie locale. Des manifestations musicales sont organisées chaque année, notamment pour la fête de la musique en juin.

• La CCBDSR est également très attachée à l'accueil des enfants dans les centres de loisirs. Elle a créé deux centres qui permettent l'accueil des petits à partir de 4 ans et des adolescents. Un Relais d'Assistantes Maternelles à ouvert ses portes en février 2010. Un cross est organisé chaque année pour les enfants des écoles du territoire. Diverses animations sont proposées dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local).

• Les séniors ne sont pas oubliés. 2 après-midis récréatifs ont lieu avec diffusion d'un spectacle sur Ciel écran et conférence à thème en partenariat avec le CLIC (centre local d'information de coordination gérontologique. Nous organisons des visites au centre de tri et traitement des déchets et à la déchèterie.

• Les équipements sportifs prennent une grande place dans les compétences communautaires avec trois stades de foot,

Des nouvelles de nos zones d'activités

Comme vous le savez notre Communauté de Communes possède actuellement deux zones d'activités principales « zone du Mollard » à Saint Martin du Mont et « zone de la Vavrette » à Tossiat. Des projets sont en cours de réflexion pour des extensions de ces deux dernières et sur la création d'une nouvelle zone qui serait située sur les communes de Certines et de Tossiat.

Présentation :

• Zone du Mollard à Saint Martin du Mont avec huit ateliers relais et deux en cours de construction

Ateliers	Activités	Nbre emplois
ZONE DU MOLLARD		
Garage JACQUILLET	Vente et répartition de véhicules (neufs et occasions)	3
RSP 1-2 et Ingénierie	Chaudronnerie, étude, conception	14
ARDEFER	Portail, portillon, clôture	5
PACCOUD	Charpente bois	3
SERRANO	Carrelage	11
L'ASER	Signalisation et petits travaux TP (en cours de construction)	20
SCI F/R Immobilier	Travaux TP (en cours de construction)	13
TOTAL		69

Dans cette zone sont aussi présents :
- l'atelier CME qui fait de « la construction de matériels électriques transformateurs » a été revendu par la CCBDSR en 2005,
- l'entreprise ROLFO qui pratique « la carrosserie industrielle », remorques porteuses de véhicules,

La CCBDSR a fait une vente de terrain pour les entreprises :
- SNC SOCATRA/FALAISE pour une activité de concassage,
- Entreprise CHASSAGNE « métiers de la sylviculture et du génie végétal »,
- Entreprise SARL « Les Compagnons » domaine des travaux publics.

Un terrain de 4 000m² reste encore disponible sur cette zone d'activité.

Un projet d'agrandissement de la zone du Mollard côté Ouest est prévu pour 2009/2010 avec une nouvelle voie d'accès qui permettra une extension de 2 hectares.

Zone d'activité de la Vavrette à Tossiat

Les deux nouvelles entreprises installées zone du Mollard : L'entreprise Serrano « carreleur » et Paccoud « charpentier ».

• Zone de la Vavrette à Tossiat avec douze entreprises qui bénéficient d'un atelier relais

Ateliers	Activités	Nombre d'emplois
ZONE DE LA VAVRETTE		
MACOPLAST	Transformation de matière première plastique	3
JLB CHEREL	Façade placards et produits annexes	8 VRP
Atelier 4 :		
CPL SPORT	Entretien et mise au point de véhicules	4
LACOURTABLAISE	Travaux publics	19
BFP	Plomberie, chauffage, sanitaire	9
POLYTECH	Etude et réalisation de machines spécialisées	4
BDSR entreprises :		
GRT GAZ	Activité gazière	5
COM'1 ACCORD	Communication	2
LF JARD'AIN	Paysagiste	3
EGR (Electricité Générale du Revermont)	Electricité Générale	3
EIS (Euro Information Services)	Maintenance de matériels informatique, bureautique, monétique	2
DEKALB	Stockage de semences et produits phytosanitaires	1
TOTAL		63

• Nouvelle zone d'activité « La Petite Vavrette »

Notre Communauté de Communes a le projet de créer une nouvelle zone « économique » d'une surface d'environ 2ha 41 sur les communes de Certines et de Tossiat, située à « La Petite Vavrette ». Une nouvelle voie d'accès sera réalisée pour desservir cette zone depuis le nouveau rond-point des Douves près de l'échangeur autoroutier « Bourg Sud ».

Il existe également un projet de construction d'un nouvel atelier relais pour une entreprise qui sera située sur la commune de Tossiat à la « Vavrette Ouest ».

4 courts de tennis, 1 salle de judo. Notre Communauté de communes étudie actuellement un projet pour la construction d'un gymnase.

• La commission tourisme organise des circuits ludiques et pédestres, elle gère un site d'escalade et un parcours sportif.

• La création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé est en cours d'étude.

La démarche de la Communauté dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) :

La CCBDSR a intégré le SCOT BBR (Schéma de Cohérence Territoriale de Bourg-Bresse-Revermont) le 24 janvier 2007. Auparavant, elle faisait partie intégrante du SCOT BUCOPA.

Zone d'activité de niveau du bassin de vie : La zone d'activité du Mollard sur la commune de Saint Martin du Mont a été retenue zone de vie à vocation intercommunale pour le développement des PME-PMI et pour l'artisanat local. Elle était déjà classée ainsi dans le SCOT-BUCOPA auquel appartenait précédemment la CCBDSR.

Zone d'activités de niveau régional : la zone de l'échangeur autoroutier Bourg Sud proche de nos zones intercommunales a également été retenue.

Le SCOT BBR a été approuvé le 14 décembre 2007

A ce jour, notre participation est très active en son sein : validation des documents d'urbanisme, étude pour la création et l'intégration géographique de la LGV Rhin/Rhin branche sud. ■

COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY
GUYANE

La fondation historique de Rémire à lieu en 1652. L'activité de la commune à cette époque est essentiellement agricole avec la culture de la canne à sucre et l'apparition de distilleries. Les Jésuites s'y installent dès 1651 et développent jusqu'en 1765, date de leur expulsion de Guyane, une riche plantation agricole, de plus de 1000 ha, où ils emploient jusqu'à 400 esclaves importés d'Afrique : l'habitation Loyola, dont la maison de maître, située sur le flanc de la montagne de Rémire, sert également de centre de séjour pour les Jésuites épuisés par leur mission en terre étrangère.

L'économie agricole y périclite avec la première abolition temporaire de l'esclavage en 1794 puis celle, définitive, de 1848. En 1867, les travaux d'adduction d'eau potable de la ville de Cayenne, toute proche, se font à partir du lac du Rorota niché au sein de la montagne du Mahury qui surplombe le bourg de Rémire. La loi sur les municipalités de 1879 permet la création administrative de la commune et son premier maire, Eugène Pajot, est élu en 1880. La première pierre de la première mairie (qui abrite désormais la bibliothèque municipale et le syndicat d'initiative) sera posée deux ans plus tard, le 8 septembre 1892, date commémorée par la fête communale annuelle.

Suite à l'éruption de la montagne Pelée en 1902 de nombreux Martiniquais viendront s'installer dans la commune, sur le domaine de Montjoly. Ce domaine abritait autrefois les haras du roi et la résidence estivale du gouverneur Tardy de Montravel, qui donna son nom au quartier Montravel de la commune. Au fil des années, le bourg de Montjoly deviendra aussi important que celui de Rémire.

Pendant et après la Seconde Guerre mondiale les activités deviendront maraîchères et industrielles avec la distillerie du Rorota. Après la départementalisation en 1946 la commune devient une zone résidentielle, les activités rurales sont peu à peu abandonnées et les distilleries ferment.

Les créations du port de commerce de Dégrad-Des-Cannes en 1969, de la centrale électrique en 1983 et de zones industrielles ont donné un nouvel élan économique à la commune.

Depuis 1969 la commune s'appelle officiellement Rémire-Montjoly et devient un canton autonome en 1984. La création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Moulin à Vent autour du nouvel hôtel de ville, inauguré en 1993, sert de trait d'union entre les bourgs de Rémire et de Montjoly et marque un nouveau départ pour cette commune si étendue.

Aujourd'hui, Rémire-Montjoly compte 18 947 habitants (recensement au 1er janvier 2010), à sa tête, le Dr Jean GANTY, Maire en place depuis mars 2008. Il succède au Dr

Station France Télévésion RFO Guyane

Edmard LAMA, Maire en exercice décédé le 10 juillet 2007.

La Ville de Rémire-Montjoly est un véritable pôle urbain qui s'affirme avec le développement de son pôle administratif dans la zone du Moulin à Vent. Des infrastructures de proximité ont été mises en place. Le Développement Social Urbain (DSU), situé au coeur de la cité des Ames-Claires mène des actions d'emploi, d'éducation, d'environnement, de santé, de sport et de culture, afin de lutter contre les exclusions dans les quartiers et favoriser ainsi la cohésion sociale.

Pôle économique, elle accueille à Montjoly, le Centre Commercial Montjoly 2 et dans la zone industrielle de Dégrad des Cannes, le Parc d'Activités Economiques regroupant une cinquantaine d'entreprises réparties selon les secteurs d'activités suivants : agroalimentaire, BTP, logistique, menuiserie bois, mécanique automobile, coopératives et services aux entreprises.

Au cœur de la Ville se situe les studios de la station France Télévision RFO Guyane non loin de l'hôtel de ville, au pied de la colline dominée par le Moulin à Vent, emblématique monument en pierre de taille, construit en 1733 par les Jésuites, aujourd'hui masqué par une luxuriante végétation.

Tournée vers l'avenir, la commune s'est enrichie d'un

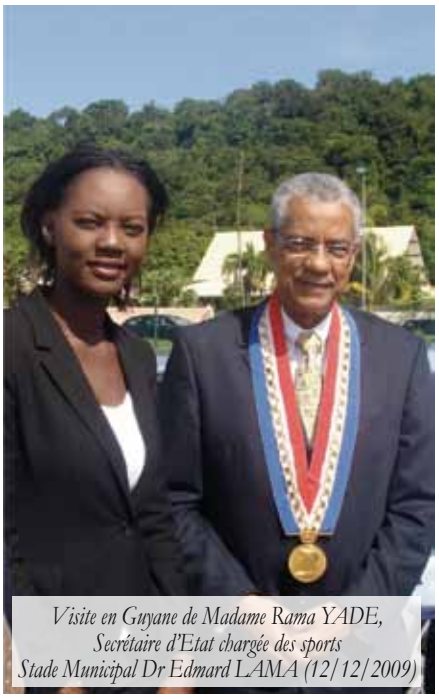

Visite en Guyane de Madame Rama YADE, Secrétaire d'Etat chargée des sports Stade Municipal Dr Edmard LAMA (12/12/2009)

complexe sportif dénommé Stade Municipal «Dr Edmard LAMA» dans la zone de Vidal. Inaugurée le 5 septembre 2009, cette structure moderne d'entraînement et de compétitions internationales comprend un terrain de football d'honneur, un terrain de football d'entraînement et comprendra bientôt une piste d'athlétisme.

Remire-Montjoly récompensée en décembre 2009 par le label « Ville internet » est désormais accessible sur le web : http://remire-montjoly.mairies-guyane.org

Ce projet E-mairie financé par l'Union Européenne, la Région Guyane, le Programme Régional d'Actions Innovatrices (PRAI) et la société Netactions, offre aujourd'hui à la Ville, l'opportunité de mettre en ligne des informations relatives à la vie communale et de fournir des téléprocédures à ses administrés.

REMIRE-MONTJOLY
Région : GUYANE
Département : GUYANE
Arrondissement : CAYENNE
Canton : REMIRE-MONTJOLY
Code INSEE : 309
Code Postal : 97354
Maire : Jean GANTY
Intercommunalité : CCCL – CIASIC
Population : 18947 (recensement au 01/01/10)

DEVISE : « Il n'est de beau regard sans âme claire »

LES ARMOIRIES

LE TAPIR représente la richesse du gibier
LA TORTUE LUTH indique que les plages de Montjoly sont un lieu de ponte pour cette espèce en voie de disparition
LA CANNE A SUCRE rappelle que Rémire-Montjoly fut une commune agricole, grenier de l'île de Cayenne
L'ŒIL est celui du Seigneur de Beauregard sur les terres desquelles se trouve le bourg de Rémire.

INTERVIEW DE JEAN-PAUL LE PELLETIER PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA GUYANE

NOS PROJETS, AVEC NOS VOISINS SURINAMAIS ET BRÉSILIENS, SONT NOMBREUX ET DIVERS

Chambre et Sénat : Quelle est votre politique consulaire auprès des 5 400 entreprises de la Guyane ?

Jean-Paul Le Pelletier: D'abord , à la veille des élections consulaires de novembre 2010 , la pesée économique effectuée par nos services montre le dynamisme du tissu économique guyanais dont les Entreprises sont passées, en nombre, de 5 400 à près de 6 300 en 5 ans ;
L'appui aux Entreprises et aux filières est un axe prioritaire de notre politique auprès des chefs d'entreprises, ressortissants de notre institution.
L'intervention de nos services consulaires porte sur la consolidation de leur outil de travail, sur le développement de leurs activités sur le territoire et à l'export, sur la structuration des filières économiques ainsi que sur l'amélioration de leur environnement économique, fiscal et juridique.
Pour cela, nous avons mis en place des dispositifs d'accompagnement (Sessions d'information, Espace-conseils, Convention d'assistance personnalisée de 3 ans,..) et au développement d'activités ainsi que des structures collectives (Maison de l'entreprise, Parc d'activités économiques, Maison de la Forêt et des Bois, Pôle Technique Minier, projet de World Trade Center,..)
La taille de notre territoire, équivalente à celle du Portugal, nous conduit parallèlement à une présence physique dans des délégations importantes à Kourou, à St Laurent (ouest) et demain à St Georges (Est)
Les potentialités et le besoin de croissance de notre Région sont tels que nous nous obligeons à une double politique de structuration et de développement des Entreprises existantes mais aussi à l'émergence de nouveaux secteurs compétitifs, pour préparer la Guyane de demain.
A ce titre, notre mission de formation des hommes est primordiale pour la réussite des projets d'Entreprise et nous nous y attachons avec force, avec l'appui du réseau consulaire et en privilégiant l'atout que constitue notre présence française et européenne en Amérique latine.

C & S : : Comment aidez-vous les entreprises en matière d'information concernant la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement notamment par les deux taxes, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ?

J.P.L.P. : La loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM), dans le cadre du régime des zones franches d'activités, a mis en place, pour les entreprises qui sont effectivement éligibles à ce dispositif, un abattement de 100% sur les bases imposables à la taxe professionnelle due au titre des années 2009 à 2015. Les entreprises qui en bénéficient sont donc de ce fait exonérées de cet impôt.
Nous sommes en attente d'une confirmation officielle du report de cette exonération sur les cotisations de substitution instaurées par la réforme de la taxe professionnelle.
Nous avons participé activement à la naissance de ce dispositif d'incitation au développement et nous nous attachons aujourd'hui à le rendre accessible et performant par un accompagnement des services de l'Etat

dans sa mise en œuvre.

C & S : Quelles sont les modifications principales de la loi pour le développement économique des outre-mer(LODEOM) ?

J.P.L.P. : La LODEOM comporte deux grands volets. Le 1er volet a instauré le régime des zones franches d'activités porteur d'exonérations partielles ou totales en matière d'impôt sur les bénéfices, de taxe professionnelle et de taxe foncière. La Guyane a, à ce titre bénéficié des modalités du volet bonifié de ce régime pour l'intégralité de son territoire, ce qui la différencie des 3 autres DOM, et se traduit par un niveau d'exonérations plus important pour ses entreprises.
L'autre volet principal de la loi est porteur d'une réforme substantielle de l'investissement immobilier locatif, mettant fin à court terme aux régimes applicables depuis plusieurs années, à savoir les régimes dits Girardin, pour mettre l'accent sur des dispositifs à destination du logement intermédiaire et du logement social, secteurs locatifs, qui cristallisent dans notre département le plus fort de la demande en la matière.
En parallèle, d'autres dispositions plus spécifiques pour la promotion du tourisme (aide à la modernisation du parc), le développement de l'Industrie (aide au fret) ou de la coopération régionale méritent une attention particulière dans le cadre de nos programmes.
Cette loi est certes critiquée encore aujourd'hui par certains qui y voient une diminution de certains avantages sectoriels et par d'autres qui persistent à penser que les dispositifs dérogatoires qu'elle propose sont encore trop importants !
Pour nous, en Guyane, nous notons avec satisfaction que la LODEOM impose un régime général de soutien au développement économique et rééquilibre les politiques publiques en faveur des plus fragiles et des territoires les plus exposés dont nous faisons partie.
Nous ferons en sorte de démontrer, particulièrement à la représentation parlementaire française, son utilité et ses retombées pour l'accroissement et le partage juste de la richesse nationale.

C & S : Quelles sont les coopérations que vous souhaitez entretenir au niveau international avec vos voisins, le Brésil et le Suriname ?

J.P.L.P. : Nos projets avec nos voisins surinamais et brésiliens sont nombreux et divers. Nous sommes des militants de la première heure pour une coopération active et équilibrée avec nos voisins.
A ce titre, la construction du pont sur l'Oyapock (frontière brésilienne), l'implantation de nos Antennes à Paramaribo (Capitale du Suriname) et Macapa (Capitale de l'Etat brésilien d'Amapa), la construction de la route entre Paramaribo et Saint-Laurent du Maroni sont autant d'atouts dont nous entendons nous servir pour le rayonnement de la Guyane dans son environnement géographique.
Nous restons néanmoins vigilants, par la maîtrise des accords internationaux tels les APE ou l'accord sur les transports internationaux, afin que cette nouvelle donne économique privilégie les marchés « gagnant- gagnant », dans une logique de partage d'une nouvelle croissance respectueuse de notre richesse amazonienne.
Nous entendons également, en partenariat avec les Collectivités de Guyane et l'Etat, faire valoir notre territoire comme porte d'entrée de l'Europe en Amérique du sud et portons, à ce titre, un ambitieux projet de création d'une nouvelle zone franche logistique appuyée sur le Port et l'aéroport de Guyane et permettant d'intensifier les échanges de biens, en vue de leur transformation sur place et d'une réexportation vers de nouveaux marchés.
Nous préparons parallèlement nos Entreprises à l'excellence de l'éco-développement du territoire, en harmonie avec les projets défendus par les Présidents Nicolas Sarkozy et Lula da Silva pour une Amazonie forte et rayonnante, où la France et l'Europe devront trouver toute leur place.

PRÉSENTATION DE LA SAT NIMES PAR MICHEL BAZIN

La SAT – Société d'Aménagement des Territoires – a été créée en 1986. Ses compétences territoriales couvrent l'agglomération de Nîmes Métropole et concernent essentiellement la réalisation de vastes opérations structurantes d'aménagement (ZAC) pour accueillir logements, bureaux, commerces, PME / PMI et grande logistique. Oeuvrant surtout pour le compte de la ville de Nîmes et la communauté d'agglomération, la SAT ouvre désormais son champ d'action auprès des collectivités territoriales d'un plus large périmètre.

Un aménageur essentiel du territoire nîmois

En plus de 20 ans d'existence, la SAT a largement contribué à accompagner le développement urbain de la ville de Nîmes par l'aménagement de nouveaux quartiers notamment au sud de la Ville. Des quartiers d'habitat, des parcs tertiaires, des secteurs commerciaux et des zones d'activités caractérisent le panel d'intervention de la société.
Sur la quinzaine de ZAC actuellement en développement aussi bien en centre-ville de Nîmes pour offrir aux opérateurs les emprises foncières nécessaires au développement de l'habitat, qu'en périphérie, le long de grands axes urbains et autoroutiers, elle offre aux opérateurs les meilleures compétences et les meilleurs sites pour développer leurs programmes tertiaires, logistiques, industriels, répondant aux exigences économiques, techniques et environnementales des entreprises et des habitants. La qualité de ces ZAC et le dynamisme économique local ont permis de transformer rapidement le paysage urbain avec la commercialisation en 2007 de plus 73 000 m² Shon. Malgré une conjoncture plus difficile, la SAT maintient un rythme de cession de 40 000 m² Shon environ en 2009 et 2010 avec une reprise très sensible en 2011 et 2012 autour de 80 à 100 000 m² Shon

cédés chaque année et d'ores et déjà sous promesses de vente.
Parallèlement à cette accélération des projets, la société travaille au renouvellement de son stock foncier en préparant la commercialisation de nouveaux secteurs et en travaillant à l'émergence de nouvelles ZAC dans une démarche de qualité environnementale et de densification.

De nouveaux investissements en immobilier d'entreprises ?

Si la SAT a contribué au développement des biotechnologies en investissant notamment dans de l'immobilier d'entreprise dédié à ces activités, la carence conjoncturelle des investisseurs immobiliers institutionnels incite la société à réfléchir à de nouveaux investissements tertiaires afin d'accompagner l'agglomération dans de nouvelles filières de développement, notamment dans le parc technologique Georges Besse II, remarquablement bien placé et en cours de commercialisation.

La SAT étend son savoir-faire

Dans une agglomération en expansion (27 communes en 2009) et avec la prise en charge de nouvelles compétences, Nîmes Métropole, forte de 245 000 habitants s'appuie sur son outil d'aménagement et de développement pour accompagner cette dynamique.
Dans ce contexte, l'ambition de la société d'aménagement est aussi de développer une démarche de proximité auprès de l'ensemble des communes de l'agglomération, qui jusqu'à présent ne bénéficiaient pas du savoir-faire de la SAT. Ainsi, la SAT développe, auprès de chaque commune,

quelle que soit sa taille ou sa problématique, des missions d'accompagnement et d'aide à la décision dans tous les domaines de l'aménagement, de l'habitat ancien, du développement économique, de la valorisation du patrimoine et de l'environnement.
Ce soutien en amont de la SAT facilite ainsi et accélère la concrétisation de projets et accompagne les élus dans les prises de décision afférentes à ces enjeux, voire en finançant elle-même les études préalables et les diagnostics.

Une clientèle qui se diversifie

Enfin, les missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage trouvent un nouveau débouché auprès du monde associatif, dans les domaines médico-sociaux ; ainsi un institut médico-éducatif (IME) et un centre d'aide par le travail (CAT) seront livrés en 2010. Cette année la société livrera également à ses clients « traditionnels » une antenne de la Chambre d'Agriculture sur la commune d'Alès, ainsi qu'une pépinière d'entreprises en Zone Franche Urbaine à Nîmes. Une nouvelle collaboration est aussi en cours de réflexion avec l'Université.

Dernière minwute

La ville de Nîmes vient de confier à la SAT une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une première tranche du quartier Hoche-Sernam, vaste secteur situé au Nord-Est du centre ville à vocation habitat et tertiaire et qui accueillera également l'Université de Nîmes.

INTERVIEW DE CYNTHIA LIGEARD PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LA SEML SAVEXPRESS, DUMBÉA – NOUVELLE CALEDONIE

Historique de la société SAVEXPRESS:
En 1979, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie a décidé la création d'une première voie express à péage, d'une longueur de 18,5 km, entre Nouméa et Païta, appelée «voie de dégagement Ouest» (VDO). Les élus ont décidé que cette voie nouvelle serait réalisée, financée et gérée dans le cadre d'une concession de service public par une société d'économie mixte. C'est dans ces conditions que la société anonyme des voies Express à péage, dite SAVEXPRESS, a été créée.

Son capital était réparti entre le Territoire, un établissement public (la Chambre de Commerce et d'Industrie), deux communes (Nouméa et Païta), des établissements bancaires et quelques sociétés actionnaires privées. La SAVEXPRESS est ainsi devenue concessionnaire de la VDO, le 27 mars 1979, pour une durée portée à 40 ans.

Cette organisation sera ensuitemodifiée par la «provincialisation» de la Nouvelle-Calédonie issue du statut de 1988 : le service public jusqu'alors territorial devient provincial et la Province Sud vient aux droits du Territoire : elle devient tout à la fois autorité concédante et actionnaire majoritaire au capital de la SAVEXPRESS.

La dernière évolution concerne la «voie de dégagement Est» (VDE). La Province Sud a concédé en 1997, pour 35 ans, cette voie express de 5 km permettant de relier Nouméa à la Commune du Mont-Dore, à une société VDE EXPRESS, constituée pour les besoins de la défiscalisation par des investisseurs métropolitains. Cette concession a par la suite été étendue de 2,2 km en 2001.

La SAVEXPRESS, qui était contractuellement désignée pour assurer dès l'origine l'exploitation de cette deuxième concession, a racheté courant 2005 la totalité des parts détenues par les investisseurs dans la société VDE EXPRESS. De la sorte qu'actuellement, la SAVEXPRESS est directement concessionnaire de la VDO (18,5 km) et, au travers de sa filiale à 99,9 % VDE EXPRESS, concessionnaire de la VDE (7,2 km).

La SAVEXPRESS s'appuie sur un effectif permanent de près de 60 salariés. Les deux tiers sont aujourd'hui affectés à l'exploitation des gares de péage, dont la fréquentation journalière s'établit à plus de 22 000 véhicules/

jour sur le site de Koutio et à plus de 11 000 véhicules/jour sur celui de Tina. Le reste du personnel est dédié aux services techniques en charge de l'amélioration, du doublement et de l'entretien du réseau routier, et enfin aux services administratifs et financiers de la société.

Chambre et Sénat : Quel est le rôle de la SEML SAVEXPRESS que vous présidez depuis 2009 ?

Cynthia LIGEARD: La SAVEXPRESS est un véritable outil de développement au service des collectivités (Province Sud, Communes…) et de ses clients. Elle s'applique quotidiennement, par le strict respect des termes du contrat de concession, à garantir l'égalité de traitement des usagers, la continuité du service public et son adaptation constante.

Pour ce faire, la SAVEXPRESS investit chaque année près de dix millions d'euros, sur fonds propres et emprunts bancaires, pour améliorer et fluidifier son réseauroutier (doublement des voies, aménagement d'échangeurs…), mais égalementpour renforcer les conditions de sécurité de ses usagers (réalisation de bandes d'arrêt d'urgence, développement des systèmes de surveillance du trafic…).

Les travaux d'investissement et d'entretien sont systématiquement opérés dans les règles, notamment celles de la concurrence et de la transparence. La SAVEXPRESS est une société concessionnaire de voie express à péage. Elle n'est pas une entreprise de travaux publics. Elle n'est d'ailleurs liée à aucune de entreprise ou bureau d'études. De la sorte, il n'est aucune confusion possible entre les intérêts du concessionnaire et ceux de l'entreprise : le concédant comme le client savent exactement et en toute transparence ce que le tarif couvre.

La SAVEXPRESS désigne les entreprises contractantes conformément au code des marchés publics : après appel d'offres, les réponses sont analysées par ses services techniques et soumises à une commission composée de représentants des actionnaires publics et privés et d'un représentant de la direction de l'équipement de Province Sud. Les marchés sont accordés à toutes les sociétés locales, selon des critères transparents qui garantissent le meilleur choix au meilleur prix, en conformité avec les règles locales.

Ensuite, la SAVEXPRESS s'efforce de construiredans le respect de l'environnement. Les règles locales en la matière trouve à s'appliquer pour éviter les dommages occasionnés par la conception des ouvrages et la réalisation des travaux. Elle met l'accent sur l'insertion paysagère (ornement des giratoires, des échangeurs…). Les talus sontvégétalisés par souci d'esthétique et pour conjuguer avec l'effet anti-ravinement. Des écrans sonores végétaux

sont également privilégiés.

La SAVEXPRESS s'applique par ailleurs à utiliser les énergies renouvelables. Elle a mené deux expériences novatrices et fructueuses sur l'utilisation de l'énergie solaire. Des capteurs photovoltaïques ont en effet été posés, à titre de projet pilote, sur le auvent de la gare de Tina pour couvrir 25 % de sa consommation électrique. Dix points lumineux solaires autonomes ont également trouvé place sur 5 bretelles d'échangeurs, pour éprouver ce dispositif et envisager de l'étendre à de nouveaux ouvrages.

La SAVEXPRESS s'appuie enfin sur l'utilisation partagée des réseaux de télécommunication. C'est en effet un sujet de fierté pour SAVEXPRESS que d'avoir permis la mise en place d'un réseau commun de fibres optiques avec l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie, le partenariat conclu à ce titre ayant en effet doté le réseau SAVEXPRESS de bornes

d'appel d'urgence, de caméras de surveillance et de panneaux à messagerie variable.

Cet important dispositif autoroutier est aujourd'hui relié à un centre de surveillance opérationnel H24, hébergé dans les locaux de la SAVEXPRESS. Il constitue une amélioration majeure en termes de sécurité et de service pour ses usagers (information, dépannage, prévention des accidents…).

C & S : Quels sont les projets de la SEML SAVEXPRESS pour améliorer le trafic routier, notamment pour faciliter l'accès à Nouméa ?

C.L. : La SAVEXPRESS finalise actuellement le doublement des voies de la VDO. Le dernier échangeur sera mis en service courant avril. Ce réseau de 18 km sera par conséquent opérationnel en 2X2 voies sur tout son linéaire. Cet investissement de plus 50 millions d'euros, financés en totalité sur fonds propres et par emprunts bancaires, améliore considérablement les conditions de circulation sur un axe déterminant pour la desserte du Grand-Nouméa, d'autant que les principaux projets d'urbanisation se situent de part et d'autre de cette voie (Médipôle, ZAC PANDA…).

La SAVEXPRESS envisage également le réaménagement des voies sous l'échangeur de KOUTIO. Cet investissement participe là encore, à l'amélioration des conditions d'accès à Nouméa en solutionnant un point de congestion du trafic. Des travaux visant à compléter l'échangeur de NORMANDIE sont également à l'étude pour faciliter les échanges Est-Ouest.

Enfin, le rôle moteur de SAVEXPRESS en matière de développement d'infrastructures routières conduit ses services à participer activement aux études et aux travaux d'aménagement souhaités par la collectivité provinciale et par les communes desservies par son réseau express. Son implication constante dans l'action publique relative aux problèmes généraux de circulation dans le Grand-Nouméa se traduit également par des propositions concrètes et innovantes, avec la possibilité d'ouverture à la circulation des bandes d'arrêt d'urgence, à certains créneaux horaires, pour les transports publics notamment.

C & S : A quelle date doit débuter les travaux de maillage des deux voies à péage via KOWEKARA, le rond-point BONAPARTE (Rivière Salée) et celui de la BELLE VIE ?

C.L. : Ces travaux sont en cours d'étude par les services de la Province Sud et s'inscrivent dans le cadre plus général d'un plan provincial d'amélioration des accès à Nouméa. La SAVEXPRESS sera bien entendu un partenaire actif dans la mise en œuvre de ce projet mais ne le pilote pas.

Une réponse à cette question pourra être obtenue auprès des services concernés.

SAVEXPRESS

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LES ECRINS

M. Marcel CHAUD

Historique :

La SEM les Ecrins a été créée en 1989 pour le rachat de la station de ski de Puy Saint Vincent.
A l'époque, elle était gérée par un promoteur privé qui connaissait des difficultés financières.
Le but de cette reprise était la relance de la station de ski, outil vital pour l'économie locale.
La mission de la SEM consistait alors dans la gestion de la station et la réalisation du programme de la Zone d'Aménagement Concertée.
En effet, au moment de l'acquisition par la Commune, 1/3 des droits à construire, sur la ZAC, restaient à réaliser soit environ 3500 lits touristiques.
Le véritable essor de la SEM interviendra, grâce aux lois DEMESSINE et à la construction des résidences de tourisme terminant ainsi l'aménagement de la station, en particulier dans sa partie la plus haute.
La SEM les Ecrins va prendre ainsi sa véritable dimension d'outil de développement cantonal avec la participation au capital de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins. A ce jour, 48% du capital de la SEM est détenu par la Commune de Puy Saint Vincent, 30% par la Communauté de Communes, le reste par des partenaires privés.

Les enjeux :

La SEM les Ecrins qui gère et aménage le parc de remontées mécaniques est non seulement l'outil clef du devenir économique de la Commune qui compte 300 habitants permanents, mais aussi du canton et de la Communauté de Communes (5 à 6000 habitants).
En effet, de son dynamisme économique dépendent grand nombre activités induites et notamment celle des commerces locaux, de l'hôtellerie, des professions libérales (moniteurs de ski).
Aujourd'hui, la SEM les Ecrins emploie une centaine de personnes durant la saison hivernale mais génère environ 500 emplois sur l'ensemble de la station et du canton.
Moteur économique majeur du canton, la SEM les Ecrins, doit, depuis sa création, faire face au renouvellement du parc des remontées mécaniques, devenu trop vétuste.
Le remplacement de ces équipements coûteux a donc été étalé dans le temps afin de ne pas compromettre la santé financière de la société.
Ainsi, en 2000 le télécabine de la Bergerie a été remplacé pour un coût de 4 M d'euros,
En 2004, au télésiège des Près est substitué un télémix 6 places, débrayable, pour un montant de 6 M € avec la garantie d'emprunt du Conseil Général des Hautes Alpes et de la Commune.

En 2007, le téleski des Lauzes, est lui aussi remplacé par un télésiège pour un montant de 3 M€, cette fois avec la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes.
Enfin, en 2010, le télésiège de la Pendine et le téléski du Rocher Noir, seront remplacés par 2 télésièges de 4 places, pour un budget total de 6m€, offrant plus de confort aux adeptes des sports d'hiver.

Les nouveaux enjeux :

- un enjeu économique :

De par sa situation géographique, au cœur du mythique massif des Ecrins à proximité immédiate des plus hauts sommets des Alpes du Sud (les Ecrins et le Pelvoux), la station de Puy Saint Vincent bénéficie d'un bon enneigement et d'une neige de qualité, qui font sa réputation.
Mais aujourd'hui, les enjeux économiques et la concurrence entre domaines skiables sont tels qu'il n'est plus possible d'être tributaires des aléas climatiques.
Ainsi, les faibles précipitations des mois de novembre et décembre pourraient représenter une perte d'exploitation d'une à deux semaines et ce risque financier mettrait la SEM en difficulté, à terme.
Pour cela, un vaste programme d'enneigement artificiel viendrait compléter l'existant afin que chaque remontée mécanique soit dotée d'une piste correctement enneigée en début de saison.
Enjeux majeur pour les années à venir : trouver le financement de ce projet et ne pas compromettre l'équilibre financier de la SEM les Ecrins.

- un enjeu environnemental :

La qualité, la sécurité et la protection de l'environnement sont des thèmes prioritaires sur lesquels la SEM Les Ecrins porte une attention particulière.
Ainsi, depuis 2007, la SEM a obtenu une certification de ses activités selon un triple référentiel (certification qualité, satisfaction client ISO 9001.2008, une certification environnementale ISO14001-2004, et une certification santé/sécurité au travail OHSAS 18001-2007).
Aujourd'hui les objectifs environnementaux sont les suivants :
- optimiser le tri et la valorisation des déchets,
- réduire et maîtriser les impacts sur la faune et la flore avec la mise en souterrain de ligne de sécurité des télésièges, la réalisation d'études d'impact pour les nouvelles réalisations, la protection des arbres
- prévenir la pollution et l'érosion des sols par un engazonnement systématique des zones de terrassement
- améliorer les émissions sonores des télésièges et du parc d'enneigeurs
- surveiller et maîtriser les consommation d'eau.

Pour l'avenir il nous faudra diminuer nos émissions de CO2 par des plans de damage et des formations à l'éco conduite, et réduire l'impact visuel des aménagements.
De gros efforts sont faits dans le domaine de la sécurité au travail et devront être poursuivis dans les années à venir.

Il nous faudra donc réaliser de vrais « challenges », pour les années à venir, afin que Puy Saint Vincent reste une station familiale, réputée pour son site exceptionnel et la qualité de son enneigement, qu'elle continue à attirer amateurs de glisse et débutants, dans un contexte où la concurrence est exacerbée par des prospectives climatiques alarmantes ou alarmistes. ■

PRESENTATION SEM HERAULT AMENAGEMENT - TERRITOIRE 34

L'Hérault compte plus d'un million d'habitants aujourd'hui et connaît la plus forte croissance démographique des départements de France depuis 10 ans.

Ici, plus que nulle part ailleurs, les élus doivent anticiper les besoins des populations et maîtriser l'évolution de leur territoire. La réponse à ces enjeux doit se faire en intégrant une démarche de développement durable dans tous les projets d'aménagement et de construction.

Dans ce cadre, plus de 40 ans après sa création à l'initiative du Département, la vocation de la SEM Hérault Aménagement d'être au service des Collectivités territoriales pour étudier et réaliser leurs projets reste éminemment d'actualité.

En apportant une prestation complète de conduite et de portage de projets qui associe les Collectivités aux décisions opérationnelles et au résultat final de chaque projet, l'offre de la Société se distingue de celles des opérateurs privés.
En 2010, Hérault Aménagement intervient pour conduire 31 projets pour 26 Collectivités et 17 projets pour le Conseil Général dans les domaines de l'aménagement, des équipements, du développement touristique, de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans des projets de territoire,

Ces 48 projets (59 000 000 € d'investissements) portent sur 13 projets en cours d'études et 35 en cours de réalisation dont notamment 17 projets d'aménagement et 17 projets de superstructure.

Parmi ceux-ci on peut noter de nombreuses ZAC d'habitat pour des Collectivités du département, les Eco-quartiers de Fabrègues et de Frontignan, l'Ecoparc départemental de Saint Aunès ainsi que de nombreux équipements : collèges, halles de sports….

On peut noter également l'intervention pour le compte du Conseil Général pour réaliser en mandat la Cité des savoirs et du sport pour tous : grand projet structurant de 25 000 m² de SHON conçu par l'architecte ZAHA HADID et regroupant les Archives départementales –l'Office départemental des Sports, et la Bibliothèque départementale de prêts

Pour permettre à la Société de répondre aux attentes des Collectivités pour réaliser leurs projets d'aménagement soit près de 166 Ha en vue de la construction de 4 000 logements environ sur les 8 prochaines années, le Conseil Général et ses actionnaires dont la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne régionale, ont décidé de conforter ses moyens financiers en portant son capital à 8 691 200 € (antérieurement 1 888 000 €).

Simultanément, le Département a créé en Novembre 2008 une nouvelle Société sous le régime des S.P.L.A., Territoire 34, pour lui confier ses nouvelles opérations d'aménage-

ment.

En 2010, Territoire 34 intervient pour conduire 9 projets en réalisation et un en études dont 7 projets de superstructures et 2 projets d'aménagement notamment l'Ecoparc départemental de Fabrègues.

Ces deux Sociétés à vocations complémentaires partagent expériences, compétences et moyens avec une Direction commune.

Elles s'intègrent au sein du Groupe Hérault qui regroupe les Organismes associés du Conseil Général et ses services pour promouvoir et proposer aux Collectivités territoriales, les outils opérationnels pour mettre en œuvre ses Politiques départementales..

LE NOUVEAU QUARTIER PIERRESVIVES à MONTPELLIER

LE PROJET

Il se développe sur 10 ha de terrains autour d'un grand équipement structurant : la Cité des savoirs et du sport pour tous. Ce bâtiment conçu par l'architecte ZAHA HADID regroupe sur 25 000 m² de SHON les archives départementales, la Bibliothèque départementale de prêts et l'Office départemental des sports.

Le projet urbain du Département mené en partenariat avec la Ville de Montpellier va permettre d'arrimer le quartier de la Paillade à la Ville en développant l'attractivité de ce secteur.
A terme, avec environ 750 logements, des commerces, des bureaux et des espaces publics, PierresVives sera un nouveau lieu de vie avec ses 1 500 habitants et ses visiteurs extérieurs attirés par l'offre du quartier : la Maison départementale des sports, une grande place publique, un parc le long du cours d'eau le traversant. et la Cité des savoirs et du sport pour tous qui abritera amphithéâtre, salles d'expositions, espace jeunesse, kiosque multi médias.

LE CONSEIL GENERAL

Pour le Président, André VEZINHET, aménager et équiper ce foncier, propriété du Conseil Général, c'est affirmer son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire départemental en réalisant ce quartier dans le cadre d'une procédure de ZAC et d'une démarche de Développement Durable.

LA SPLA TERRITOIRE 34

Territoire 34 réalise ce nouveau quartier dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée par le Conseil Général. Elle intervient également pour conduire, en mandat, pour le compte de celui-ci, la Maison départementale des sports.

L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE

Le Cabinet ART AND BUILD assure la conception et le suivi du projet d'aménagement avec le bureau d'études GEC

ECO QUARTIER DES PIELLES à FRONTIGNAN

LE PROJET

Transformation d'un site très dégradé (ancienne usine de soufre) à proximité du centre de la Commune, en quartier d'habitat dans le cadre d'une procédure de ZAC. Sont prévus à terme 500 logements, commerces de proximité, activités et une médiathèque d'agglomération Les premières charges foncières seront commercialisées en 2010

Ce projet pilote a été retenu au titre de la consultation nationale Villa urbaine durable lancée par le PUCA. Il a été récompensé par le Ministre de l'Ecologie de l'énergie, du développement durable et de la mer lors de la conférence nationale Plan de ville durable pour sa sobriété énergétique.

Etabli à l'issue d'une démarche exemplaire, il se caractérise par :

- un urbanisme permettant de limiter l'impact des vents
- une architecture bio-climatique prenant en compte le climat et l'ensoleillement méditerranéen.
- une mixité sociale avec près de 500 logements répartis en logements collectifs, intermédiaires et individuels ; 20 % seront des logements aidés
- des énergies renouvelables avec sur les toits des bâtiments, des panneaux thermiques pour l'eau chaude
- Une mixité fonctionnelle avec des commerces de proximité en rez de chaussé et des terrains réservés aux activités commerciales et artisanales
- Un mur acoustique: pour remédier aux nuisances sonores de la ligne SNCF à proximité immédiate,
- des essences végétales adaptées au milieu méditerranéen

LA COLLECTIVITE

« Avec la création du boulevard urbain, l'Eco-quartier élargit le centre et unifie la ville Il témoigne de notre volonté de maitriser le développement de Frontignan pour qu'il soit urbain, cohérent et durable. »

Pierre BOULDOIRE, - Maire - Conseiller Général et Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau,.

LA SEM HERAULT AMENAGEMENT

Retenue par la Commune à l'issue d'une procédure de désignation, Hérault Aménagement réalise l'opération dans le cadre d'une concession d'aménagement. Elle conduit le projet en association avec les Elus et les services de la Commune via notamment un comité de pilotage mensuel en présence du Maire de la Commune.

L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE

Pierre TOURRE assure la conception et le suivi du projet d'aménagement avec le bureau d'études VRD - MERLIN - le cabinet paysagiste ARCADI - le Bureau d'études ENVIRONNEMENT TRIBU et l'acousticien JOURDAN

LE CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS DUNAN SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Le Centre Hospitalier François Dunan est l'aboutissement d'un service de Santé qui date de la fin du XIXème siècle. Quelle a été l'Histoire de l'Institution de cet archipel ?

A la fin du XIXème siècle, la présence d'un grand nombre de marins sur les bancs de Terre-Neuve conduit à la création d'un Hôpital.

Il s'agit d'un établissement d'hospitalisation militaire, c'est le seul existant sur l'archipel. La première mutation intervient en 1904, année où est décidée la laïcisation du personnel de l'hôpital, suivie en 1905, par la transformation de la structure en hôpital civil.

En 1937, un arrêté local détermine l'organisation et le fonctionnement de l'Hôpital-Hospice-Orphelinat qui subsiste jusqu'à la départementalisation de l'archipel.

En 1976, l'archipel change de statut et devient département d'Outre-mer, le statut de l'hôpital se rapproche alors de l'organisation sanitaire métropolitaine.

En 1985, Saint-Pierre et Miquelon acquiert le statut de Collectivité Territoriale. L'hôpital prend le nom de Centre Hospitalier François Dunan, rendant ainsi hommage à François Dunan, médecin civil, qui, originaire de Métropole, passa sa vie au service des Saint-Pierrais et Miquelonnais.

Quelle est la capacité de votre établissement, et quelles sont ses missions médicales ?

L'offre de soins

Sa diversification permet d'offrir un éventail de prises en charge :

- hospitalisation en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (40 lits)
- secteur gériatrique (60 lits)
- consultation de spécialistes : les missions médicales spécialisées se sont développées de façon régulière au cours de la dernière décennie. En 1999, elles étaient au nombre de 33. En 2008, 42 missions ont été organisées, correspondant à 315 jours d'activité. La liste des spécialités est longue.

On citera l'Allergologie, la Dermatologie, l'Orthopédie, la Pédiatrie, la Stomatologie, l'Endocrinologie, la Pédopsychiatrie, l'Ophtalmologie, l'Oto-rhino-laryngologie, l'Urologie, la Cardiologie…

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle se module d'ailleurs et s'étoffe chaque année en fonction des besoins avérés de la patientèle. Une mission de chirurgie plastique est ainsi programmée en 2010.

Les praticiens en mission sur l'archipel viennent de Métropole. Une convention lie entre autres le CHFD avec le Centre Hospitalier Universitaire de Tours.

- Chirurgie ambulatoire : interventions en Gastro-entérologie et Ophtalmologie (traitements chirurgicaux de la cataracte).

Nouvelles activités en 2009 en explorations fonctionnelles :

- Enregistrements polygraphiques du sommeil dans le cas d'apnée du sommeil.
- Angiographies rétiniennes dans le cadre du suivi des patients diabétiques.

Nouveaux axes en termes de chirurgie (2010) :

- Urologie : résection de l'adénome prostatique, biopsies de prostate, TVT.
- Chirurgie plastique : abdominoplasties, hypertrophies mammaires, reprises de cicatrices.

Quelles sont vos relations avec le Canada en matière

de soins, notamment avec le centre hospitalier de Saint-John's de Terre-Neuve ?

Le CHFD, un établissement tourné vers son environnement

En raison de son éloignement et de son positionnement ultramarin, le CHFD a dû très tôt s'inscrire dans un réseau de coopérations inter hospitalières.
Les interlocuteurs sont d'une part canadiens et d'autre part métropolitains.

Plusieurs textes de partenariat existent :

- Convention avec l'hôpital de St-John's (Terre-Neuve et Labrador) signée en décembre 2005 : elle fixe les modalités de prise en charge des urgences (environ 50 évacuations sanitaires par an).
- Convention avec le CHU de Tours signée en juin 2005.
- Convention avec le CHU de Montpellier signée en 2005.
- Convention avec le centre hospitalier spécialisé de Maison Blanche pour les urgences psychiatriques.

Le positionnement ultrapériphérique oblige à rechercher des voies nouvelles pour rompre l'isolement et pallier l'absence de spécialistes sur l'archipel.
Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication – NTIC- offrent la possibilité au CHFD de tisser un réseau de soins fiable et constant.

Deux secteurs d'activité ont été modernisés en 2009 permettant un échange de données médicales. Il s'agit de la Biologie et de la Radiologie.
L'acquisition d'un Package Archiving and Communication System (PACS) couplé à la numérisation des activités permettra très prochainement de transférer les données.

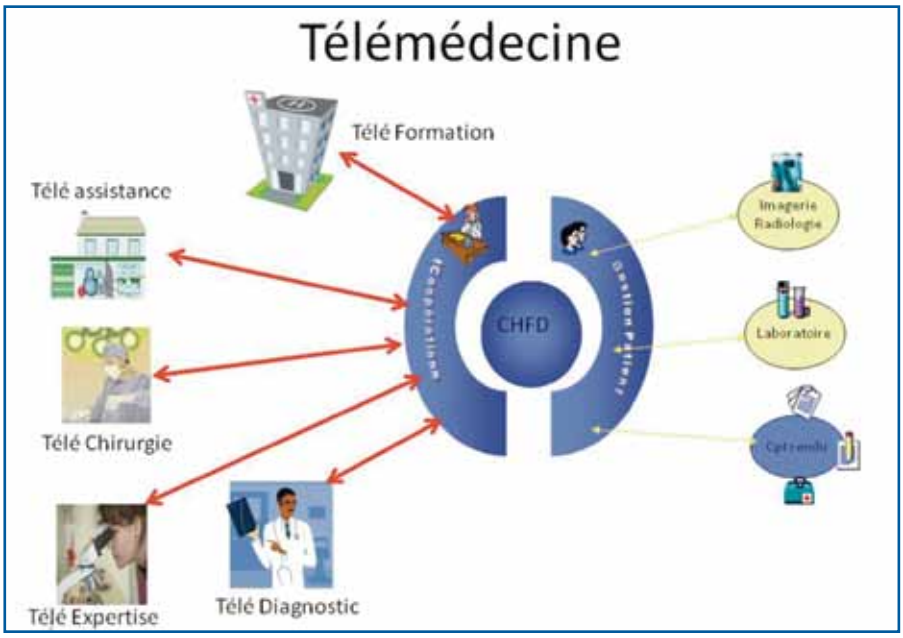

Le CHFD s'engage également dans une réflexion approfondie sur les opportunités offertes par la télémédecine. Ce point sera un axe de développement, inscrit dans le projet d'établissement 2010-2014.

Vers de nouveaux objectifs territoriaux

La construction d'un nouvel hôpital incite et impose la recherche d'activités innovantes susceptibles d'ouvrir d'autres voies de progrès.
Une réflexion va être engagée dans le cadre d'un partenariat avec le Canada, selon un axe Saint-Pierre ▫ Terre-Neuve.

Pouvez-vous nous donner des informations sur le nouvel établissement hospitalier qui devrait ouvrir ses portes en 2011 ?

Une restructuration annoncée

Fin 2011, un nouvel hôpital ouvrira ses portes. Il offrira à la communauté hospitalière un outil de travail performant dans un cadre chaleureux et convivial, en osmose avec l'environnement saint-pierrais.

Coût estimé à 42 M€, opération financée à 86% par une subvention du Fond de Modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés (FMESPP) et à 14% sur les fonds propres de l'établissement.
Maîtrise d'œuvre : BDM Bordeaux Partenaire de la Maîtrise d'ouvrage : Direction de l'Équipement et SODEPAR.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ À CAPESTERRE-BELLE-EAU (GUADELOUPE)

L'hôpital local de Capesterre Belle Eau a élaboré un projet de transfert de ses activités sur un nouveau site à Saint Sauveur, que l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Guadeloupe a validé en novembre 2003.

Ce transfert s'accompagne de la construction d'un nouvel établissement dont les orientations stratégiques sont fondées sur :

- Un Projet d'établissement innovant et ambitieux ;
- Une stratégie de prise en charge des soins de premiers recours permettant à notre Hôpital (structure de proximité) de répondre aux besoins évolutifs de santé et anticiper l'offre de soins de son bassin de vie (60 000 habitants).

L'organisation de l'hôpital sera orientée suivant le schéma ci-dessous :
La notion de « Secteur ou Pôle » est centrale dans le concept fonctionnel retenu.

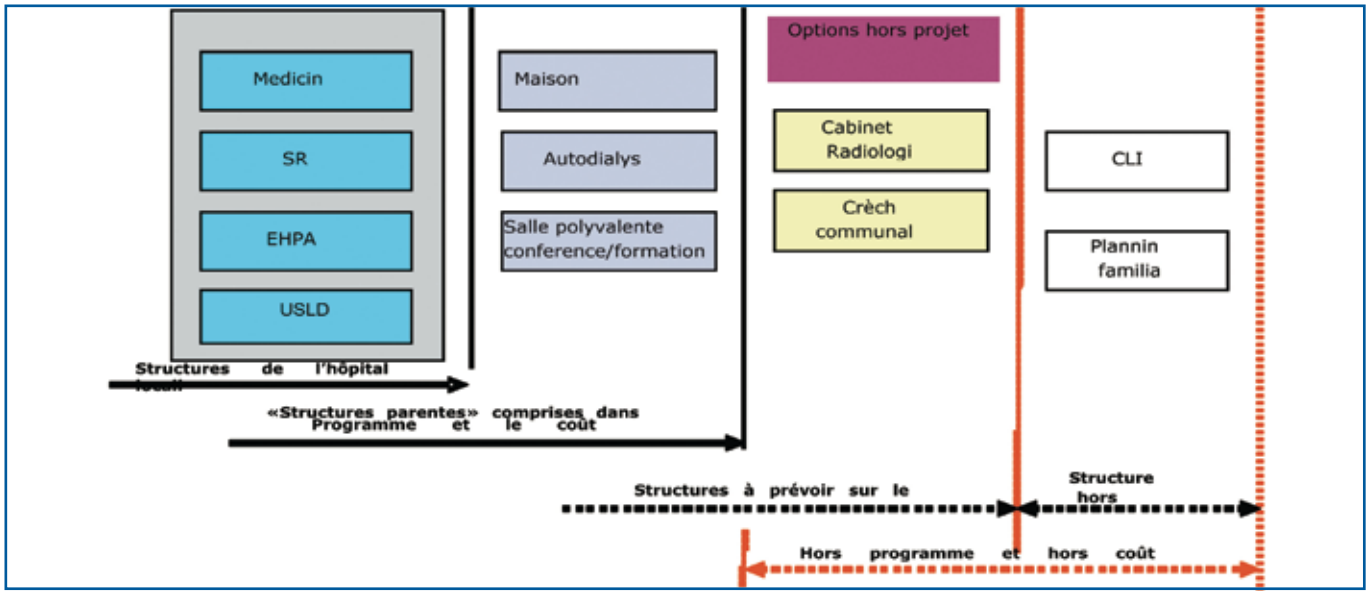

L'hôpital de Capesterre-Belle-Eau entend ainsi répondre à sa mission de service public dans les champs de compétence qui lui sont autorisés à savoir :

	Disciplines	Nb de lits	Nb de places	Commentaires
Secteur Sanitaire	Médecine	25	20	Dont 15 places HAD et 5 places en hôpital de jour
	USLD	30		
	SSR	35		
	Soins palliatifs	5		
Secteur Médico-social	EHPAD	95	24	2 unités de 12 places
	Hébergement temporaire	7		
	Total :	**197**	**44**	
		241 lits et places		

Total capacité sanitaire : 115 lits et places,
Total ca.pacité Médico-social : 126 lits et places.
Pour mémoire, l'autodialyse (AUDRA) disposera sur le site d'un bâtiment indépendant accueillant 8 postes.

Accueil de jour
Cuisine
Maison Médicale
Medecine SSR
Laboratoire
Radiologie
Réserve foncière extension
Réserve foncière crèche
178

ELIE REGENT
DIRECTEUR DE L'HÔPITAL LOCAL DE CAPESTERRE BELLE EAU EN GUADELOUPE

Chambre et Sénat : Quels sont les travaux réalisés dans cet établissement qui amélioreront le cadre de vie des patients et du personnel de santé ?

Elie REGENT: Le nouvel hôpital de Capesterre Belle eau reflète la volonté de concevoir des lieux de vie et de soins à la fois fonctionnels et confortables pour tous, et d'élaborer un projet s'intégrant au mieux dans son environnement existant. Cette réalisation apporte une réponse cohérente en terme de qualité des espaces tant sur le plan architectural qu'environnemental avec pour finalité la création d'un cadre de vie et de travail pour tout un chacun : patients et personnels

Regroupées sous la forme de maisonnées, les chambres s'organisent autour d'un préau couvert et de jardins qui tiennent lieu de pièces communes ; Le «couloir hospitalier» a disparu. Différentes échelles de sociabilité sont ainsi définies, de l'intimité de la chambre en passant par la vie collective des maisonnées puis les lieux communs de l'établissement pour les activités communes, jusqu'a l'échange et le partage avec la ville pour le maintien du lien social.

C & S : Peut on dire que cet hôpital s'est voulu écologique, confortable et efficace comme l'affirme certains média ?

E.R. : Plus que jamais le nouvel hôpital de Capesterre Belle Eau se veut à la fois à la pointe de la nouvelle technologie tout en respectant l'environnement. Une approche bioclimatique et éco-responsable à été recherchée. Cette opération a fait l'objet d'une labellisation HQE. En particulier les cibles de la démarche HQE ayant trait à l'optimisation de :

- la Gestion de l'énergie

- du confort hygrothermique

Pour la Gestion de l'énergie: le but recherché à été de limiter les consommations d'énergie pendant la phase d'exploitation de l'ouvrage grâce à la réduction de la demande énergétique par la conception architecturale (systèmes passifs).

De plus, le bâtiment tire partie du terrain sur lequel il est implanté en suivant la pente, profitant ainsi de l'inertie de la terre :

Cette disposition permet également d'offrir des vues de qualité à l'ensemble des occupants, le site présentant à proximité immédiate une vue magnifique sur les îles environnantes.

Les maisonnées de l'EHPAD sont orientées Nord/Sud, les différents blocs laissant passer les Alizées (majoritairement Sud à Sud-est), permettant une ventilation naturelle.

La partie SSR est orientée Nord-Ouest/Sud-est où les Alizées peuvent aussi ventiler naturellement. Le bâtiment principal quant à lui est orienté Nord-est/Sud-ouest, la façade Sud-ouest étant la façade principale, où est localisée l'entrée publique du bâtiment.

L'ensemble du projet a été conçu afin de protéger les façades des apports solaires néfastes pour le confort des occupants (confort visuel mais aussi confort thermique).

Dans ce sens, des brises soleil ont été mis, des protections végétales et l'isolation thermique des chambres complètent ce rôle de protection.

- le bâtiment central dispose d'une double toiture avec vide d'air et des brises soleil qui renforcent aussi la protection. Cela participe à la limitation du recours à la climatisation.

- les maisonnées de l'EHPAD ont également une double toiture qui assure une isolation complémentaire bénéfique, et participe aux économies d'énergie pour la climatisation.

- le projet paysager de cette opération prévoit une importante végétalisation à proximité des bâtiments (en pied de bâtiment et parfois en végétation grimpante le long des brises soleil), limitant ainsi au maximum les surfaces en enrobées ou bitumineuses qui sont sources d'effet de chaleur (par transmission de la chaleur qu'elles accumulent).

- la conception architecturale a favorisé la pénétration de la lumière naturelle de façon conséquente. De cette manière, le recours à l'éclairage artificiel sera réduit, donc des économies d'énergie seront réalisées

Enfin, la production d'énergie solaire grâce à 2400m de panneaux photovoltaïques avec un optimiseur d'énergie qui permettra d'atteindre des crêtes de production d'électricité entre 12h et 14h. Cette électricité sera réinjecter dans les réseaux d'EDF

Par la **climatisation**, nous avons opté pour la mise en œuvre d'une GTB et d'un optimiseur d'énergie et d'un

groupe d'eau glacée performant. Grâce à ce système, 7% d'économie potentielle, (soit pour une consommation des groupes froids estimée à 1 226 400kWh par an) des économies de 85 848kWh annuels pourront être réalisées.

Par ailleurs, l'isolation des toitures permet environ 10% d'économie du bilan thermique global,

Pour ce qui concerne le confort hygrothermique l'objectif qui à été recherché était de dissiper la puissance métabolique du corps humain par des échanges de chaleur sensible et latente (évaporation d'eau) avec l'ambiance dans laquelle il se trouve. Aux réactions purement physiologiques de l'individu (thermorégulation) se superposent des réactions d'ordre psychosociologique, liées à des sensations hygrothermiques (chaud, neutre, froid), variables dans l'espace et dans le temps, auxquelles on peut associer une satisfaction ou une insatisfaction plus ou moins marquée, différent selon les individus.

Les exigences sur les paramètres du confort hygrothermique du référentiel ont été calibrées pour un contexte «France métropolitaine et Corse». Aussi, des adaptations ont été faites afin de valoriser les dispositions mises en œuvre dans les D.O.M.

Dans notre cas, le travail que nous avons mené a porté sur la ventilation naturelle et donc l'optimisation de la climatisation.

Dans les chambres de l'EHPAD

Par l'orientation des bâtiments (décrite précédemment), on a vu que les bâtiments pouvaient profiter des Alizées afin d'être ventilés naturellement. Le climat de la Guadeloupe étant particulièrement chaud et humide, le recours à la climatisation est une évidence. Cependant, compte tenu que les futurs résidents (personnes âgées dans les maisonnées) sont particulièrement sensibles aux variations de températures (souhaitant parfois se passer de climatisation), nous avons réalisé un travail de simulations thermiques dynamiques.

Ces dernières avaient pour but de définir le comportement thermique des chambres en fonction des particularités du bâtiment et de l'activité qui se déroule dans cet espace, et selon les conditions climatiques.

Les températures restent cependant supérieures à 28°C (entre 28.3°C et 32°C selon les mois) qui est une température de référence pour déterminer les conditions de confort en thermique. Le choix sera cependant laissé aux occupants. Ils pourront choisir de profiter de la climatisation, ou ouvrir les fenêtres de leur chambre pour ventiler naturellement cet espace. Dans ce cas, une coupure automatique de la climatisation aura lieu (par des contacts de feuillure disposés au niveau des fenêtres et des portes), afin de ne pas gaspiller d'énergie.

Dans le hall

Ce grand volume, propice au tirage thermique a fait l'objet de simulations thermiques. Ce travail a mené l'équipe à créer un accueil fermé au sein de ce volume afin de limiter la climatisation au plus juste et ne pas climatiser l'ensemble du hall qui est ouvert la majeure partie de la journée aux grés des passages.

Dans le restaurant du personnel

Etant donné l'occupation intermittente de cette salle, nos études thermiques ont démontré que la ventilation naturelle nocturne permet de réduire les besoins de climatisation en déchargeant la structure des apports internes accumulés pendant la journée.

La surface d'ouvrants minimum pour ventiler naturellement cette pièce a été calculée à 9,5m² au total.

Le dimensionnement de la climatisation a donc été réalisé afin d'assurer le confort requis dans tous les espaces, tout en optimisation son dimensionnement. Ces études nous ont permis de connaître le comportement des espaces (températures résultantes) et d'opérer les choix adaptés lors des phases études.

C & S : Les architectes Emile ROMNEY, Marc JALLET et Denis PHELOUZAT, retenus pour ce projet ont-ils su respecter les contraintes techniques et respecter le cahier des charges

E.R. : Parfaitement, les architectes en charge de ce projet ont su respecter le cahier des charges établi, ce qui leur a permis d'effectuer un excellent travail dans la phase de conception architecturales des bâtiments. Il faut souligner également que la conception architecturale a pris en compte les principes de la fonctionnalité pour rendre plus efficace les organisations de travail des personnels.

Je souhaiterais aussi préciser que la recherche sur la facilitation de la mobilité des résidents et patients, grâce à la recherche du mouvement dans l'espace de plein pied de chaque partie de l'ensemble de l'ouvrage en dépit des pentes naturelles du terrain d'assise de la construction, apparait comme un point positif du projet permettant de respecter du mieux possible la liberté d'aller et venir de tous les usagers.

C & S : A quelle date est prévue l'inauguration de ce futur Hôpital local ?

E.R. : A la date de rédaction de cette interview une date précise ne saurait être indiquée de façon définitive ; néanmoins selon la progression des travaux du chantier une date d'inauguration vers le mois de mai 2011 pourrait être envisagée. ■

PRÉSENTATION DE L'AGENCE DE SANTÉ DE WALLIS ET FUTUNA

Constituée de deux îles et peuplée de moins de 15 000 habitants, la collectivité de Wallis et Futuna se caractérise par un grand éloignement de la métropole (plus de 20.000 kms) ou des territoires français voisins (la Nouvelle-Calédonie est à 4.000 kms).

Cette situation particulière a conduit à créer un système de santé local reposant exclusivement sur une Agence de santé, chargée de l'élaboration du programme de santé du territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine, préventive et curative, et de la délivrance de médicaments.

L'Agence de Santé de Wallis et Futuna est un établissement public national administratif, sous la triple tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer (le financeur), du Ministère de la Santé (DHOS), du Ministère des Finances, réunis au sein d'un Conseil de Tutelle.

L'Agence de Santé regroupe deux hôpitaux (Hôpital de Sia à Wallis et hôpital de Kaleveleve à Futuna) et trois dispensaires. La capacité-lits est de 21 lits en médecine, 16 lits en chirurgie, 14 lits en gynécologie-obstétrique à l'hôpital de Sia et de 21 lits à l'hôpital de Kaleveleve.

Le plateau technique se compose de 2 salles de bloc opératoire, de 2 lits de réanimation, de 2 salles pour le bloc obstétrical, d'une salle de radiologie, d'une activité d'échographie. Les services de pharmacie et le laboratoire complètent ce dispositif.

La relance d'un vrai projet d'établissement est un des grands enjeux de l'établissement, à inscrire dans un réseau de partenariat à la fois régional (Nouvelle Calédonie par exemple), mais aussi en métropole. Il est prévu qu'un contrat d'objectifs et de moyens se substitue au « contrat d'amélioration de la gestion avec la tutelle » en cours.

Les soins sont gratuits sur le Territoire, y compris les évacuations sanitaires sur la Nouvelle Calédonie, ou ailleurs : La subvention annuelle de l'Etat représente la totalité des recettes. Le budget est passé depuis 2001 de 10 M€ à plus de 21.7 M€. Malgré une succession de plans d'apure-

ment, il existe encore d'importants reports de charges. L'isolement de l'archipel et l'éloignement de la métropole expliquent que plus de 30 % du budget primitif soit consacré aux évacuations sanitaires, sans compter le poste du fret qui revêt une place non moins importante.
Les moyens budgétaires mis à la disposition de l'établissement correspondent à un ratio de 1.600 €/habitant/année pour une mission qui va au-delà de la prise en charge hospitalière classique, car elle intègre la protection maternelle et infantile, la santé scolaire, la santé au travail, la prévention sous toutes ses formes, la prise en charge du handicap, des personnes âgées et des addictions.

Des conventions de développement avec l'Etat sont acquises pour le financement des travaux en cours, mais apparaissent à ce jour insuffisantes pour couvrir les besoins actuels.

En matière de ressources humaines, la majorité du personnel relève d'une convention collective propre à l'agence. Le titre IV du statut des fonctionnaires hospitaliers ne s'applique pas sur le Territoire. La rotation du personnel, notamment médical, est importante sur certains postes. Les soignants se professionnalisent peu à peu, mais il existe encore un nombre important de personnels faisant fonction et qui ont été formés localement. Il en est ainsi des infirmières autorisées.
Des opérations d'investissements sont soit en cours soit programmées pour les 3 prochaines années : En ce qui concerne la modernisation du site de Sia : la première tranche est en cours de réalisation : administration (réalisé), chambre mortuaire (réalisé), urgences, pharmacie, zone consultations externes, laboratoire, zone stockage logistique. Une deuxième tranche est prévue dans le plan directeur qui doit être actualisé sur la base du futur projet d'établissement : construction à neuf d'un nouveau bloc (ou bloc modulaire) et des services de soins MCO.

Coordonnées de
Claude WETTA
Agence de Santé Wallis et Futuna
Hôpital de Sia
B.P. 4G - Mata 'Utu
98600 Uvea
A l'Agence :
00 681 72 03.98 (direct bureau)
ou 00 681 72 07 00 (Urgences)
Ligne tel pro à domicile :
00 681 72 20 44
Télécopie : 00 681 72 23 99
Email :
claude-wetta@adswf.org
ou directeur@adswf.org
Site de l'Agence de Santé
http://perso.loina.wf/adswf/

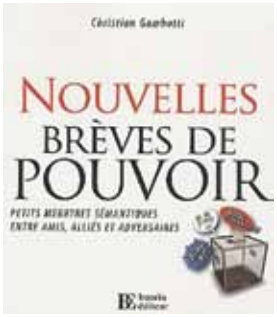

NOUVELLES BRÈVES DE POUVOIR

Dans un numéro précédent, nous avions proposé, à la sagacité de nos lecteurs, quelques « brèves de pouvoir » dont il fallait identifier l'auteur. Aujourd'hui, l'affrontement politique passe beaucoup par ces petits meurtres sémantiques entre amis, alliés et adversaires. Il s'agit, à chaque fois, de mettre les rieurs de son côté par un bon mot destiné à frapper l'imagination.

1. « Etre populaire quand on veut gouverner ? Cela ne s'est jamais vu. »
a) Nicolas Sarkozy
b) Michel Rocard
c) Raymond Barre

2. « Souvent les courants d'air proviennent de ce qu'il y a trop d'ouverture. »
a) Josselin de Rohan (sénateur UMP)
b) Patrick Devedjian
c)Jean-François Copé

3. « Quel premier communiant n'a rêvé d'être pape ? »
a) François Mitterrand
b) Nicolas Sarkozy
c) François Bayrou

4. « Un Premier ministre, on le lèche, on le lâche, on le lynche. »
a) Dominique de Villepin
b) Alain Juppé
c) Jean-Pierre Raffarin

5. « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. »
a) Vincent Auriol
b) Georges Clemenceau
c) Edgar Faure

6. « Le plus difficile, ce n'est pas de sortir de l'X, c'est de sortir de l'ordinaire. »
a) Charles de Gaulle
b) Nicolas Sarkozy
c) François Mitterrand

7. « Les banques, je les ferme, les banquiers, je les enferme. »
a) Olivier Besancenot
b) Arlette Laguiller
c) Vincent Auriol

8. « Cette semaine, le gouvernement fait un sans faute ; il est vrai que nous ne sommes que mardi. »
a) André Santini
b) François Goulard
c) François Holande

9. « Les programmes ne sont jamais que les cimetières futurs des espérances déçues. »
a) Marie-France Garaud
b) Charles Pasqua
c) Marie-George Buffet

10. « Qu'est-ce qu'un Premier ministre, sinon un directeur de cabinet de Président de la République ? »
a) Nicolas Sarkozy
b) François Mitterrand
c) Charles de Gaulle

11. « Au Parti communiste, on ne fraude jamais. On organise la victoire. »
a) Georges Marchais
b) Georges Pompidou
c) Robert Hue

12. « En politique, une absurdité n'est pas un obstacle. »
a) Georges Clemenceau
b) André Santini
c) Napoléon

13. « La différence entre un cocu et un député, c'est que le premier n'est pas obligé d'assister à la séance. »
a) André Santini
b) François Hollande
c) Edgar Faure

14. « Ecologiser la gauche, ce n'est pas la repeindre en vert, avec un arbre et un oiseau dans le paysage. »
a) Daniel Cohn-Bendit
b) Cécile Duflot
c) Noël Mamère

15. « Il est plus facile de céder son siège à une femme dans l'autobus qu'à l'Assemblée nationale. »
a) Rama Yade
b) Ségolène Royal
c) Laurent Fabius

16. « Comment voulez-vous gouverner un pays où il existe 258 variétés de fromage. »
a) Jacques Chirac
b) Charles de Gaulle
c) François Mitterrand

17. « Le socialisme à la française, je n'en fais pas une bible. »
a) François Mitterrand
b) Lionel Jospin
c) Ségolène Royal

18. « En politique, on succède à des imbéciles et on est remplacé par des incapables. »
a) Georges Clemenceau
b) Vincent Auriol
c) Edouard Herriot

1. Raymond Barre
2. Josselin de Rohan
3. François Mitterrand
4. Alain Juppé
5. Edgar Faure
6. Charles de Gaulle
7. Vincent Auriol
8. François Goulard
9. Marie-France Garaud
10. Charles de Gaulle
11. Georges Marchais
12. Napoléon
13. André Santini
14. Noël Mamère
15. Laurent Fabius
16. Charles de Gaulle
17. François Mitterrand
18. Georges Clemenceau

> Chronique artistique et littéraire

Par Jocelyne KAMARA

TOUS LES BATEAUX DU MONDE

La grande Exposition du Musée national de la Marine

À l'aube de l'ère industrielle qui va tout bouleverser, un homme, l'amiral François-Edmond Pâris, marin, savant et artiste du 19e siècle (1806-1893), comprend que bien des bateaux vont disparaître, et avec eux, une partie majeure des cultures maritimes qui les ont fait naître. L'avenir prouvera qu'il avait raison. Son travail, oeuvre de toute une vie, est un trésor unique d'ethnographie nautique.
Aboutissement d'une carrière exceptionnelle, il dirige avec passion à partir de 1871 et jusqu'à sa mort, le musée de Marine au Louvre.
Les 200 maquettes, qu'il fait alors réaliser, présentées en majeure partie dans l'exposition, constituent un florilège des cultures nautiques du monde au XIXe siècle.
La grande exposition « Tous les bateaux du monde », retrace sa quête infatigable à la découverte et la sauvegarde d'un patrimoine maritime aujourd'hui disparu.
Conçue comme un voyage autour du monde, cette exposition nous mène à la rencontre des peuples des mers et des fleuves, de leurs bateaux et de leurs cultures.
Un formidable périple à travers les cinq continents qui permet à tous les publics de découvrir et de s'approprier les savoir faire et les savoirs naviguer traditionnels.
Au carrefour de plusieurs domaines d'étude, géographie, histoire, ethnologie, art, techniques de construction et de navigation, problématiques environnementales, cultures et traditions, l'exposition s'adresse à tous les publics. Elle offre un regard profondément original sur le monde de la mer.
Sur une surface de 1000 m2, l'exposition présente 5 bateaux en taille réelle, et un parcours autour du monde avec plus de 150 maquettes réunies pour la première fois.
Un ensemble inédit d'une cinquantaine d'oeuvres dans le « Cabinet des dessins » : aquarelles, grands panoramas, dessins et estampes ; et autant de dessins, aquarelles, lithographies, photographies, au fil de l'exposition. 16 documents audiovisuels, extraits de films ethnographiques de référence et de reportages, ponctuant le parcours. 5 films diffusés dans une salle de projection.
Exposition à ne pas manquer

Tous les bateaux du Monde
Jusqu'au 19 septembre 2010
musée national de la Marine
17, place du Trocadéro
75116 Paris
renseignements et réservation
service culturel - relations avec lespublics
tél : 01 53 65 69 53
fax : 01 53 65 81 03

CADEAUX DES TSARS

La diplomatie navale dans l'alliance franco-russe (1891-1914)
Exposition au Musée national de la Marine

Dans le cadre de l'année France-Russie 2010, le musée national de la Marine présente une exposition consacrée au contexte maritime de l'Alliance franco-russe. L'Alliance fut très populaire, les rencontres diplomatiques des plus festives, et les cadeaux des Tsars particulièrement précieux.
L'élaboration de l'Alliance fut envisagée après le succès de la visite de l'escadre française à Cronstadt en 1891. Aux liens économiques symbolisés par l'émission des emprunts russes, restés dans la mémoire de nombreux épargnants français, s'est alors ajoutée une convention militaire ratifiée par les deux parties en 1893-1894.

De nombreuses rencontres diplomatiques entre les tsars et les présidents ou leurs représentants ont rythmé cette entente. Ces visites avaient presque toujours lieu dans un cadre maritime auquel l'union franco-russe fut souvent identifiée : Cronstadt, Toulon, Cherbourg, Dunkerque…
À côté de peintures officielles commandées à des artistes de renom chargés de célébrer les différentes rencontres, l'exposition rassemble pour la première fois, les cadeaux prestigieux offerts par la Russie à la France, trésors des plus grands orfèvres de la cour impériale russe, tels Fabergé, Ovtchinnkov ou les frères Gratchev. Elle évoque également le fameux musée Nicolas II à Paris où, dès 1897, le collectionneur russophile Philippe Deschamps avait rassemblé tous les objets - souvenirs de l 'Alliance.

Cadeaux des Tsars
Du 28 Mai au 3 Octobre 2010
musée national de la Marine
17, place du Trocadéro
75116 Paris
renseignements et réservation
service culturel - relations avec lespublics
tél : 01 53 65 69 53
fax : 01 53 65 81 03

EXOTIQUES EXPOSITIONS…

Les expositions universelles et les cultures extra européennes. France, 1855 - 1937. Archives nationales de Paris

Près de 200 documents exceptionnels (plans, gravures,photographies, affiches, textes, etc.) , tirés principalement des fonds des commissariats des expositions universelles conservés aux Archives nationales, invitent à découvrir comment les expositions universelles ou internationales organisées en France entre 1855 et 1937 ont contribué à
façonner le regard occidental sur l'altérité et particulièrement sur les mondes dits exotiques.
Temple égyptien, musée chinois et pyramide aztèque sur le Champ de Mars, palais algérien et mosquée sur les pentes de la colline de Chaillot, villages exotiques sur l'esplanade des
Invalides, temple cambodgien au bois de Vincennes, orchestres coloniaux, concerts égyptiens, danseuses orientales..., les millions des visiteurs qui ont arpenté les allées des expositions, s'y sont souvent senti transportés sous d'autres latitudes. Ces manifestations n'ont pas seulement été des fêtes du commerce et de la technique. Placées naturellement sous le signe du cosmopolitisme par la variété des nations qui s'y exposent, elles ont ouvert à leurs visiteurs des visions d'ailleurs le plus souvent exotiques.
A une époque où les pays lointains sont pour beaucoup inaccessibles et où pourtant le public manifeste un goût affirmé pour l'Orient, puis en des temps où la colonisation outre-mer

Le palais du Congo (Schorntjes, archit.) et la pavillon de Panorama Aquarelle de Bastien

veut susciter des vocations, les expositions universelles et internationales, véritables « machines à rêver » organisées par l'Occident, offrent à leurs visiteurs « le tour du monde en un jour», selon le programme de l'affiche de l'exposition coloniale de 1931.
Grâce à l'infinie richesse des archives des expositions universelles et internationales conservées aux Archives nationales et avec le concours aussi des prestigieux prêteurs extérieurs, Exotiques expositions… , cette exposition fait revivre, entre images et textes, les regards croisés de ces spectacles du monde.

Jusqu'au 28 juin 2010
Archives nationales
Hôtel de Soubise
60 Rue des Francs Bourgeois 75003 Paris
01 40 27 60 96

EDVARD MUNCH OU L'ANTI-CRI

À la Pinacothèque de Paris

«Femme au chapeau rouge sur le Fjord (Harmonies bleues – Le chapeau rouge) 1891
Huile sur toile - 99 x 65 cm
Collection privée
© The Munch-Museum / The Munch-Ellingsen Group / Adagp, Paris 2010».

L'homme que nous vous présentons aujourd'hui n'est pas celui que vous croyez.
Edvard Munch (1863-1944) est connu essentiellement pour une seule œuvre : le Cri. Travail certes emblé-

matique, mais peu représentatif de l'ensemble de son œuvre. La notoriété exagérée de ce tableau a eu pour conséquence d'occulter la réelle dimension et le vrai message de l'artiste.
Pourtant Edvard Munch est considéré, de nos jours, en Norvège, comme le peintre le plus important de tous les temps.
Il est étonnant de constater si tôt dans l'Histoire de l'art un artiste se détacher de toutes les conventions auxquelles nous avaient habitué les artistes et les mouvements précédents. Il est prodigieux de remarquer, dès les années 1880, Munch s'attaquer aux couches de couleur, de le voir véritablement labourer la surface picturale ou encore laisser son œuvre sous la pluie et la neige, transférer des photographies et des films muets à l'intérieur de ses toiles et de ses œuvres graphiques.
Surprenant encore la transgression avec laquelle il supprime les frontières entre les supports et les techniques, dans ses gravures, dessins, peintures, sculptures, collages, photographies et films. Il s'inscrit dans la lignée de William Turner et de Gustave Courbet, Il est le chaînon manquant entre les artistes tels que Pablo Picasso, Georges Braque, Jean Dubuffet et Jackson Pollock dans l'histoire du Modernisme. C'est par ces dépassements sans limites pour l'époque, et surtout par son attachement aux qualités matérielles de la peinture et des supports que Munch laisse une œuvre bouleversante d'une force incomparable.
De plus, comme à l'accoutumée dans l'approche de la pinacothèque, c'est la première fois qu'une exposition se concentre sur des œuvres de Munch provenant de collections privées.
Cette Exposition exceptionnelle et rare présente de nombreux dessins et lithographies de l'artiste.
Jusqu'au 18 Juillet 2010
Pinacothèque de Paris
28, place de la Madeleine
75008 Paris
Contact : 01 42 68 02 01

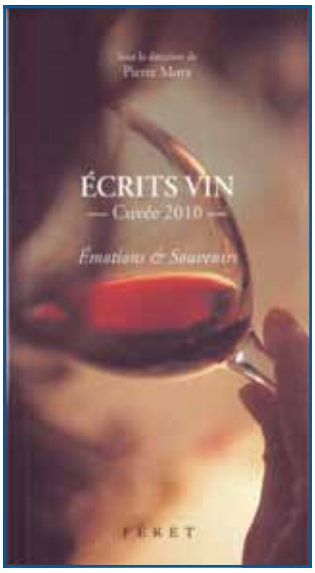

ÉCRITS VIN -CUVÉE 2010- ÉMOTIONS & SOUVENIRS

Les histoires que l'on raconte ou que l'on se raconte sont des repères pour nous construire. Si vous avez le désir de faire une pause pour laisser la place au temps du récit, ouvrez ce recueil d'écrits du vin.
Cet ouvrage est né d'un atelier d'écriture dirigé par Pierre Mora. Il réunit une sélection de textes d'étudiants du mastère spécialisé Management des Vins et Spiritueux et du programme de l'École supérieure de Commerce de Bordeaux Management School.
Des émotions et des souvenirs liés aux vins, nos auteurs en ont recueilli quelques-uns et les ont retranscrits en une série de textes brefs, contraints par la consigne de la concision et de l'expérience personnelle. Ces textes ont le charme de leur jeunesse, ils laissent apparaître un désir d'écrire, une émotion, une spontanéité à mi-chemin entre sensation et sentiment.
Nos rencontres avec de grands vins sont des instants privilégiés, sources de souvenirs. Le vin met nos sens en éveil, nous fait voyager, nous conduit à aller vers les autres, nous installe dans un paysage, nous aide à mesurer le temps qui passe ou nous surprend par les jeux du hasard. Si vous aimez le vin, ce livre vous transportera vers ces émotions véritables et vous rappellera quelques souvenirs anciens.
Il a aussi un autre but : celui d'inviter le lecteur à prendre sa plume pour transmettre à son tour l'écrit d'un vin.

Sous la direction de Pierre Mora
Éditions Féret
120 pages, bilingue français/anglais, prix : 18 €

EXOTIQUES EXPOSITIONS

Les expositions universelles et les cultures extra-européennes. France 1855-1937

L'exposition coloniale internationale de 1931, à Paris, promettait à ses visiteurs alléchés «le tour du monde en un jour» et elle tenait cette promesse, à l'instar de toutes les expositions universelles et internationales présentées régulièrement en France et de par le monde du milieu 19e siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale. D'abord fêtes du commerce et vitrines de la technique puis éléments majeurs du jeu diplomatique international, les expositions ont fixé l'attention des nations du monde entier, qui ont souhaité y être présentes pour affirmer leur prépondérance économique ou afficher leurs revendications identitaires. «Exotiques expositions...» se propose de faire découvrir la part que ces expositions universelles et internationales ont prises dans la formation du regard occidental sur les cultures extra-européennes.
Ouvrage collectif sous la direction de Christiane Demeulenaere-Douyère
SOMOGY ÉDITIONS, coédité avec les Archives nationales, 216 pages, 150 illustrations, prix15 €

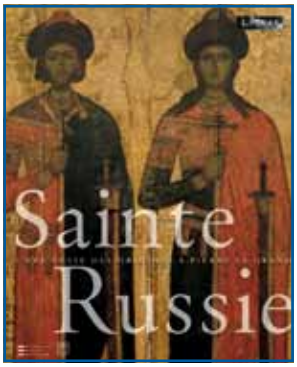

SAINTE RUSSIE

L'art russe des origines à Pierre le Grand

L'ouvrage retrace près de 1 000 ans de l'histoire de la Russie depuis sa christianisation à la fin du 10e siècle jusqu'à l'époque de Pierre le Grand, dans le premier quart du 18e siècle. En évoquant l'émergence des «Russes» dans l'histoire latine et byzantine, les rivalités et les luttes d'influence entre Latins, Vikings, Byzantins, Caucasiens et les premières conversions à la fin du 10e siècle, l'ouvrage s'attache à démontrer comment la Russie devient chrétienne et reprend le modèle ecclésiastique de Constantinople. Sainte Russie présentera plus de six cents œuvres provenant principalement de nombreux musées et bibliothèques de Russie, jamais exposées en France, et tentera de montrer que, bien avant le règne de Pierre le Grand, l'art russe, héritier de Byzance, s'était depuis longtemps inscrit dans l'histoire politique et religieuse de l'Europe.
Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre de l'exposition qui se tient au Musée du Louvre, jusqu'au 24 mai 2010 (hall Napoléon).

Ouvrage collectif sous la direction de Jannic Durand
SOMOGY ÉDITIONS, coédité avec le musée du Louvre
744 pages, 750 illustrations, prix :49 €

LES 39 MARCHES

Au théâtre La Bruyère à Paris
«Molière 2010 du meilleur spectacle comique»
«Molière 2010 de la meilleure adaptation»

Le film, Les 39 marches, sorti sur les écrans en 1935 et réalisé par Alfred Hitchcock, retrace les péripéties d'un acteur canadien, Richard Hannay qui, à Londres, à la fin d'un spectacle, voit arriver une demoiselle qui se prétend poursuivie et qu'il accepte de cacher chez lui et la retrouve assassinée. Craignant d'être accusé à tort, il entreprend un voyage en Écosse pour prouver son innocence.
Dans sa mise en scène Eric Métayer, a su récréer l'atmosphère du Maître des sensations fortes et du suspense, en virtuose, avec les quatre comédiens qui interprètent plus de 150 personnages.
Ils restituent avec loufoquerie l'univers d'Alfred Hitchcock : Londres, la lande écossaise, des cascades, des poursuites de voiture, une histoire d'amour, espionnage et suspens. Autant de gags, qui comme à l'accoutumée, marquent le talent de la mise en scène et du jeu d'Eric Métayer, qui nous avait déjà surpris dans la pièce « un monde fou » où à lui seul, il représentait 32 acteurs !
Oui, il a le talent et l'humour à l'instar de son père Eric Métayer, et n'a pas fini de nous étonner. À voir absolument…

© photo LOT, de «Les 39 marches»

Mise en scène Eric Metayer
de John Buchan et Alfred Hitchcock
Adaptation Patrick Barlow Conception originale Simon Corble et Nobby Dimon
Adaptation française Gérald Sibleyras
avec Eric Metayer, Jean-Philippe Beche, Andréa Bescond et Christophe Laubion
Théâtre La Bruyère • 5, rue La Bruyère • 75009 PARIS
Tel : 01.48.74.76.99

CATALOGUE DE L'EXPOSITION LA VOIE DU TAO UN AUTRE CHEMIN DE L'ÊTRE

Mars 2010,Éditeur :RMN, 359 pages,45 €
Galeries nationales du Grand Palais
Musée des Arts asiatiques–Guimet

Ce catalogue est publié à l'occasion de l'exposition « La voie du Tao, un autre chemin de l'être », présentée aux Galeries nationales du Grand Palais à Paris, jusqu'au 5 juillet 2010.
Pour la première fois en Europe, une grande exposition est consacrée au taoïsme. Non que le taoïsme soit un fait nouveau - les premiers textes remontent au4e siècle avant notre ère -, mais simplement, une meilleure connaissance des textes, due à la diffusion récente de son canon, permet de lui rendre la place qu'il se doit d'occuper parmi les grandes religions du monde.
Une sélection d'un peu plus de deux cents objets, dont la moitié provient du musée Guimet et l'autre moitié des musées étrangers - Angleterre, Allemagne, Etats-Unis et Taïwan -, appartenant à tous les domaines de l'art - peinture, sculpture, objets de lettrés...-, permet d'en explorer les multiples facettes en rendant à chacun son contexte d'origine. Cette exposition et son catalogue en offrent une relecture poétique et optimiste qui devrait enchanter visiteurs et lecteurs.

Jusqu'au 5 Juillet 2010
Galeries Nationales du Grand Palais
Avenue Winston Churchill, Paris
Tél :01 44 13 17 17
www.grandpalais.fr

«L'immortel Dongfang Shuo, ministre de Wu des Han et voleur de pêches

dynastie Qing, XIXe siècle
grès émaillé, aubergine et turquoise,

39 x 18 cm
musée d'Ennery / musée des arts asiatiques Guimet, Paris © Rmn».

Il reste la photo pour Compiègne que je vous adresse.

Portrait en buste de l'Impératrice
Marie-Louise
Baron Gérard François
huile sur toile
0,65 x 0,535 m
musée du Louvre, département des
Peintures, Paris © Rmn / Hervé Lewandowski

1810, LA POLITIQUE DE L'AMOUR MARIE-LOUISE & NAPOLÉON IER À COMPIÈGNE

Exposition au Château de Compiègne

Première exposition en France évoquant Marie-Louise, Impératrice des Français, elle entend
célébrer le bicentenaire du deuxième mariage de Napoléon Ier avec la jeune archiduchesse
d'Autriche, petite-nièce de Marie-Antoinette. Elle relate l'arrivée romanesque de la nouvelle
Impératrice au Palais de Compiègne, les fastes des cérémonies parisiennes du mariage et la
lune de miel compiégnoise qui suivit. Plus de 200 oeuvres, cadeaux de mariage, commandes pour le trousseau de la souveraine et pièces de mobilier, ont été rassemblés : peintures, dessins, estampes, sculptures, objets d'art, costumes, soieries et bijoux... L'exposition a bénéficié de prêts exceptionnels nationaux (Louvre, Versailles, Fontainebleau, Fondations Napoléon et Thiers...) et internationaux (Italie, Suisse, Allemagne...).
Catalogue des oeuvres exposées, par Chantal Gastinel-Coural, David Mandrella et Hélène Meyer

Rmn éditions, 208 pages, 45 €
Exposition Jusqu'au 19 Juillet 2010
Château de Compiègne
Place du Général de Gaulle
60200 - Compiègne
Contact : Tél.: 03.44.38.47.02 - Fax : 03.44.38.47.01
Courriel : chateau.compiegne@culture.gouv.fr

LE MAIRE DE BORA BORA, GASTON TONG SANG

Située à 17 000 km des côtes européennes dans l'Océan Pacifique, la Polynésie française fait partie des Pays et Territoires d'Outre Mer avec un statut d'autonomie interne. Ce territoire représente près de 3 700 km² de terre se répartissant sur une surface aussi vaste que celle de l'Europe.

Parmi les 118 îles qui composent la Polynésie, l'île de Bora Bora située à 260 km au Nord Ouest de Tahiti recense un peu plus de 9000 habitants pour une superficie de 38 km².

Remarquable par la beauté de son lagon et rendue célèbre par la présence américaine lors de la 2nde guerre mondiale, l'île de Bora Bora surnommée la « Perle du Pacifique » est devenue la première destination touristique en Polynésie. Elle a, en effet, su faire face aux contraintes liées à son insularité et préserver ses ressources naturelles tout en poursuivant son développement économique, principalement touristique et urbain.

Depuis une vingtaine d'années, grâce à la volonté des élus et du Maire de Bora Bora, Gaston TONG SANG, la « Perle du Pacifique » par ses actions en faveur de l'environnement, s'est inscrite sans le savoir, dans un processus global de développement durable.

Aujourd'hui la population dispose d'une eau potable d'excellente qualité traitée par osmose inverse. Trois usines ont donc vu le jour, et sont nécessaires pour répondre aux besoins des usagers.

Avec l'arrivée sur l'île de plusieurs grandes enseignes en hôtellerie de luxe, il était important de préserver la qualité des eaux de baignade. Ainsi, l'île est désormais dotée d'un réseau d'assainissement collectif sur l'ensemble de l'île. Le traitement étant réalisé par 2 stations d'épuration biologiques ayant une capacité de 20 000 équivalent habitant, permet d'obtenir d'excellents résultats sur la qualité des eaux de baignade sur les 20 plages de l'île.

Bien que la production d'eau potable par osmose inverse permette de faire face aux besoins et à la baisse récurrente de productivité des forages due au réchauffement climatique, son principal inconvénient, outre la maintenance, est sa forte consommation énergétique.

La Commune a donc privilégié le développement de ressources alternatives à moindre coût en engageant une étude de prospection visant à exploiter la nappe d'eau saumâtre souterraine du Motu1 TEVAIROA et la réutilisation des eaux usées en eau potable par osmose basse pression.

Afin de compléter la filière d'assainissement, la mise en place d'une station de traitement des graisses est en cours d'études depuis 2006. La construction de cette unité est prévue pour l'année 2010 et permettra de traiter les graisses issues des différents hôtels et restaurants de l'île ainsi que les lixiviats provenant du Centre d'Enfouissement Technique.

En termes de gestion des déchets, dès l'ouverture du Centre d'Enfouissement Technique, il est prévu de réhabiliter l'ancienne décharge communale, une première en Polynésie. A cet effet, des études ont été menées en 2008, et les travaux de réhabilitation devraient débuter en 2010.

Aujourd'hui, l'île de BORA-BORA peut s'enorgueillir de disposer d'une eau de qualité permettant de répondre aux attentes des consommateurs et répondant à un niveau de préservation de l'environnement toujours plus avancé.

La réalisation de ces différents projets ne s'est pas faite sans mal et le Maire tient à souligner l'importance des partenariats entre puissances publiques et organisations de la société civile y compris les entreprises qui sont un instrument complémentaire de promotion du développement durable.

Les efforts des élus et de la population ont, par ailleurs, été récompensés par l'obtention du prestigieux label du Pavillon bleu pour la 10ème année consécutive, symbole d'une volonté environnementale exemplaire et du titre de la Marianne d'Or en 2007 pour sa politique drastique de gestion de la rareté de la ressource.

Et, bien que Bora Bora puisse être fière du chemin qu'elle a parcouru jusqu'à présent, elle poursuit ses efforts afin d'être toujours performante dans le développement durable. Et c'est pour que les enfants puissent toujours bénéficier d'un environnement sain que les élus continueront de mener à bien ces actions.

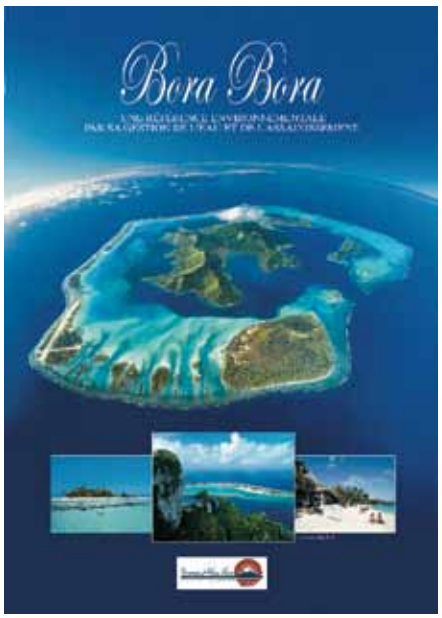

HÔPITAL LOCAL DU FRANÇOIS

Les travaux de reconstruction de l'Hôpital Local du François sur le site de la Pointe Courchet au François débutent le 5 Octobre 2009 pour un montant total de 12 516 203,14€.

Le projet de reconstruction devrait se finaliser le 29 Avril 2011 avec une avancée actuelle des travaux de l'ordre de 30% sous la tutelle de l'ARH dont la participation financière s'élève à 5 000 000€.

De plus, le nouvel Hôpital s'inscrit d'emblée dans une démarche en Haute Qualité Environnementale en répondant aux normes parasismiques sur une superficie de 3 849 m².

Actuellement, l'Établissement accueille des patients essentiellement du François, du Vauclin ainsi que du Robert.

Les actes et les consultations s'effectuent en étroite collaboration avec le CHU de FORT-DE-FRANCE, le CH du SAINT-ESPRIT et le CH du LAMENTIN.

Une nouvelle coopération dite Coopération des Établissements du Centre - Sud a été mise en place entre le CH du MARIN, le CH des TROIS-ILETS, le CH du SAINT-ESPRIT, l'Hôpital Raymond BLONDET de SAINT-JOSEPH, l'EHPAD des ANSES D'ARLET ainsi que l'Hôpital Local du François.

HOPITAL LOCAL
DU FRANÇOIS
Rue Perrinon
97240 LE FRANÇOIS
0596.54.30.99
0596.54.38.77

Bora Bora
UNE RÉFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE
PAR SA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT